



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT

ANNÉE 2020

AR PREFECTURE

024-200041150-20210928-DE2021123-DE
Regu le 01/10/2021

Le présent rapport d'activité a pour vocation :

- de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort,
- de présenter par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Territoire	3
L'Organisation Politique	5
Les Statuts	10
Éléments financiers 2019 : Vue synthétique	12
Liste des subventions attribuées aux associations	18
Compétence Aménagement de l'Espace - Urbanisme	20
Compétence Développement Économique	29
Compétence Collecte et Traitement des Ordures Ménagères	37
Compétence Protection et Mise en Valeur de l'Environnement	44
Compétence Politique du Logement et du Cadre de Vie	44
Compétence Action Sociale d'Intérêt Communautaire	45
Compétence Assainissement	64
Compétence Aménagement Numérique	71
Délibérations	72

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT

Le Territoire

Le 30 mai 2013, par arrêté n° 2013150003, la Préfète de la Dordogne a procédé à la fusion des trois intercommunalités du « Terrassonnais », du « Pays de Hautefort » et de « Causses et Vézère » afin de constituer au 1^{er} janvier 2014 un nouvel ensemble intercommunal dénommé Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort. Cet ensemble regroupait alors 39 communes mais la fusion des communes de Grèzes et de Chavagnac pour former la commune des « Coteaux Périgourdiens » fait que l'intercommunalité compte aujourd'hui 38 communes regroupant 23 486 habitants (2017). Au 1^{er} janvier 2019, la commune de Coly, à la suite de la fusion avec la commune de Saint-Amand-de-Coly, a rejoint la Communauté de Communes Vallée de l'Homme ce qui fait que notre communauté ne compte plus que 37 communes.

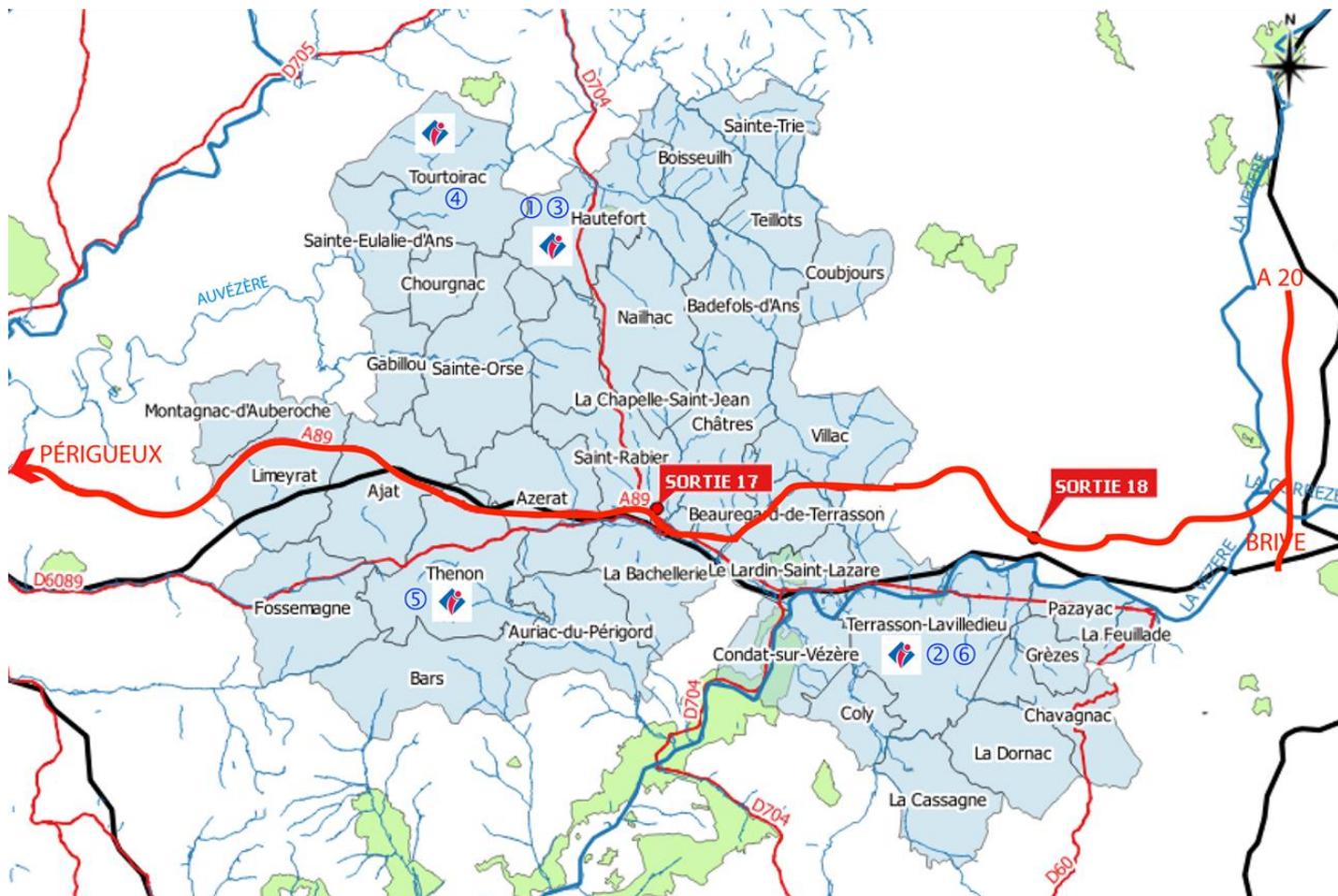
Positionné de manière quasi centrale au sein de la Région Nouvelle Aquitaine, le territoire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH) se situe à l'extrême est du département de la Dordogne. Il est ainsi au carrefour de deux axes autoroutiers majeurs, l'axe nord – sud constitué par l'autoroute A 20 (Paris - Toulouse) et l'autoroute A 89 (Bordeaux – Lyon) axe ouest – est avec deux échangeurs sur son territoire, celui de Terrasson à l'est et celui de Thenon à l'ouest encadrant l'accès à Montignac – Lascaux. Nous sommes ainsi à égale distance de l'Océan Atlantique et du Massif Central, tout en étant la porte d'entrée vers la vallée de la Vézère et l'ensemble de ses sites préhistoriques.

À cette position privilégiée favorisant les implantations économiques s'ajoutent des atouts majeurs comme la richesse du patrimoine ou un climat océanique doux aux influences méditerranéennes. Trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique avec les causses de Terrasson et de Thenon ainsi que la grotte d'Azerat sont présentes, cette dernière étant également répertoriée comme zone Natura 2000 tout comme la vallée de la Vézère. Les deux rivières traversant le territoire, la Vézère mais aussi l'Auvézère au nord du territoire constituent des atouts majeurs de par les magnifiques paysages qu'elles ont façonnés, les biotopes particuliers qu'elles ont générés et parce qu'elles permettent aujourd'hui la pratique de nombreux sports nautiques avec une eau de qualité.

Cette richesse patrimoniale qui, au travers de ces 32 Monuments Historiques inscrits ou classés, permet aux visiteurs une immersion au sein de plusieurs millénaires d'histoire, avec pour temps fort le Moyen-âge où, dans chaque village, sont évoqués, la culture occitane, le temps des Troubadours, celui des Templiers, des Guerres contre les Anglais ou celles de Religion...

Ce territoire produit aussi une gastronomie et des produits du terroir exceptionnels : truffe, canard gras, AOC noix du Périgord, ovins...

Enfin, il propose une grande diversité d'équipements de loisirs ou de la vie associative : nombreux clubs sportifs évoluant au meilleur niveau régional : Football, Basket-ball, Rugby, Piscines de Terrasson, d'Ajat et d'Azerat. Les Plans d'eau de Fossemagne et d'Hautefort pour la baignade, les sports nautiques ou la pêche sur les deux rivières et leurs affluents classés en 1^{ère} catégorie. Le parc accrobranche l'Appel de la Forêt. Des sites incontournables : le château de Hautefort et le Musée de la Médecine, les Jardins de l'Imaginaire, la grotte de Tourtoirac, le château de Lafaye...



Sites inscrits M.H.

- ① Hautefort, son château classique et ses jardins
- ② Terrasson, Les Jardins de l'Imaginaire
- ③ Hôtel Dieu du XVII^{ème} et son Musée
- ④ Grotte de Tourtoirac
- ⑤ L'Appel de la Forêt, Parc Aventure
- ⑥ Musée du chocolat Bovetti

L'Organisation politique

L'organisation politique de la CCTPNTH se compose d'un Président, de 12 Vice-Présidents et de 3 autres membres du Bureau pour former un bureau de 16 membres.

Certaines compétences de la CCTPNTH sont assurées par des structures « satellites » disposant d'une personnalité juridique propre :

- le C.I.A.S.T. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) dont l'organe exécutif est son Conseil d'administration celui-ci étant présidé par le Président de la CCTPNTH. Il comporte, en outre, 8 membres élus communautaires ainsi que 8 membres qualifiés nommés par le Président.
- l'Office de Tourisme communautaire est lui structuré sous forme associative avec pour organe exécutif un Conseil d'Administration dont la composition a été fixée par délibération avec un collège d'élus comportant 16 membres et un collège de socioprofessionnels de 21 membres.

Le Président

Le rôle du Président est d'impulser la stratégie communautaire et de définir collectivement la feuille de route politique ; en aval, sa mission consiste à mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil Communautaire.

Les Vice-Présidents

Les Vice-Présidences sont au nombre de 12. Les Vice-présidents reçoivent délégation de fonctions du Président. Chacun porte et anime une commission communautaire ou une instance spécifique :

M. Roland MOULINIER délégué au Budget

M. Jean-Jacques DUMONTET délégué à l'Administration générale - Action sociale – Transition écologique (PCAET- énergies renouvelables)

Mme Francine BOURRA déléguée à l'Économie

M. Dominique DURAND délégué au Tourisme

M. Lionel ARMAGHANIAN délégué aux Réseaux, aux Travaux et aux Services

M. Bertrand CAGNIART délégué à l'Urbanisme

M. Stéphane ROUDIER délégué aux Politiques contractuelles - Gemapi SMBVV - Grand site Vallée Vézère

Mme Régine ANGLARD déléguée à la Culture et à la politique Enfance/Jeunesse

M. Claude SAUTIER délégué à la Communication, aux Transports scolaires et à la Politique sportive

M. Jean-Marie CHANQUOI délégué à la conduite des travaux sur les cantons de Terrasson et Thenon, au PDIPR et à l'Agriculture

M. Daniel BARIL délégué à l'Habitat et au Logement – OPAH et ORT

Membres du Bureau :

Mme Élodie REBEYROL déléguée au Centre social - Maison des Services au Public Hautefort

Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT déléguée au Centre social - Maison des Services au Public Thenon

Le Conseil communautaire

Dans le cadre du renouvellement issu des élections de 2020, les élus communautaires siégeront jusqu'en 2026 au sein du Conseil communautaire qui se réunit au minimum une fois tous les 2 mois. Le Conseil communautaire est l'instance qui vote les délibérations à l'ordre du jour. Le nombre de sièges par commune est calculé en fonction de la population selon une répartition « de droit commun ».

Ainsi, les communes sont représentées par 58 conseillers communautaires qui ont été élus au suffrage universel en mars 2020 lors des élections municipales fléchées.

COMMUNES	Population légale 2020	NB de DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRES	NOMS des DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES
AJAT	320	1 titulaire	M. Didier CLERJOUX
AURIAC-DU- PÉRIGORD	393	1 titulaire	Mme Dominique DURUY
AZERAT	449	1 titulaire	Mme Josiane LEVISKI
BADEFOLS D'ANS	413	1 titulaire	Mme Sylviane GRANDCHAMP
BARS	250	1 titulaire	M. Bertrand CAGNIART
BEAUREGARD-DE- TERRASSON	719	1 titulaire	M. Lionel ARMAGHANIAN
BOISSEUILH	122	1 titulaire	M. Gérard MERCIER
CHÂTRES	195	1 titulaire	Mme Bernadette MERLIN
COTEAUX PÉRIGOURDINS	599	1 titulaire	M. Jean-Marie CHANQUOI
CHOURGNAC D'ANS	62	1 titulaire	Mme Patricia FLAGEAT
CONDAT-SUR-VÈZÈRE	898	2 titulaires	M. Stéphane ROUDIER M. Patrick GAGNEPAIN
COUBJOURS	129	1 titulaire	M. Jean-Michel LAGORSE
FOSSEMAGNE	550	1 titulaire	Mme Annie DELAGE
GABILLOU	97	1 titulaire	M. Gaston GRAND
GRANGE D'ANS	156	1 titulaire	M. Jacques MIGNOT
HAUTEFORT	944	2 titulaires	M. Jean-Louis PUJOLS Mme Élodie REBEYROL
LA BACHELLERIE	919	2 titulaires	M. Roland MOULINIER M. Nicolas DJERBI
LA CASSAGNE	152	1 titulaire	M. Sébastien LUNEAU
LA CHAPELLE SAINT-JEAN	92	1 titulaire	M. Daniel BOUTOT
LA FEUILLADE	753	1 titulaire	M. Daniel BARIL
LADORNAC	408	1 titulaire	M. Jean-Pierre VERDIER
LE LARDIN SAINT-LAZARE	1 791	4 titulaires	Mme Francine BOURRA M. Denis ADAMSKI Mme Nadine PIERSON M. Olivier ROUZIER
LIMEYRAT	455	1 titulaire	M. Claude SAUTIER
MONTAGNAC D'AUBEROCHE	151	1 titulaire	Mme Alexandra DUMAS
NAILHAC	335	1 titulaire	M. Francis AUMETTRE
PAZAYAC	893	2 titulaires	M. Jean-Jacques DUMONTET M. Michel MEYNARD
PEYRIGNAC	589	1 titulaire	Mme Marie-Claire BOULINGUEZ
SAINT-RABIER	594	1 titulaire	M. Edmond Claude DELPY
SAINTE-EULALIE D'ANS	291	1 titulaire	M. Bernard DURAND
SAINTE-ORSE	364	1 titulaire	M. Patrick DELAUGEAS
SAINTE-TRIE	112	1 titulaire	M. Claude TURBANT
TEILLOTS	103	1 titulaire	Mme Mattia TRENTMONT
TEMPLE LAGUYON	42	1 titulaire	M. Jean-Michel LAGORSE
TERRASSON-LAVILLEDIEU	6 308	14 titulaires	M. Jean BOUSQUET Mme Sabine MALARD M. Bernard BEAUDRY Mme Coralie DAUBISSE M. Frédéric GAUTHIER Mme Isabelle DUPUY M. Pierre DELMON M. Fabien JAUBERT M. Jean-Yves VERGNE Mme Claudine LIARSOU Mme Maud MANIÈRE Mme Caroline VIEIRA M. Dominique BOUSQUET Mme Régine ANGLARD
THENON	1 279	2 titulaires	M. Jean-Luc BLANCHARD Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT
TOURTOIRAC	649	1 titulaire	M. Dominique DURAND
VILLAC	269	1 titulaire	M. Laurent PELLERIN
TOTAL	22 845	58	

L'ORGANIGRAMME DES ÉLUS

Le Président : Dominique BOUSQUET

12 Vice-Présidents :

Roland MOULINIER
Jean-Jacques DUMONTET
Francine BOURRA
Dominique DURAND
Lionel ARMAGHANIAN
Bertrand CAGNIART
Stéphane ROUDIER
Régine ANGLARD
Claude SAUTIER
Jean-Marie CHANQUI
Daniel BARIL

L
E

B
U
R
E
A
U

Autres représentants des communes :

Nicole DUBREUIL-RAVIDAT
Élodie REBEYROL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

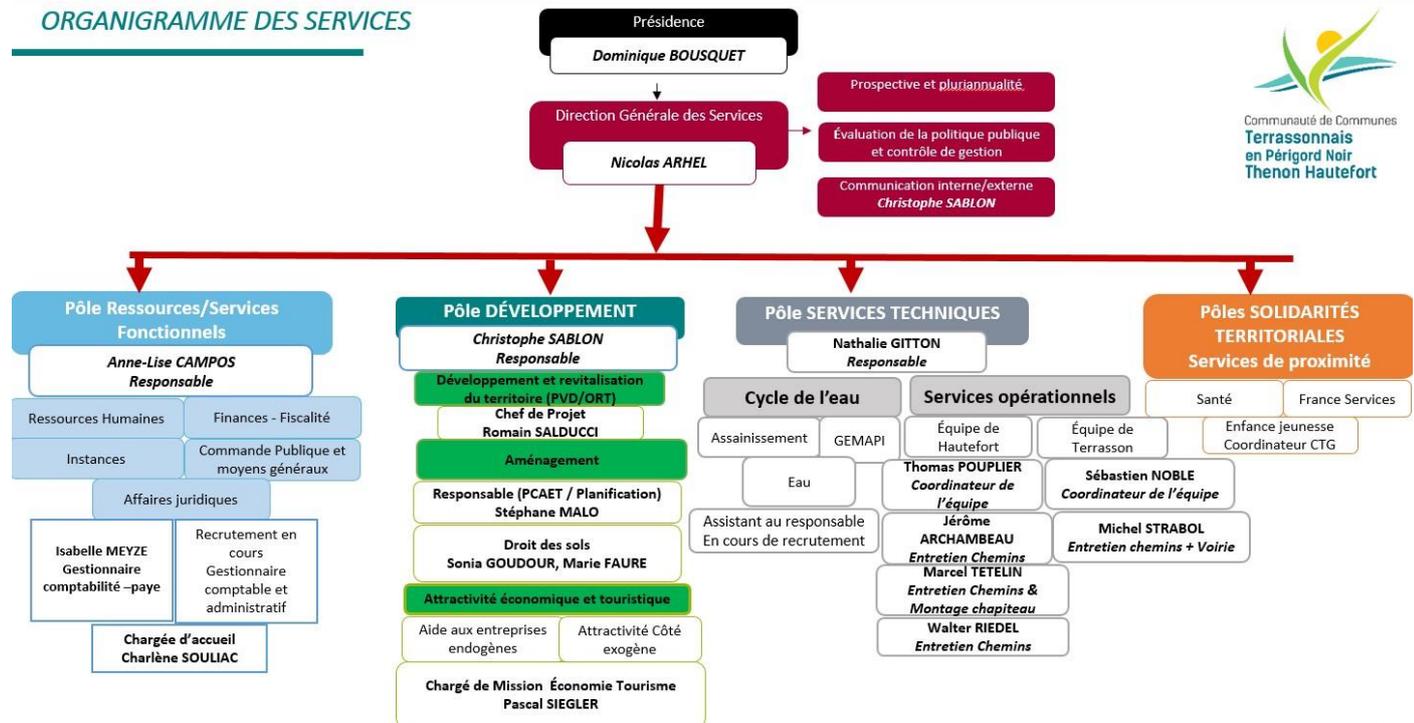
LES RENCONTRES PÉRIODIQUES DU BUREAU ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	HEURE ET LIEU
25 février 2020	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
2 juin 2020	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
9 juillet 2020	20 h 00 Salle des Fêtes de Terrasson
31 juillet 2020	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
25 septembre 2020	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
8 décembre 2020	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson
15 décembre 2020	20 h 30 Salle des Fêtes de Terrasson

BUREAU COMMUNAUTAIRE	HEURE ET LIEU
28 juillet 2020	18 h 00 Pôle des Services Publics de Terrasson
26 novembre 2020	18 h 00 Pôle des Services Publics de Terrasson

ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF

ORGANIGRAMME DES SERVICES



LES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les arrêtés préfectoraux n°2013150-0003 du 30 mai 2013 et n°2013282-0002 du 9 octobre 2013 modifiés portant création de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH) ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2013290-0002 du 17 octobre 2013 constatant la composition du conseil communautaire de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2014213-0003 du 1^{er} août 2014 portant extension des compétences de la communauté de communes
Vu l'arrêté préfectoral n°2016-S-0049 du 11 avril 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2016-S-0154 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DDL/2017/0023 constatant l'éligibilité de la communauté de communes du terrassonnais en périgord noir thenon hautefort à la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée en application de l'article L 5211-29 du CGCT ;
Vu l'arrêté préfectoral n°24.2017.12.21.013 du 21 décembre 2017 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n°24.2018.01.29.006 du 29 janvier 2018 plaçant la communauté de communes en représentation-substitution de ses communes membres au sein du syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 24.2018.12.26.003 du 26 décembre 2018 portant réduction du périmètre, extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 24.2019.02.04.005 du 4 février 2019 plaçant la communauté de communes en représentation-substitution de la commune d'Auriac-du-Périgord au sein du syndicat intercommunal d'action sociale de Montignac

Les statuts de la CCTPNTH sont les suivants :

Article 1 : À compter du 1^{er} janvier 2019, la CCTPNTH est composée des communes de Ajat, Auriac-du-Périgord, Azerat, Badefols d'Ans, Bars, Beauregard de Terrasson, Boisseuilh, Châtres, Chourgnac, Condat-sur-Vézère, Les Coteaux Périgourdiens, Coubjours, Fossemagne, Gabillou, Granges d'Ans, Hautefort, La Bachellerie, La Cassagne, La Chapelle Saint-Jean, La Feuillade, Ladornac, Le Lardin Saint-Lazare, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Nailhac, Pazayac, Peyrignac, Saint-Rabier, Sainte-Eulalie d'Ans, Sainte-Orse, Sainte-Trie, Teillots, Temple Laguyon, Terrasson-Lavilledieu, Thenon, Tourtoirac, Villac.

Article 2 : Le siège de la CCTPNTH est situé : Pôle des Services Publics à Terrasson-Lavilledieu.

Article 3 : Sa durée est illimitée.

Article 4 : À compter du 1^{er} septembre 2018, la CCTPNTH exerce les compétences définies ci-après :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Selon l'article L5214-16 I du CGCT, la Communauté de Communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- ✚ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- ✚ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3 du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 2 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage
- ✚ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement, à savoir les missions suivantes :
 - 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - 2° L'entretien ou l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - 5° La défense contre les inondations et contre la mer
 - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- ✚ Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La Communauté de Communes doit exercer, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions communautaires, les compétences relevant d'au moins trois des neuf groupes prévus par l'article L 5214-16 II du CGCT.

- ✚ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ✚ Politique du logement et du cadre de vie : Toute étude, action ou opération menée conjointement sur le territoire de deux communes au moins, en continu et/ou nécessitant une conduite d'opération unifiée
- ✚ Construction ou aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- ✚ Action sociale d'intérêt communautaire
- ✚ Assainissement des eaux usées, dans les conditions de l'article L.2224-8
- ✚ Création et gestion **de maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

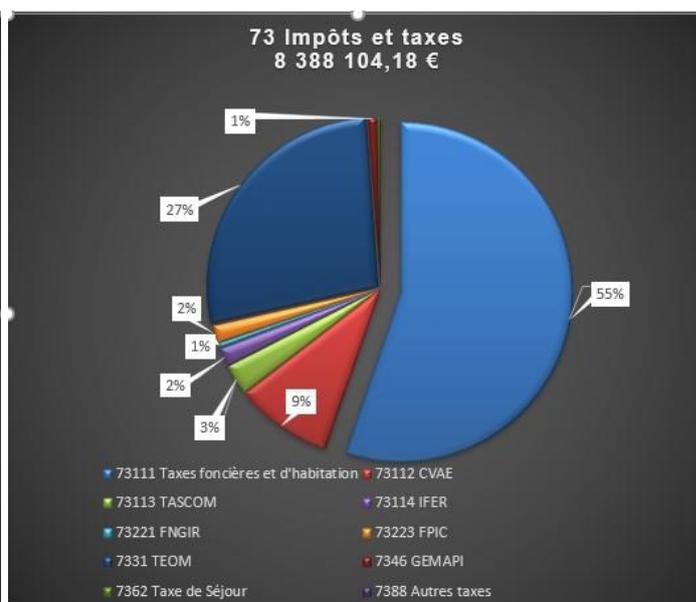
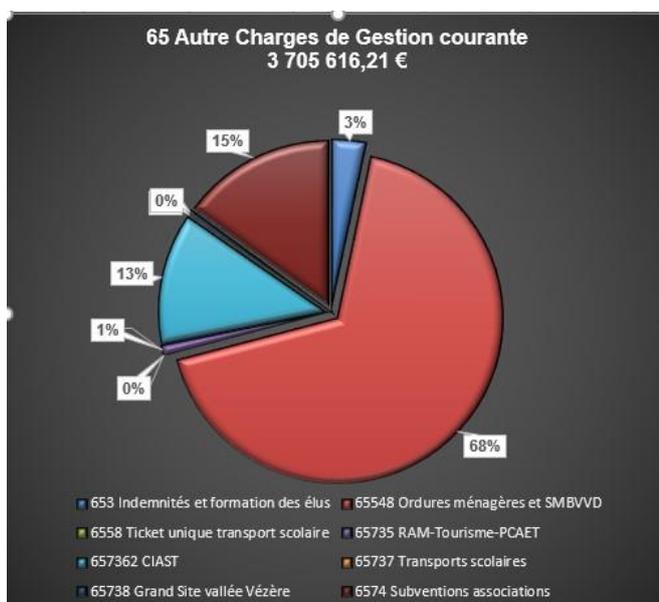
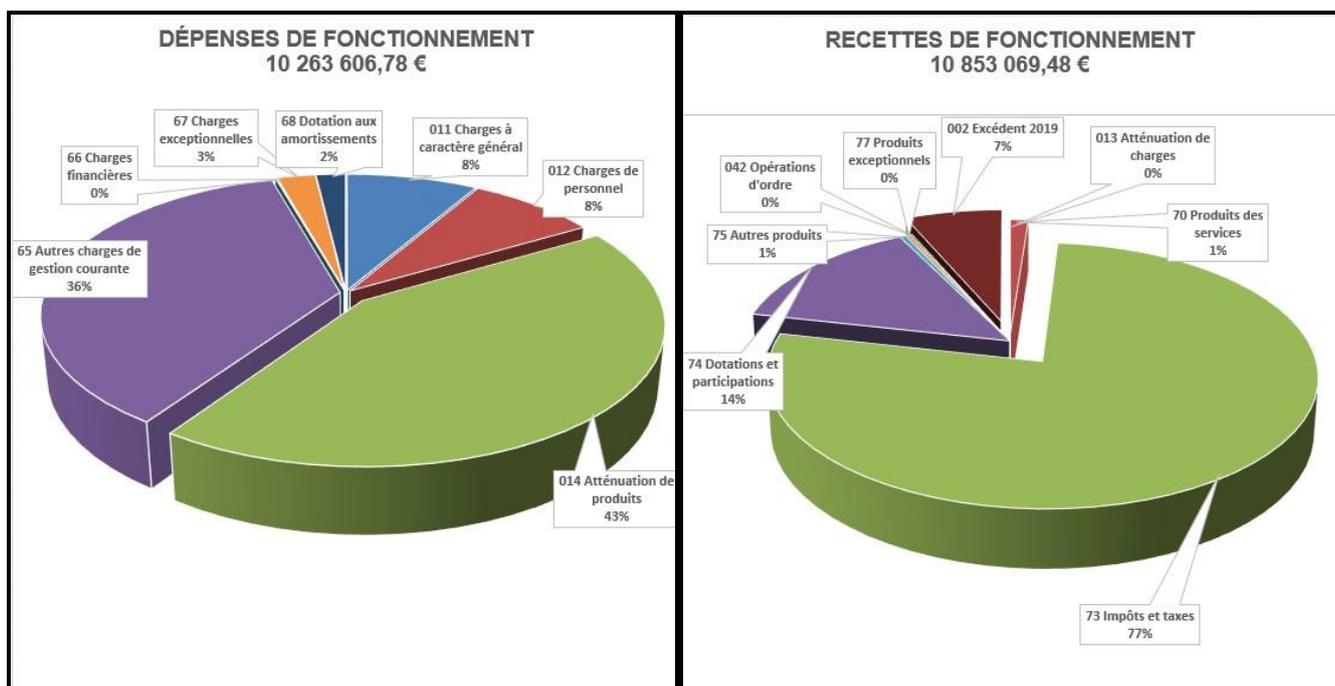
COMPÉTENCES FACULTATIVES ET SUPPLÉMENTAIRES

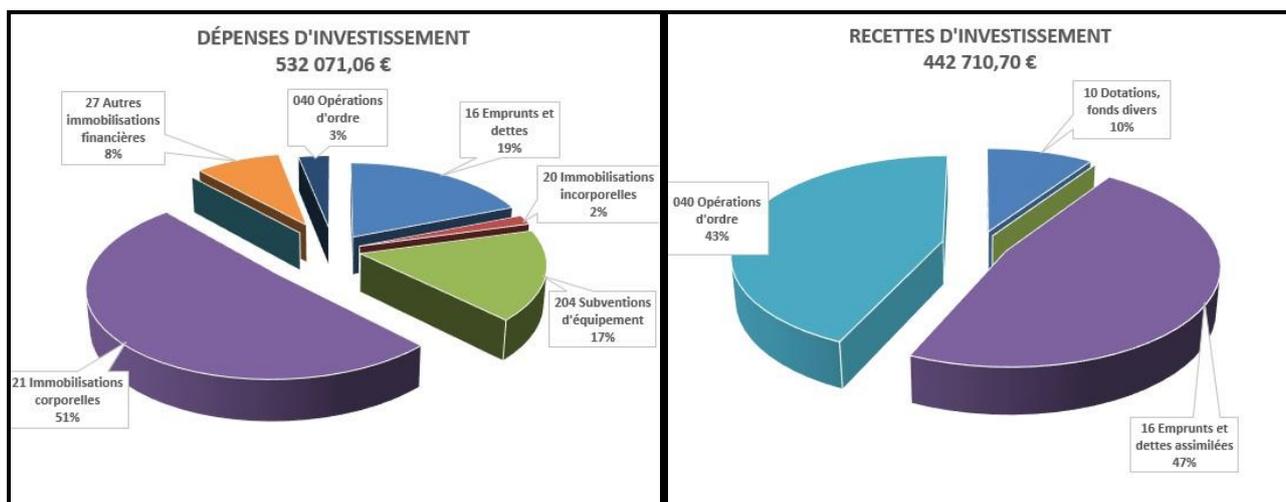
- ✚ Aménagement numérique au sens de l'article L1425-1 du CGCT

Article 5 : Adhésion à un syndicat mixte

L'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte se fera par décision de son conseil communautaire à la majorité simple.

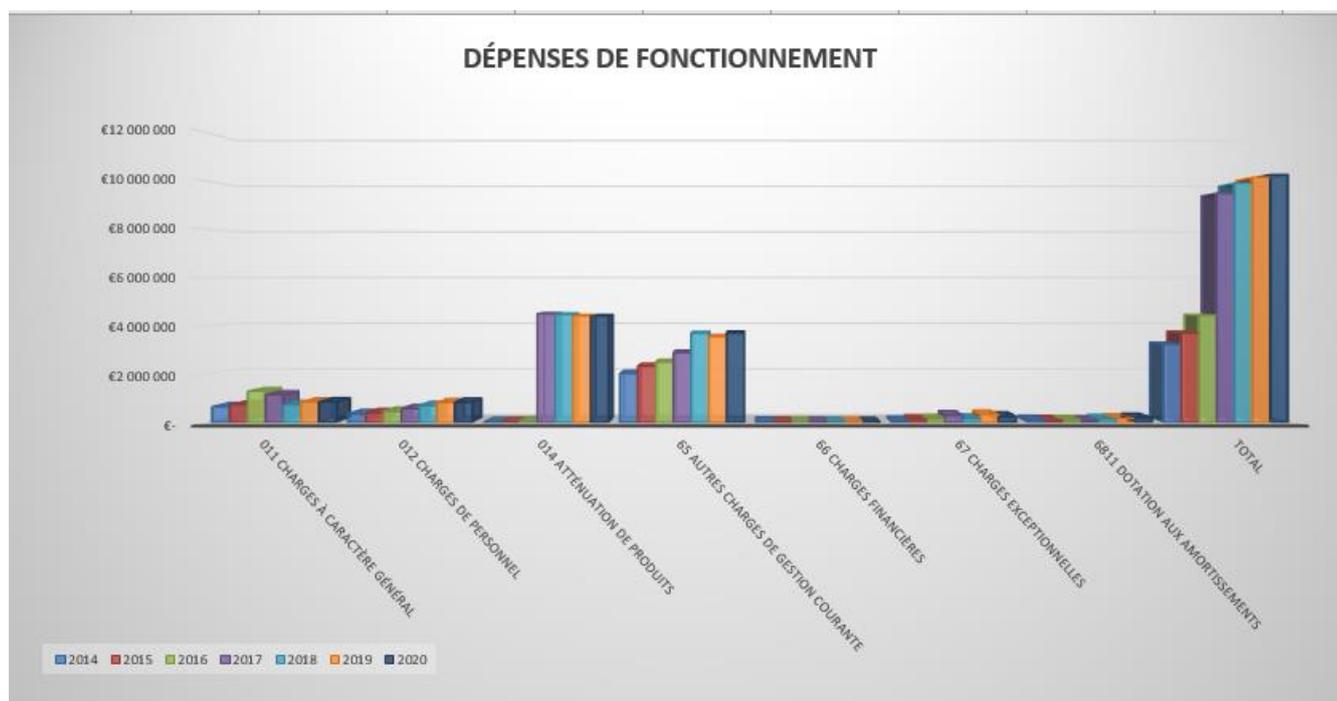
Comptes Administratifs 2020 : Vue synthétique





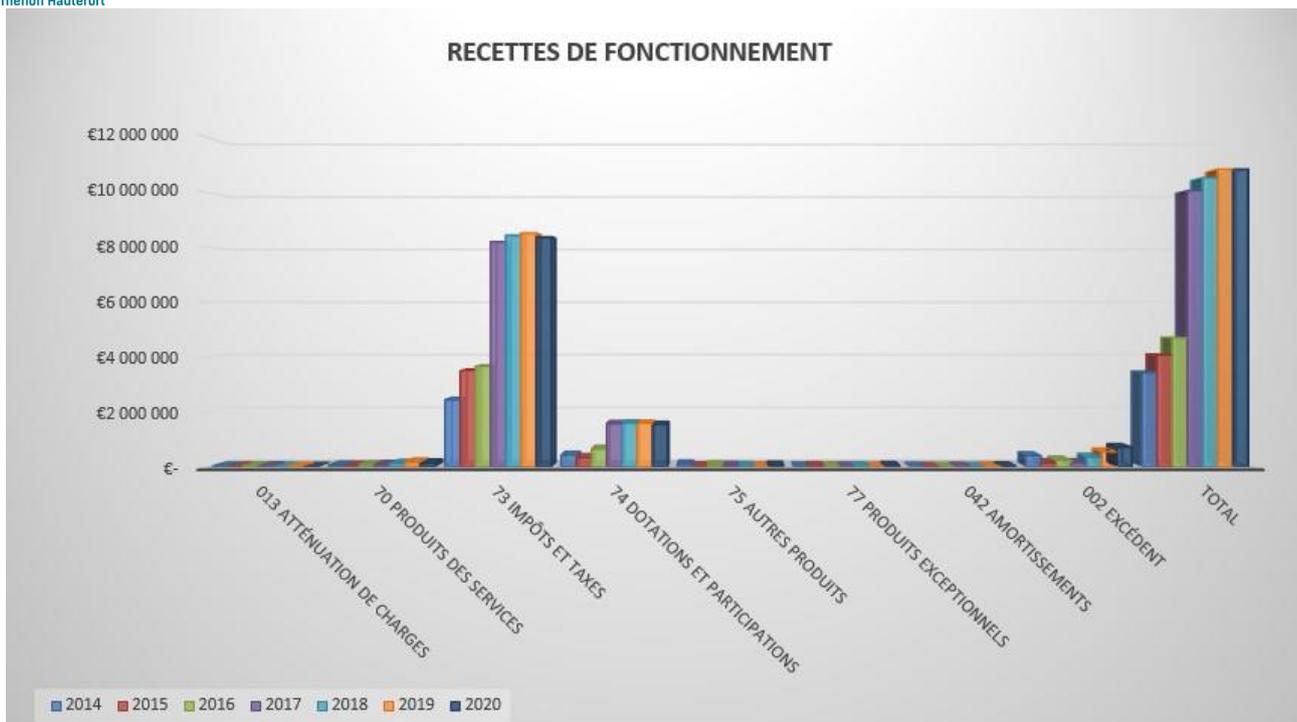
Le volume du budget principal, tant en recettes qu'en dépenses est en légère augmentation par rapport à 2019 avec un peu plus de 10,853 millions de recettes contre 10,852 € et près de 10,263 millions de dépenses contre 10,147 €.

Comparatif par chapitre depuis la création



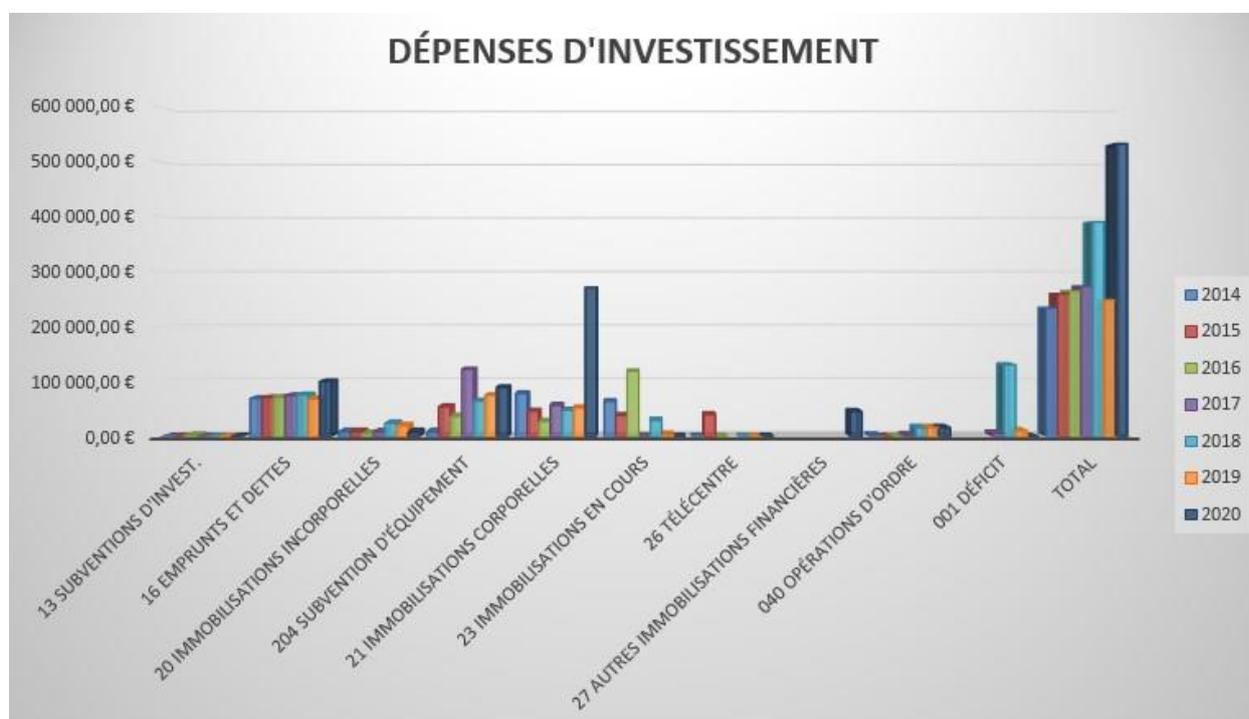
En dépenses de fonctionnement :

Les Charges à caractère général (011) sont stables, une hausse d'un peu plus de 4 000 € ayant été constatée. Pour le chapitre 012 « Charges du Personnel », la progression est elle aussi très faible à hauteur de 2,5 %. Les autres chapitres demeurent constants sans grande évolution.



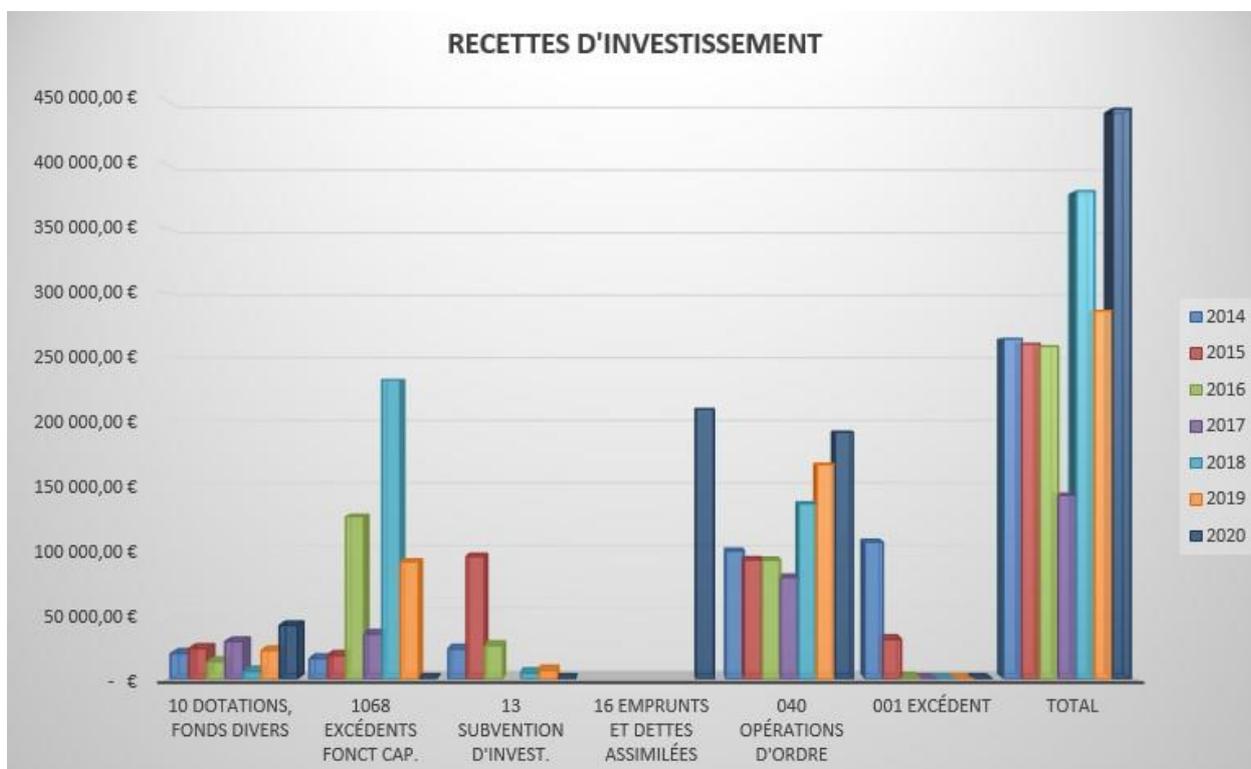
En recettes de fonctionnement :

Les recettes sont extrêmement stables avec un gain de 900 €, cette progression atone dans le cadre de la crise sanitaire révèle en fait de fortes baisses tant au niveau des impôts et taxes – 135 656,16 €, les ressources de la CVAE étant fortement impactée alors que les dotations et participations se sont quant à elles réduites de 49 933 €.



En dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement à un peu plus de 532 000 € ont plus que doublé en raison notamment du renouvellement du matériel des services techniques et près de 210 000 € pour l'achat de deux tracteurs et les travaux de réhabilitation concernant l'ALSH de Badefols d'Ans pour 131 000 €.



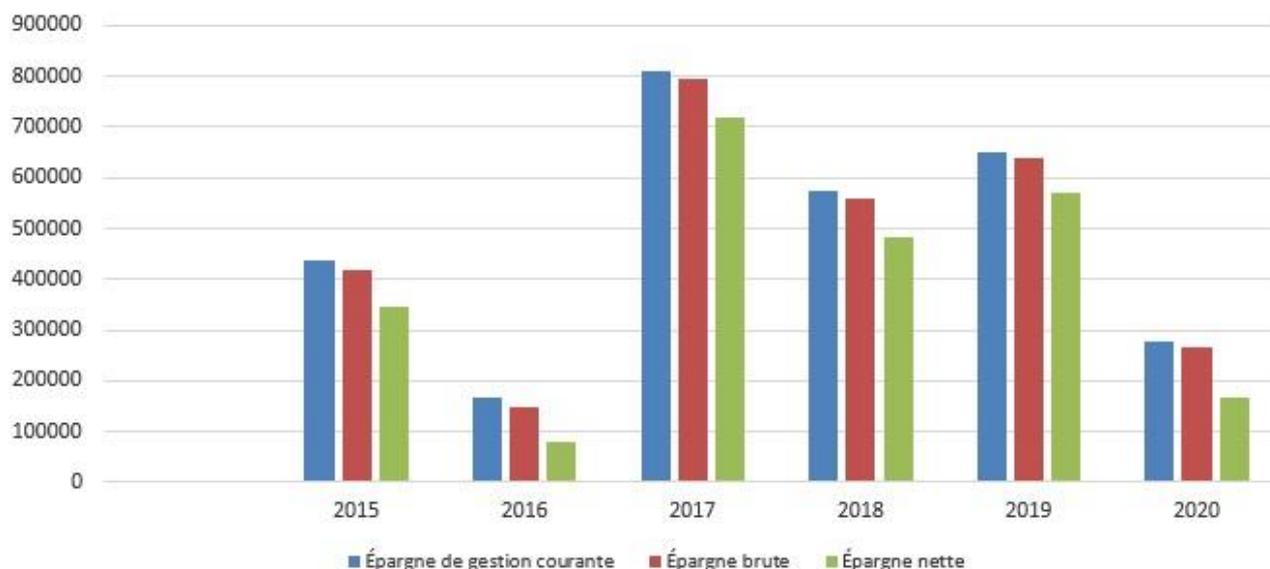
Une épargne fortement impactée par la crise sanitaire

Épargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement – dépenses de fonctionnement hors dette

Épargne brute = épargne de gestion – intérêts de la dette

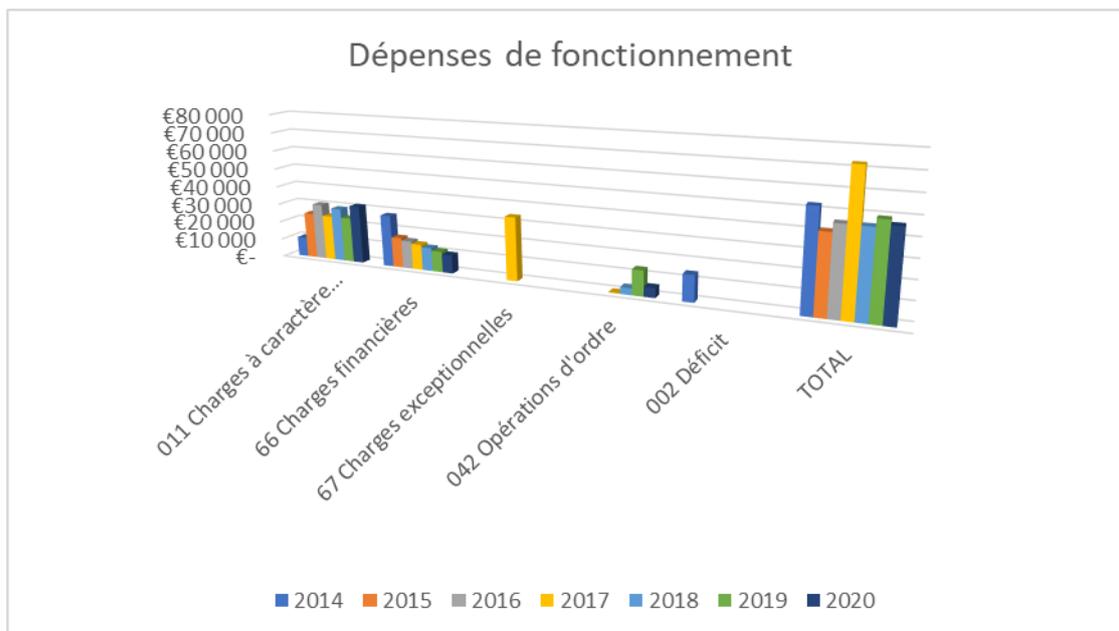
Épargne nette = épargne brute – remboursement du capital de la dette

Évolution de l'épargne sur le budget principal

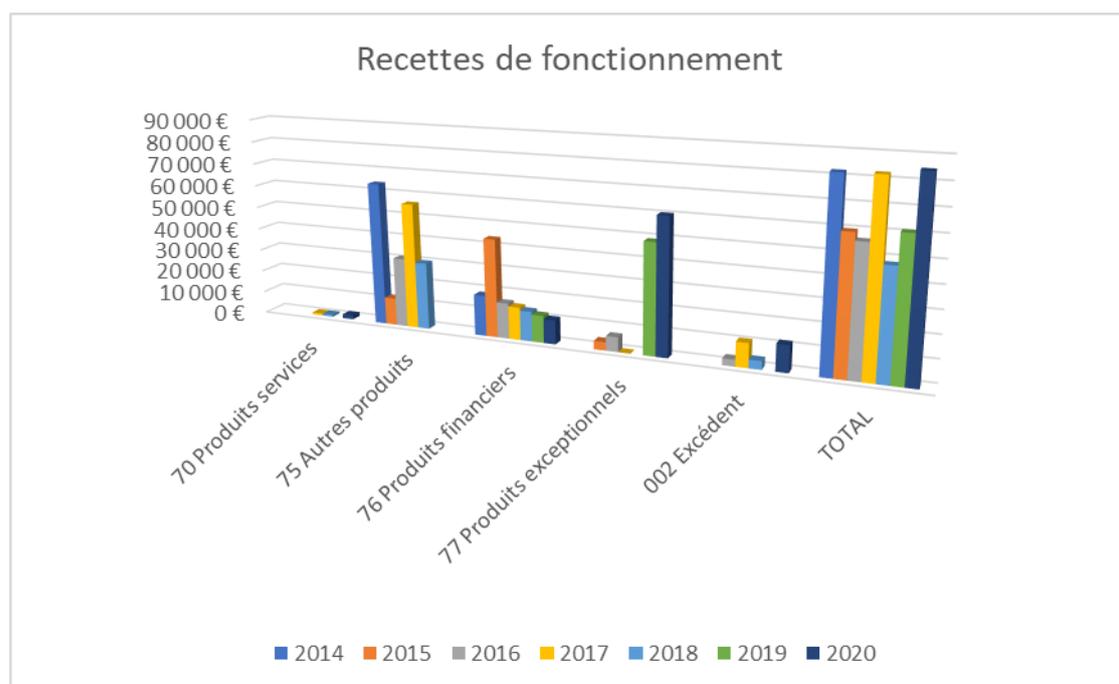


L'épargne nette correspond à l'épargne dégagée par la collectivité pour assurer l'autofinancement de ses projets d'investissement (hors subventions et hors emprunts). L'impact de la crise sanitaire s'exprime par une forte baisse de l'épargne nette, divisée par 3, en effet, la baisse d'un peu plus de 200 000 € des recettes de fonctionnement alors que les dépenses augmentaient de près de 200 000 €, a généré une forte dégradation de l'épargne de la collectivité.

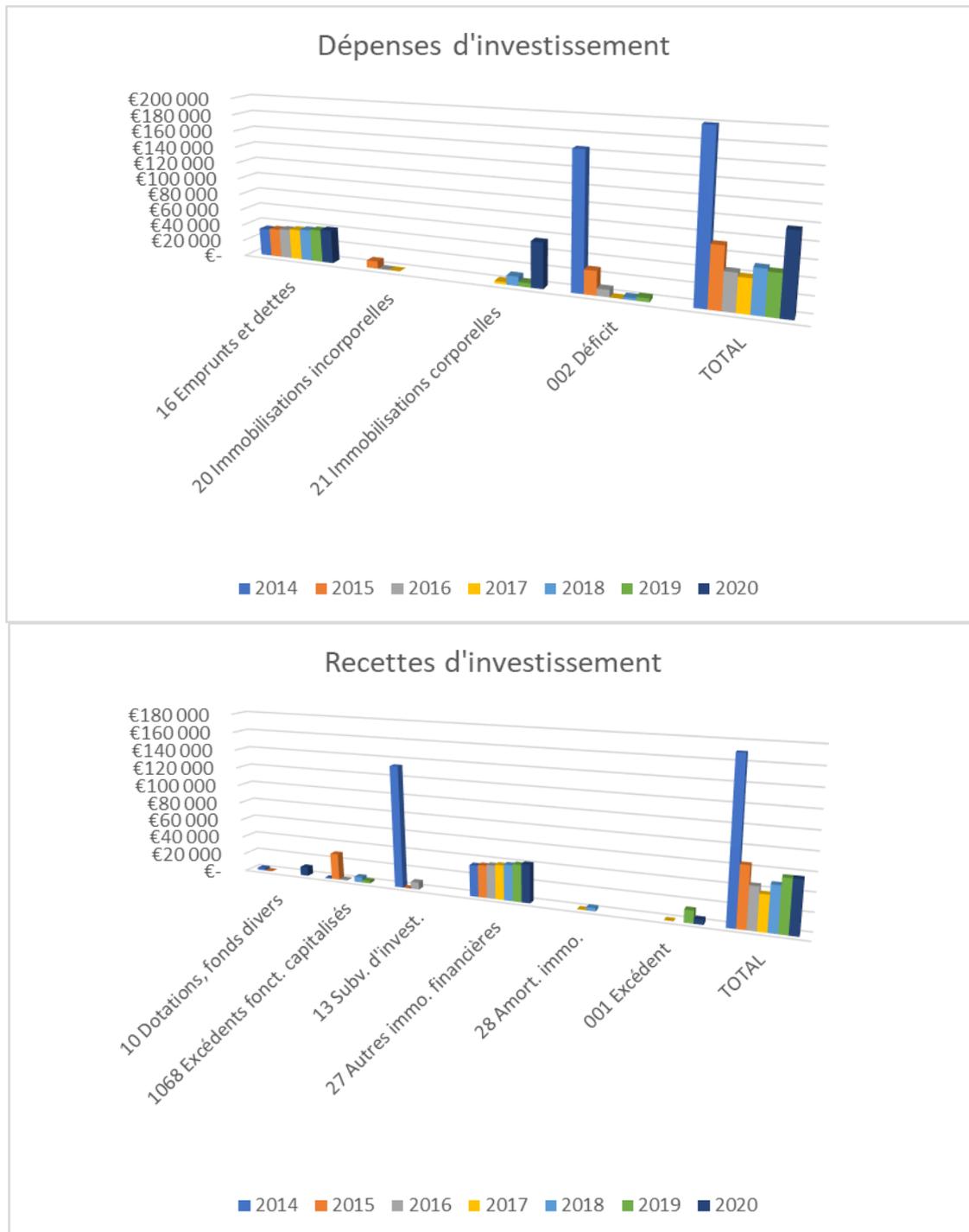
BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ RURALE



Les dépenses de fonctionnement ont légèrement baissé.



Les recettes sont, elles, en augmentation d'un peu plus de 23 000 €.



En investissement des travaux concernant le remplacement de la climatisation sont à l'origine de la hausse des dépenses.

BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

BUDGET ANNEXE : « AMÉNAGEMENT »

L'étude d'aménagement de la zone des « Coudonnies » a été rendue et le solde payé pour un montant de 16 345,00 €.

 **BUDGET ANNEXE : « ROUSSET »**

L'emprunt étant arrivé à son terme aucune dépense n'a été comptabilisée en 2020. La subvention d'équilibre provenant du budget principal s'est élevée à 12 611 € (92 838,40 € en 2019). Une vente à la société Lagarde et Laronze pour 32 000 € a été enregistrée.

 **BUDGET ANNEXE : « LES FAURIES »**

Le remboursement des annuités d'emprunts s'est élevé à 148 089,02 € (30 000 €) et celui des intérêts à 8 041,82 € (9 246 €) alors que des frais de géomètre de 2 351 € ont été réglés. En recettes, ont été perçus 62 496 € pour la vente de terrains à l'entreprise NSO et la subvention d'équilibre du budget principal a été de 175 000 € (75 613,56 €).

 **BUDGET ANNEXE : « LES BROUSSILLOUX »**

Le remboursement de l'annuité d'emprunt fut de 20 636,94 € (5 138,97 €) et celui des intérêts de 1 254,54 € (378,42 €).

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La seule dépense enregistrée vu un reversement excédentaire de 19 907 € vers le budget principal. En recettes, la subvention de l'Agence de l'Eau s'est élevée à 17 535 €.

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le résultat cumulé 2020 s'établit en dépenses à 730 672,75 € (1 225 118,21 €) et en recettes à 1 187 106,46 € (1 481 801,02 €) pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement 6 144 476,82 € (6 372 209,51 €) en dépenses et 5 846 916,55 (7 640 635,47 €) en recettes pour un solde d'exécution de 158 873,41 € (43 307,75 €).

Liste des subventions attribuées aux associations

Pour l'exercice 2020, au vu des sollicitations des associations pour le versement d'une subvention, le Conseil communautaire a proposé de prévoir au budget, à l'article 6574, un montant global de 537 257,60 € (592 659,80 € en 2019) qui ont été répartis comme suit :

Attributaire	Montant
Office de Tourisme	286 656,00 €
Gestion ALSH Thenon Centre Social	80 530,00 €
Passerelle Vézère Haut Périgord Noir	47 000,00 €
Missions Locales	25 184,40 €
Association Pays Périgord Noir	41 119,20 €
Périgord Initiative	4 900,00 €
Périgord Développement	4 588,00 €
Infodroits	730,00 €
Convention Culturelle avec Département	
Itinérance Culturelle en Terrassonnais	3 000,00 €
Association le Monde dans mon Village	900,00 €
Passerelle Vézère Haut Périgord Noir	1 500,00 €
Pacte Tourtoirac	1 500,00 €
Travelling Ciné-Roc	1 000,00 €
Association Art de Vivre	700,00 €
La Concorde Terrassonnaise	150,00 €
Ensemble vocal de Terrasson	350,00 €
Association La Dérobée	300,00 €
Association la Fureur de Vivre	150,00 €
Association les Bras Kc	150,00 €
Association Les Grands Espaces	400,00 €
Association Temps Jeunes	250,00 €
La Chamade	200,00 €
Comité d'Animation de Sainte-Orse	150,00 €
Comité des Fêtes de Limeyrat	1500,00 €
Association les Amis de l'Harmonium	150,00 €
Hautefort Notre Patrimoine	150,00 €
Clubs sportifs	
Football Club Thenon Limeyrat Fossemagne	2 000,00 €
Rugby Le Lardin (USV Le Lardin)	2 000,00 €
Lardin Basket Club	2 000,00 €
Rugby Terrasson (USC Terrasson)	1 500,00 €
Samourai Karaté Terrasson	500,00 €
Judo Club Terrasson	500,00 €
Judo Club Thenon	250,00 €
Judo Club Condat	250,00 €
Tennis de Table Terrasson (ASTT Terrasson)	750,00 €
Tennis de Table du Périgord Noir (La Feuillade)	250,00 €
Tennis club de Condat	250,00 €
Tennis club de Terrasson	250,00 €
Ecole Foot Terrasson	500,00 €
Ecole Foot Villac	250,00 €

Ecole Foot La Bachellerie	250,00 €
Ecole Foot La Feuillade (L'Olympique Larche La Feuillade)	250,00 €
Ecole Foot Hautefort	250,00 €
Ecole Foot Condat	250,00 €
Aïkido traditionnel du Périgord	250,00 €
BMX Terrasson	350,00 €
Rol'air Sport Vézère	250,00 €
Boxe française Savate en Périgord	250,00 €
Condat Animation	
Occitanie	500,00 €
Bibliothèque occitane itinérante	250,00 €
Divers	
Comité Départemental du Tourisme	2 000,00 €
Radio Vallée Vézère	2 000,00 €
Cristal FM	2 000,00 €
ADER Mobilité	1 500,00 €
Ewanews	1 500,00 €
Pacte Tourtoirac	1 500,00 €
Maison des Lycéens de Saint-Exupéry	1 300,00 €
La Concorde Terrassonnaise	1 000,00 €
Association de muséographie médicale de Hautefort	1 000,00 €
Centre d'étude et de découverte du Patrimoine	500,00 €
Compagnie Oghma	500,00 €
Association Les Ptits Loups	500,00 €
Les Amis de l'Abbaye et du Patrimoine de Tourtoirac	250,00 €
Comité de Jumelage de Terrasson	250,00 €
Association les Bras Kc	200,00 €
Croix Rouge de Terrasson	250,00 €
Croix Rouge de Thenon	250,00 €
Restaurants du Cœur	250,00 €
Les Amis de Villac	1 000,00 €
Confrérie du Miel et des Abeilles	250,00 €
Concours Peinture Tourtoirac	250,00 €
Cercle de Recherche des Fonderies du Pays d'Ans	250,00 €
Confrérie de la Noix du Périgord	250,00 €
Comité de Jumelage du Pays d'Ans	250,00 €
Centre Départemental de la Mémoire	150,00 €
Comité FNACA Terrasson	150,00 €
Association Temps Jeunes	500,00 €
Association pour Naïs	150,00 €
TOTAL	537 257,60 €

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - URBANISME

Vice-Président : M Bertrand CAGNIART, Maire de BARS

- ✚ **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

Association Pays Périgord Noir

41 119,20 €

L'association Maison du Périgord Noir porte, depuis 2001, le Contrat de Pays contractualisé avec l'État et la Région Nouvelle Aquitaine ainsi que le programme LEADER mis en œuvre par l'Union Européenne. Pour faire suite à la mise en place du nouveau règlement d'intervention de la Région, le dernier contrat a été établi pour la période 2015-2020 en reprenant les grands axes de développement connus depuis les débuts de la contractualisation mais en mettant en avant deux principes majeurs :

- Faire en sorte que chaque territoire, quel que soit son degré de fragilité, puisse bâtir un projet de développement de l'économie, de l'emploi, des services et équipements indispensables, en faisant appel de manière programmée et contractuelle aux principales politiques de droit commun de la Région,
- Soutenir d'une manière spécifique les territoires les plus fragiles dans un souci de cohésion territoriale, en leur apportant au-delà des crédits de droit commun, des moyens complémentaires, innovants et/ou bonifiés. Cela concerne notamment les petits pôles urbains (fonction de centralité à l'échelle de leur bassin de vie), et les zones rurales et périurbaines fragiles.

Le compte de résultat fait apparaître des charges à hauteur de **246 760 €** (185 394,99 € en 2019) pour des produits qui s'élèvent à **308 384 €** (208 504,98 €), ce qui aboutit à un résultat excédentaire de **61 624 €** (23 109,99 €).

➤ **Le programme européen Leader – Accompagnement des porteurs de projets**

- La programmation Leader se clôturera en 2022, les derniers dossiers seront sélectionnés par le Groupe d'Action Locale (GAL) au mois de mars.
 - Une dynamique en faveur des tiers-lieux, des projets culturels et créateurs de lien social, des projets de coopération (installation ovine, sites préhistoriques du sud-ouest, moulins du Périgord Noir et du Luxembourg)
 - Un soutien à l'ingénierie locale sur des thématiques identifiées : animation forestière de proximité, animation en faveur de la transmission des exploitations en Périgord Noir, animation économique de la filière châtaigne.
- Au cours de l'année 2020 38 contacts de porteurs de projet (19 publics, 19 privés) ont été enregistrés et 9 dossiers ont été sélectionnés par le GAL pour financement.

➤ **Programme FISAC – Opération Collective en Milieu Rural (OCMR)**

La stratégie de l'OCMR repose sur la consolidation de l'appareil commercial comme pilier de l'économie résidentielle du territoire en capitalisant sur la notoriété et l'image du Périgord Noir. Le plan d'actions comporte 5 axes :

- Accompagner la dynamique d'investissement
- Favoriser l'interconnexion du territoire
- Conforter le maillage du tissu alimentaire de base
- Capitaliser sur l'image du Périgord Noir et conforter le travail en réseau
- Mise en œuvre du programme

Pour cela les fonds d'État obtenus s'élèvent à 64 171 € pour le fonctionnement et à 281 161 € pour l'investissement pour un montant total du programme de **2 094 962 €**.

Après le choix des prestataires devant réaliser les diagnostics-conseils aux entreprises : CCI et Chambre des Métiers, et le recrutement au 1^{er} septembre 2018 d'une Chargée de Mission en la personne de Mme Rébecca DAIN, le début de l'opération avec autorisation de déposer les dossiers de demande de subvention a été acté au 11 octobre 2018.

➤ **Création du Syndicat Mixte du SCoT** **11 422,00 €**

- Délibération du 29 janvier 2018 pour l'approbation de la création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Noir
- Arrêté Préfectoral n° 24.2018.08.01.001 du 1^{er} août 2018 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Noir
- Par délibération du Syndicat Mixte, en date du 10 octobre 2018, le SCoT Périgord Noir a été prescrit et dans le même temps ses objectifs et les modalités de la concertation ont été définis

➤ **Résidence Habitat Jeunes**

Ce projet mis en œuvre par la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir pour le compte de l'ensemble des 6 intercommunalités du Pays prévoit la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs d'une capacité de 45 lits (34 logements) dans un ancien immeuble du lycée Pré de Cordy.

Ce projet représente un budget d'investissement de 2,5 M€ HT cofinancé à hauteur de 79 %.

Sa mise en service a eu lieu le 16 juin 2020 et sa gestion a été confiée à l'association ALTHÉA. Pour cette première année d'exercice le déficit d'exploitation s'est élevé à 26 813 €.

- **Piscine couverte du Périgord Noir** : Un audit a été confié à l'ATD 24 afin d'établir le diagnostic technique de l'ensemble des piscines du territoire du Pays

➤ **Nouvelle politique contractuelle Région 2017-2020 avec une intervention différenciée**

En préambule à la rédaction du programme d'actions qui fera l'objet de la contractualisation, un diagnostic territorial financé par le Conseil Régional a été confié au cabinet OP Conseil. Le 10 décembre 2018 s'est déroulé le Comité de Pilotage de lancement où fut présenté l'ensemble de la démarche qui s'est achevée en juin 2019, moment de l'adoption en séance plénière du Conseil Régional du « Contrat ». Après l'analyse socio-économique réalisée par le cabinet, des ateliers seront proposés aux acteurs économiques et institutionnels du territoire afin de bâtir le programme d'actions qui fera l'objet de la contractualisation.

Pour les années 2019 et 2020, le financement régional concernant l'ingénierie s'est élevé à **121 534,16 €** alors qu'un soutien régional de **607 279,08 €** a été apporté aux 14 projets des collectivités qui avaient été déposés.

✚ **Élaboration, révision et modification des documents d'urbanisme**

- Délibération portant approbation du PLU de Condat en date du 25 février
- Délibération portant instauration du DPU de Condat en date du 25 février
- Délibération portant approbation simplifiée n° 3 du PLU de La Bachellerie en date du 25 février
- Délibération portant révision de la carte communale de Peyrignac en date du 25 février
- Délibération portant révision de la carte communale de Ladornac en date du 25 février
- Délibération portant Mise en Compatibilité du PLU de La Bachellerie en date du 25 février
- Délibération portant révision allégée n°1 du PLU de Thenon en date du 25 février
- Délibération portant simplification simplifiée n°3 du PLU de Terrasson en date du 25 février
- Délibération portant simplification simplifiée n°4 du PLU de Terrasson en date du 25 février
- Délibération portant approbation modification simplifiée n°3 du PLU de Terrasson en date du 31 juillet
- Délibération portant approbation modification simplifiée n°4 du PLU de Terrasson en date du 31 juillet
- Délibération portant approbation modification simplifiée du PLU de Montagnac en date du 15 décembre
- Délibération portant avis sur le projet de PPRI de la vallée du Cern en date du 4 novembre
- Délibération portant arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial en date du 18 décembre

Montant réalisé : 9 198,00 € (8 706,05 € en 2019)

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SERVICE INSTRUCTEUR

Le territoire de la CCTPNTH, comme suite au départ de la commune de COLY, est composé de 37 communes. Le service ADS instruit depuis le 1^{er} janvier 2017 pour 36 communes et depuis le 1^{er} janvier 2019 pour 35 communes.

La commune de Terrasson a conservé son service ADS propre alors que la commune de Temple-Laguyon, compte tenu de l'absence de document d'urbanisme, est instruite par la DDT.

Petit récapitulatif de l'évolution du service ADS de la Communauté de Communes :

Service ADS CCTTH : 35 communes

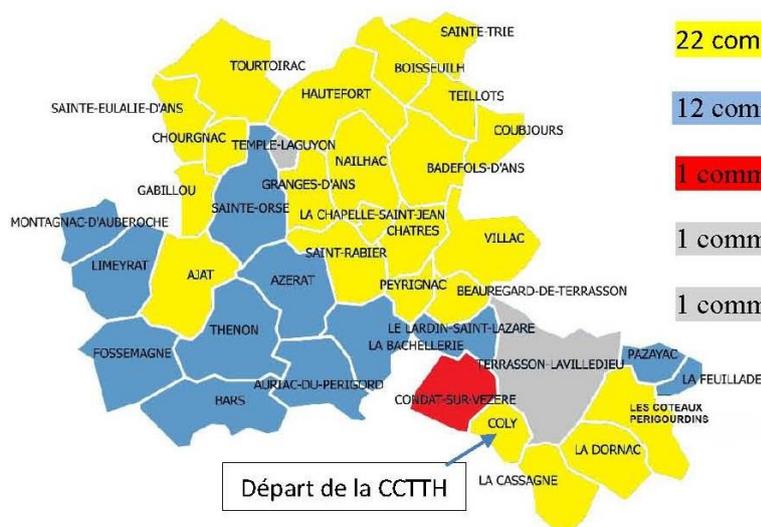
22 communes en Carte Communale

12 communes en PLU

1 commune en RNU

1 commune autonome : TERRASSON

1 commune DDT : TEMPLE LAGUYON



La commune de CONDAT SUR VEZERE reste en RNU (Règlement National d'Urbanisme) compte tenu de la caducité de son POS au 27/03/2017 jusqu'à l'approbation de son PLU.

Service ADS CCTTH : 36 communes

Avant le 1 ^{er} juillet 2015	Du 07/15 au 01/2017	À partir du 01/2017	À partir du 01/2019
12 communes	17 communes	36 communes	35 communes

Le PLU de la commune est applicable depuis juillet 2020.

PRÉAMBULE

Tout projet de construction, d'aménagement ou de travaux de modification d'un bâtiment existant nécessite une autorisation d'urbanisme.

L'application du droit des sols (ADS) consiste à s'assurer de la bonne application des règles d'urbanisme sur les communes. Le Maire restant l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de la COVID-19.

Suite à la promulgation de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à cette épidémie et les différentes ordonnances successives relatives à la prorogation des délais et à l'adaptation des procédures pendant la période d'urgence sanitaire, le service ADS a dû s'adapter

Ce rapport annuel pour l'année 2020 montre une légère baisse du nombre de dossiers traités (1320 en 2019 et 1295 en 2020) avec une répartition différente par rapport à l'année 2019, une augmentation du nombre de déclaration préalable et de permis de construire agricole.

1- LE SERVICE INSTRUCTEUR

1- Fonctionnement

Le service instructeur est ouvert :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h00 et 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h

Le service reçoit sur rendez-vous architectes, particuliers....

2- Moyens humains et nombre d'actes

Le service est composé de deux agents titulaires à temps plein :

- Une technicienne principale 1^{ère} classe, chargée du service ADS (1 ETP), Sonia GOUDOUR.
- Un rédacteur jusqu'au 30 septembre 2020, instructrice, Stéphanie BUISSON, stagiaire du 01/10/2018 au 01/10/2019 et titulaire depuis 1^{er} octobre 2019 (1 ETP). L'agent ne fait plus partie de la CCTTH suite à une mutation.

Elle a été remplacée par Marie FAURE depuis le 28/09/2020, contractuelle à temps complet.

Durant la 1^{ère} période de confinement, le télétravail a été instauré avec au départ une permanence de 2 ½ journées/semaine en rotation entre Sonia GOUDOUR et Séphanie BUISSON puis reprise progressive et totale à partir de juin. Le service a été maintenu.

Pour rappel, l'Etat avait établi une pondération des actes afin de tenir compte de la spécificité d'instruction de chaque acte. Le nombre d'actes a été pondéré selon une règle établie au niveau national qui est la suivante :

1 CUa = 0,2 1 CUb = 0,4 1 DP = 0,7 1 PC = 1 1 PD = 0,8 1 PA = 1,2 1 AT = 0,4

Pour 2020 :

CUa : 615	soit 123
CUb : 130	soit 52
DP : 303	soit 212,1
PC : 234	soit 234
PA : 2	soit 2,4
PD : 3	soit 2,4
AT : 8	soit 3,2

Rappel 2019 : 595,7 actes pondérés

Total 2020 : 629,1 actes pondérés

Aussi, le besoin en agents instructeurs a été évalué à 2 ETP, avec une moyenne de 250 actes pondérés par agent.

Au regard de l'activité du service, l'évaluation de 2 ETP pour instruire les actes d'urbanisme est largement dépassée.

3- Formations effectuées en 2020

Marie Faure a effectué la formation à la DDT avec Muriel ROND pour l'intégration de son poste tous les mercredis en novembre / décembre 2020.

Aucune formation CNFPT a été effectuée.

4- Missions principales du service ADS

- Le contrôle des règles d'urbanisme applicables
- La consultation des partenaires (SDE 24, SIAEP, DRAC, DDT, chambre d'agriculture, CDPENAF, CDNPS...)
- Préparation des différents courriers (majoration délais, pièces manquantes...)
- Synthèse des avis
- Une proposition de décision
- Transmission au service de la DDT service SUHC – Pôle construction durable et solidaire (depuis novembre 2017)

- Arrêté de décision de l'autorité + attestation RT 2012
- A l'achèvement des travaux : DAACT + attestation thermique RT2012
- Participation aux réunions PLU et PLUi
- Evolution du service
- Nombre de rendez-vous/conseil : le service est fortement sollicité. Il est rappelé que le service reçoit sur rendez-vous, ce qui est précisé sur le site Internet de la CCTTH. Il reçoit de nombreux pétitionnaires, la plupart des conseils sont réalisés par téléphone ou par mail. Quelques rendez-vous en mairie ou visites sur terrain pour des projets importants.
- Réunion d'information : Au vu du contexte sanitaire, aucune réunion avec les secrétaires de mairie a eu lieu en 2020.
- Information aux communes : Parallèlement, le service ADS tient informé les communes de l'évolution de l'actualité en urbanisme (ex : obligation du recours à l'architecte – modification du seuil...).
- Guichet Unique : Il est rappelé que le service peut participer au Guichet Unique de la Vallée de la Vézère pour les dossiers de la commune de Condat sur Vézère.
- Coordination avec le service Assainissement de la CCTTH : Fin 2018, une réunion avec Nathalie GITTON et Georges LACHAUD a été organisée afin de coordonner les 2 services pour les consultations internes : mise en place d'une fiche navette transmise avec les dossiers, consultation du service assainissement lors des CU opérationnels, PC, PA.

Pour rappel :

Les règles d'urbanisme :

- s'imposent à tous, même lorsque aucune autorisation n'est requise et leur non-respect est pénalement sanctionné,
- ne règlent pas les problèmes de droit privé (vue, ensoleillement, servitudes de passage...) : les autorisations sont toujours délivrées "sous réserve du droit des tiers",
- sont indépendantes des règles de construction (sauf en matière de sécurité incendie et d'accessibilité pour les établissements recevant du public par exemple).

2- BILAN 2020

Un tableau de répartition pour 2020 par commune est situé à l'annexe 2.

Un tableau de comparaison entre 2018, 2019 et 2020 par commune est situé à l'annexe 3.

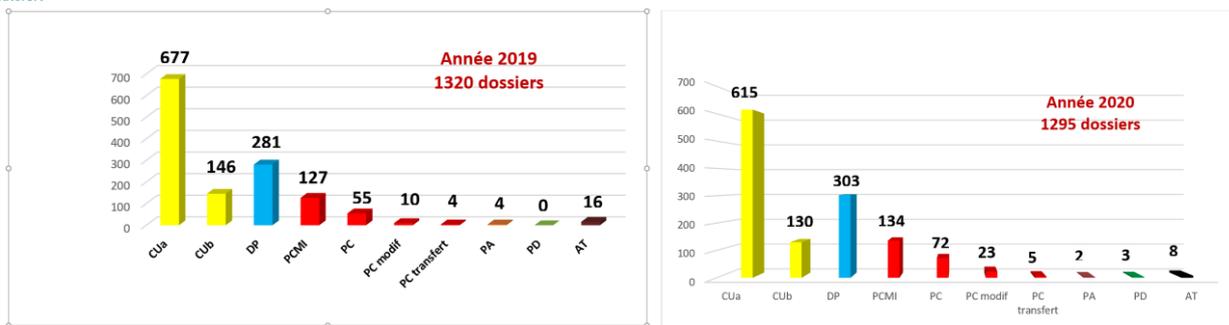
1- Rappel nombre de dossiers instruits en 2017/2019

Le nombre de dossiers instruits sur ces 2 années sur les 36 et 35 communes sont :
(cf. annexes 3 et 1)

- année 2017 : 1118 dossiers (rappel)
- année 2018 : 1241 dossiers (cf. répartition ci-dessous)
- année 2019 : 1320 dossiers sur 35 communes

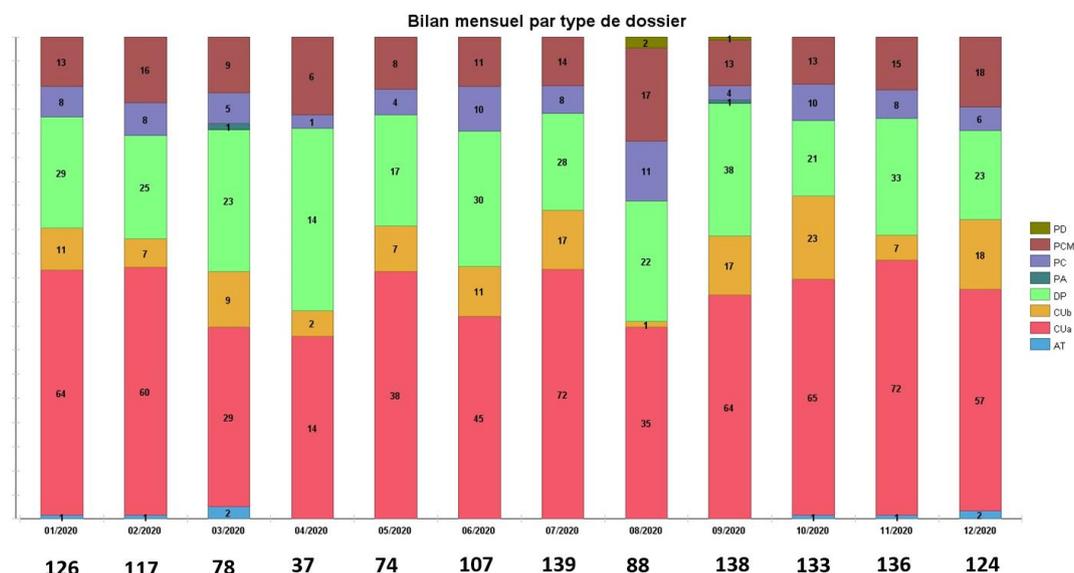
- ➔ **Augmentation de 11 % du nombre de dossiers entre 2017 et 2018**
- ➔ **Augmentation de 6,36 % du nombre de dossiers entre 2018 et 2019**
- ➔ **Augmentation de 18,06 % du nombre de dossiers entre 2017 et 2019**

2 - Nombre de dossiers instruits en 2020



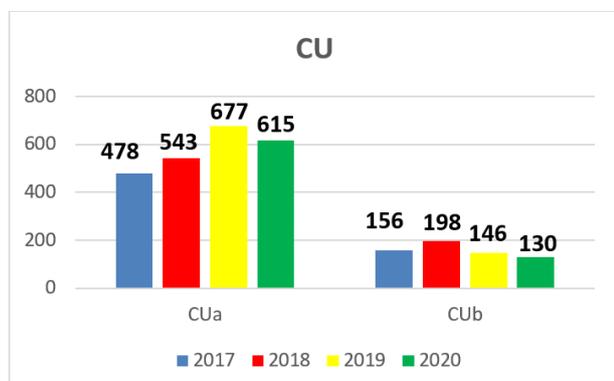
Durant l'année 2020, **1295 dossiers** ont été instruits sur **les 35 communes**.
 ➔ **diminution de 1,74 % du nombre de dossiers entre 2019 et 2020.**

3 – Bilan mensuel des dossiers 2020



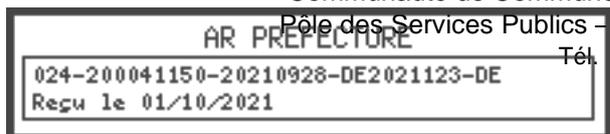
Une diminution du nombre de dossier a été visible durant la période de confinement mi-mars/mai avec une reprise en juillet et surtout sur les 4 derniers mois de l'année 2020.

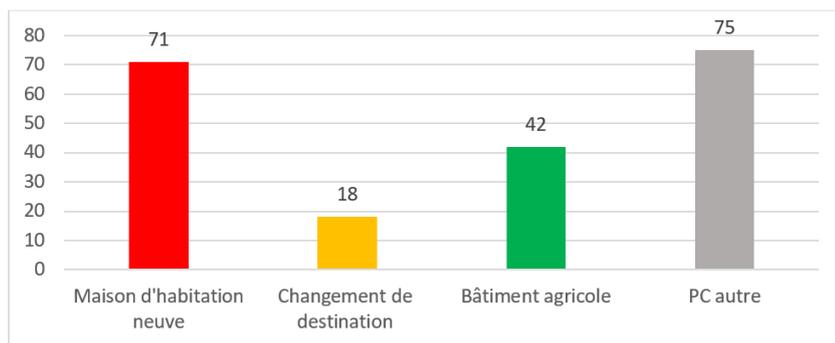
Répartition des certificats d'urbanisme



➔ **diminution du nombre de CU pour l'année 2020 par rapport à 2019.**

Répartition des permis de construire





➔ Augmentation du nombre de PC agricole

PC autre : garage, extension, PC modificatif, transfert PC ...

Bilan Instruction

BILAN 2019											
Communes 2018	CUa	CUB	DP	PCMI	PC	PC modif	PC transfert	PA	PD	AT	TOTAL
Ajat	32		4	1		1					39
Auriac du périgord	11	6	11	7	2	1	1	1		1	40
Azerat	33	5	13	5	3	1					60
Badefols d'Ans	19	3	7								29
Bars	27	2	1	3	1						34
Beauregard de Terrasson	7	6	7	6	1						27
Boisseuilh	7				3						10
Châtres	8	2	2	1			1				14
Coteaux Périgourdins	22	13	10	5							50
Chourgnac			2								2
Condat sur Vézère	44	10	18	9	2						83
Coubjours	2		2								4
Fossemagne	20	3	5	4	1					1	34
Gabillou	7	1	3	1	2						14
Granges d'Ans	11	1	3	2							17
Hautefort	23	9	22	7	3	1	1			2	68
la Bachellerie	29	6	17	6	2					1	61
la Cassagne	6	4	3	3	1	1					18
la Chapelle St Jean	6		1							2	9
la Feuillade	24	2	15	11	4			1		1	58
Ladomac	33	11	6	7	2						59
le lardin st lazare	40	9	18	7		1				3	78
Limeyrat	23	1	7	1	1						33
Montagnac d'Auberoche	16	1	4	3		1					25
Nailhac	11	1	9	5	6					1	33
Pazayac	23	16	12	7	2	1				1	62
Peyriçnac	18	8	10	6				2			44
Saint Rabier	18	6	10	2	3						39
Sainte Eulalie d'Ans	27		5	1	2						35
Sainte Orse	40	3	14	4	3						64
Sainte Trie	8		1		1						10
Teillots			3	1	1						5
Thenon	52	8	23	8	5	1				3	100
Toutoirac	20	5	8	4	4	1	1				43
Villac	10	4	5								19
TOTAL	677	146	281	127	55	10	4	4	0	16	1320

BILAN 2020											
Communes 2020	CUa	CUB	DP	PCMI	PC	PC modif	PC transfert	PA	PD	AT	TOTAL
Ajat	9	1	3	3		1					17
Auriac du périgord	13	4	4	8	1						30
Azerat	24		7	3	2						36
Badefols d'Ans	17	1	9		2					2	31
Bars	12	1	1	1	1						16
Beauregard de Terrasson	24	4	13	8		3					52
Boisseuilh	4	2	6								12
Châtres	12	7	8	4	2	1					34
Chourgnac	2		1		3						6
Condat sur Vézère	28	3	16	10	1	1		1	2		62
Coubjours	6		7								13
Fossemagne	24	6	5	5	1						41
Gabillou	17		2		3	1					23
Granges d'Ans	5		2		3						10
Hautefort	32	4	15	7	6						64
la Bachellerie	41	9	19	3	3						75
la Cassagne	11	4	5	5	1						25
la Chapelle St Jean	2		5	1							8
Ladomac	13	20	12	6	2						53
la Feuillade	20	9	13	14	2	3					61
le Lardin St Lazare	43	12	23	8	2	1	1		1		91
Coteaux Périgourdins	11	6	9	4	2	1				1	34
Limeyrat	28	1	13	2	2						46
Montagnac d'Auberoche	6	1	9	1	3						20
Nailhac	16	3	8	3	2	1	1				34
Pazayac	25	14	15	10	1	3					68
Peyriçnac	7	1	7	1	2						18
Sainte Eulalie d'Ans	14	5	6	2	4						31
Sainte Orse	31	4	13	4	4	1	1				58
Saint Rabier	33	3	9	7	1	1					54
Sainte Trie	9		4								13
Teillots	1		1			1	1				4
Thenon	40	3	17	5	8					4	77
Toutoirac	25	2	8	6	7	3		1		1	53
Villac	10		8	3	2	1					25
TOTAL	615	130	303	134	72	23	5	2	3	8	1295

Comparaison 2018 -2019 - 2020

COMMUNES	CU (CUA + Clib)			DP			PC			PC modif			PC transfert			PA			PD			
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Ajat	16	32	10	11	4	3	5	1	3		1	1										
Aurac du Périgord	22	17	17	11	11	4	7	9	9					1								
Azerat	21	28	24	6	13	7	9	8	5		1											
Badefols d'Ans	9	22	18	7	7	9	5	4	2											1		
Bars	6	29	13	2	1	1	5	4	2													
Beauregard de Terrasson	43	13	28	18	7	13	4	7	8			3										
Boisseuilh	6	7	6	4		6		3														
Châtres	17	10	19	4	2	8	1	1	6	2		1		1								
Chourgnac	1		2	3	2	1	2		3													
Coly	17		3				3				1											
Condat sur Vézère	34	54	31	18	18	16	5	11	11	1		1						1				2
Coubjours	8	2	6	5	2	7																
Fossemagne	34	23	30	3	5	5	7	5	6													
Gabillou	10	8	17	6	3	2	2	3	3				1									
Granges d'Ans	4	12	5	2	3	2	1	2	3													
Hautefort	25	32	36	24	22	15	13	10	13	1	1			1						3		
la Bachelierie	46	35	50	13	17	19	5	8	6				1									
la Cassagne	11	10	15	4	3	5		4	5		1											
la Chapelle St Jean	5	6	2	4	1	5	2		1													
Ladornac	31	44	33	7	6	12	5	9	8	1												
la Feuillade	22	25	29	12	15	13	12	15	16	3		3		1				1				
le Jardin et lazare	37	49	55	23	18	13	5	7	10		1	1										1
Les Coteaux Périgourdins	35	35	17	6	10	9	10	5	6	1		1										
Limeryat	31	24	29	3	7	13	6	2	4	1												
Montagnac d'Auberoche	9	17	7	6	4	9	2	3	4		1											
Nailhac	11	12	19	6	9	8	2	11	5			1						1				
Paizac	24	39	39	9	12	15	9	9	11			1	3									
Peyrignac	17	26	8	6	10	7	2	6	9	1				1								
Sainte Eulalie d'Ans	11	27	19	8	5	6	4	3	6													
Sainte Orse	41	43	35	17	14	13	7	7	8	2										1		
Saint Rabier	36	24	26	9	10	9	5	5	8				1									
Sainte trile	5	8	9	2	1	4		1														
Taillevs	4		1	1	3	1		2														1
Thenon	41	60	43	16	23	17	5	13	13	1	1											
Tourtrotac	19	25	27	10	8	8	8	8	13		1	3								1		
Villac	17	14	10	8	5	8	5		1			1										
TOTAL	741	803	745	258	281	303	164	182	206	16	10	23	3	4	5	0	4	2	4	0	3	

rappel 2017 : 634 CU, 293 DP, 168 PC, 17 PC modif, 1 PC transfert, 2 PA, 3 PD

Répartition permis de construire 2020

	Maison d'habitation neuve	Changement de destination	Bâtiment agricole	PC autre
Ajat	2			1
Auriac du périgord	2	1		6
Azerat	2	1	2	
Badefols d'Ans			1	1
Bars	1		1	
Beauregard de Terrasson	5	1		2
Boisseuilh				
Châtres	2		2	2
Chournac			2	1
Condat sur Vézère	7			4
Coubjours				
Fossemagne	3		1	2
Gabillou			3	
Granges d'Ans			3	
Hautefort	3	1	5	4
la Bachellerie	3		1	2
la Cassagne				5
la Chapelle St Jean	1			
Ladornac	2	2		4
la Feuillade	13		1	2
le Lardin St Lazare	6			4
Coteaux Périgourdins	2	1		3
Limeyrat			2	2
Montagnac d'Auberoche			3	1
Nailhac	1	1	1	2
Pazayac	7	2		2
Peyrignac	1		1	1
Sainte Eulalie d'Ans			3	3
Sainte Orse	2	1	3	2
Saint Rabier	4	1	1	2
Sainte Trie				
Teillots				
Thenon	1	2	2	8
Tourtoirac		4	3	6
Villac	1		1	3
Total	71	18	42	75
206				

COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vice-Présidente : M. Francine BOURRA, Maire du Lardin-Saint-Lazare

✚ **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire**

Dans le cadre des acquisitions faites sur la ZAE des Fauries des frais de géomètre pour **2 821,20 €** ont comptabilisés alors que les études pour l'aménagement de la ZAE des Coudonnies ont été soldées pour un montant de **65 609 €**.

Les actions de développement économique et de l'emploi sont mises en œuvre par différents organismes pour le compte du Périgord Noir moyennant l'octroi de subventions émanant des collectivités et que l'on retrouve ci-dessous :

Mission Locale du Périgord Noir	25 005,20 € (25 170,20 €)
Mission Locale du Haut Périgord	179,20 € (177,60 €)

Pour les jeunes résidents des cantons de Hautefort, Montignac, Terrasson et Thenon, les Missions Locales aident les jeunes dans leurs démarches liées à l'emploi. Elles conseillent sur le CV, la lettre de motivation, les entretiens d'embauche..., collectent des offres, mettent en relation des jeunes avec des employeurs, travaillent avec de nombreux partenaires comme **Pôle Emploi** et la **Maison de l'Emploi**. Elles interviennent aussi sur la mobilité avec la mise à disposition de mobylettes et d'ordinateurs.

Techniques de recherche d'emploi pour les moins de 26 ans :

À **Sarlat**, chaque semaine : la Mission Locale propose des ateliers pour aider à rédiger un CV, une lettre de motivation, ou préparer un entretien d'embauche : inscription nécessaire au 05 53 31 56 00

À **Terrasson**, chaque jeudi matin elle propose les mêmes ateliers : inscription nécessaire au 05 53 50 82 44

Les charges 2020 de la Mission Locale Périgord Noir se sont élevées à **740 617 €** (719 515 € en 2019 et 705 964 € en 2018). Le résultat net s'élevant à **127 891 €** (12 163 € en 2019).

BILAN PÉRIGORD NOIR

Année	Nombre de 1 ^{er} accueil	Nombre de jeunes en contact	Nombre de jeunes accompagnés
2020	446		1 038
2019	450	3 037	1 048
2018	469	2 117	1 125
2017	449	2 656	1 237
2016	561	1 913	1 364
2015	589	1 566	1 366

A. Point sur le 1^{er} accueil

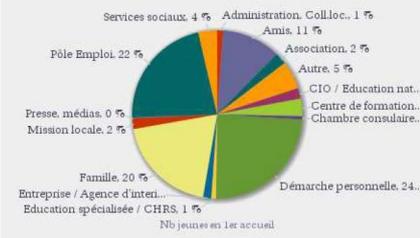
Près de la moitié des jeunes reçus en premier accueil ont un niveau inférieur ou égal à V (CAP, BEP validé ou non, ou 1^{ère} année de Lycée non validée).



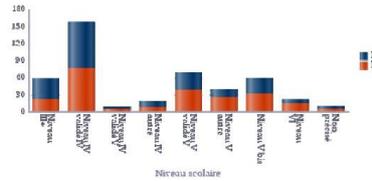
La répartition des 446 nouveaux accueils par communauté de communes est la suivante :



Origine au premier accueil



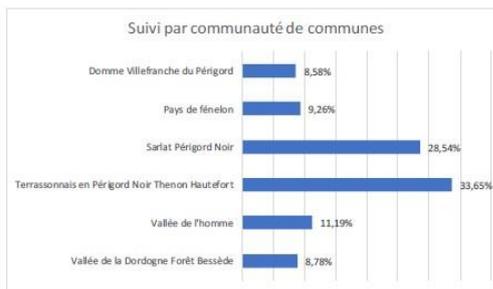
Répartition par niveau et par sexe :



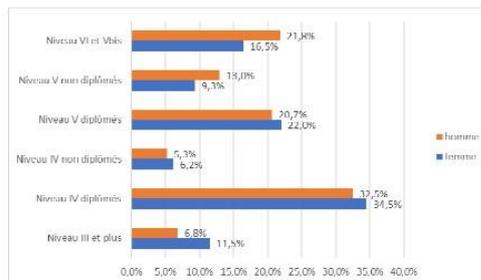
On observe une **stabilité de l'accueil**, en comparaison une baisse de 3,3 % en Dordogne et de 4,7% en Nouvelle Aquitaine.

B. Répartition des jeunes en suivi

1/ par communauté de communes



2/ par niveau d'études et par sexe



niveau V : CAP/BEP (validé ou non) ou 1^{ère} année de lycée sans diplôme
51,7 % des jeunes ont un niveau inférieur ou égal à V (cap, bep validé ou non, ou 1^{ère} année de lycée sans diplôme).
Les jeunes femmes en suivi représentent 48,6 % des suivis en 2020 contre 45% en 2019 et 53% en 2018.

C. Les contacts :

Nature des contacts	Nb de contacts	%
Atelier	844	3,0 %
Courrier	190	0,7 %
Email	2374	8,5 %
Entretien individuel	4889	17,6 %
Entretien partenaire	84	0,3 %
Information Collective	109	0,4 %
Médiation	64	0,2 %
SMS	18042	65,0 %
Téléphone	1127	4,1 %
Visite	55	0,2 %
Total général	27778	100,0 %

D - La demande au niveau de l'emploi et de la formation

	Famille métier recherché
1	Famille non définie (besoin de travailler un projet prof)
2	Commerce vente et grande distribution
3	Hôtellerie restauration tourisme loisirs et animation
4	Service à la personne et à la collectivité
5	Agriculture
6	Transport Logistique Construction bâtiment et travaux publics Installation maintenance

Lorsque le métier est non défini, cela signifie que le travail d'accompagnement concernera pour une grande partie la construction d'un projet professionnel et sa validation. La demande du jeune évoluera donc vers une famille définie du ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) codification initiée par Pôle Emploi.

E. Les propositions faites aux jeunes:

Près de 17 000 propositions en 2020, forte augmentation par rapport à 2019 notamment sur l'emploi la formation et la santé

Les types de proposition. :

Thème acte service	Nb de services	%
Accès à l'emploi	7735	46,2 %
Citoyenneté	3200	19,1 %
Formation	2644	15,8 %
Logement	278	1,7 %
Loisirs, sport, culture	14	0,1 %
Projet professionnel	1822	10,9 %
Santé	1045	6,2 %
Total général	16738	100,0 %

Près de 46 % des propositions touchent l'accès à l'emploi.

Il est nécessaire de faire plusieurs propositions aux jeunes pour pouvoir les intégrer dans des situations actives. La présence et l'accompagnement au plus près des jeunes sont donc importants face au contexte économique actuel. Il est notamment indispensable d'accompagner les parcours avec des aides à la mobilité, à l'alimentation...

F. Les solutions mises en œuvre :

La Mission Locale mobilise de nombreux outils pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes : stages de découverte de l'entreprise et de confirmation de projet....

Type de situation	
Service civique	24
Contrat en alternance	78
Emploi	549
Formation	159
Immersion en entreprise	175
Scolarité	25
Total	1010

En 2019, **1553** solutions avaient été enregistrées.

- ① : 159 formations
- ② : 78 contrats en alternance
- ③ : 549 emplois

① : Les formations

	Total
Conseil régional	101
Formation GJ	41
Formation Pôle Emploi et autres	17
	159

Dont **43** formations qualifiantes.

Familles du métier préparé en formation en 2019
1 - HÔTELLERIE - RESTAURATION, TOURISME, LOISIRS ET ANIMATION
2 - COMMERCE VENTE GRANDE DISTRIBUTION
3 - CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
4 - SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITÉ

② : Les contrats en alternance : une forte augmentation

Contrat d'apprentissage	75
Contrat de professionnalisation	3
Total	78

Top 3 Familles du métier exercé
COMMERCE VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION
- INSTALLATION ET MAINTENANCE
CONSTRUCTION BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Répartition par niveau de formation préparée : 60% pour niveau CAP ou BEP
40% pour niveau Bac et plus

2016 ↻ 62 contrats signés : 51 contrats d'apprentissage et 11 contrats de pro.
2017 ↻ 64 contrats signés : 55 contrats d'apprentissage et 9 contrats de pro.
2018 ↻ 58 contrats signés : 42 contrats d'apprentissage et 16 contrats de pro.
2019 ↻ 42 contrats signés : 39 contrats d'apprentissage et 3 contrats de pro.

Les jeunes entrés en apprentissage représentent **7,5 % des jeunes suivis en Périgord Noir** pour une moyenne de 5,8 % en Dordogne et 5,6 % en Aquitaine.

La forte augmentation de l'apprentissage (+85%) résulte certainement de l'accompagnement de l'Etat sur la mesure qui a incité les entreprises à s'engager mais aussi d'une mobilisation importante de la Mission Locale, d'une construction partenariale avec les CFA notamment. Notamment nous avons développé un plan d'action sur l'apprentissage à partir de juin avec une semaine numérique de l'apprentissage du 7 au 11 septembre.

📌 : Les emplois : - 50%

Ci-dessous les catégories de contrats de travail signés en 2019 et 2020 (source Imilo):

Type de situation EMPLOI	2019	2020	Evolution
CDI	41	27	-34,15%
CDI temps partiel	19	16	-15,79%
CDD temps plein	242	180	-25,62%
CDD intérim	453	108	-76,16%
CDD saisonnier	105	87	-17,14%
CDD temps partiel	135	74	-45,19%
PEC Parcours emploi compétences (CUI CAE)	9	7	-22,22%
CDD insertion	82	49	-40,24%
Autre contrat de travail et création entreprise	7	1	-85,71%
Total	1093	549	-49,77%

Forte chute pour l'intérim et les contrats saisonniers.

Secteurs professionnels des emplois occupés par les jeunes en 2020

Top 6 Familles du métier exercé tout contrat
COMMERCE VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION
HÔTELLERIE - RESTAURATION, TOURISME, LOISIRS ET ANIMATION
SERVICE A LA PERSONNE ET COLLECTIVITE
TRANSPORT ET LOGISTIQUE
BTP
INDUSTRIE/ AGRICULTURE

🚩 **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire en lien avec la stratégie d'accompagnement des commerçants et artisans élaborée par le Pays du Périgord Noir**

Depuis le 11 octobre 2018, l'Opération Collective en Milieu Rural est effective et est portée par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon pour le compte des 6 Communautés de Communes du Pays du Périgord Noir. Son objectif est de soutenir la modernisation de l'outil de travail des artisans et des commerçants du territoire, sous certaines conditions.

Ce soutien se concrétise par des subventions versées aux entreprises, mais peut également concerner des actions mutualisées sur le territoire.

Les montants « EPCI » sont répartis entre les six Communautés en fonction de leur nombre d'habitants.

Le programme a été clôturé le 31 décembre 2020 et fut un grand succès pour notre Communauté de Communes puisque sur les 64 dossiers d'entreprises ayant bénéficié d'un financement 23 ont concerné des entreprises de notre territoire.

REPARTITION PAR COM COM

	Nb de dossiers	Dont Dossiers annulés	Dossiers finalisés	Subventions accordées	Investissements réalisés
CC Domme Villefranche	9	1	8	68 704,76 €	266 668,53 €
CC Pays de Fénelon	9	1	8	57 105,96 €	267 010,97 €
CC Sarlat Périgord Noir	10	4	6	34 500,17 €	133 887,43 €
CC TerrassonnaisThenon Hautefort	32	9	23	174 082,16 €	690 691,03 €
CC Vallée Dordogne FB	12	4	8	49 709,89 €	196 930,24 €
CC Vallée de l'Homme	11	0	11	84 595,42 €	366 383,75 €
Total	83	19	64	468 698,35 €	1 921 571,95 €

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Vice-Président : M. Dominique DURAND, Maire de Tourtoirac

Office de Tourisme Vézère Périgord Noir

Montant de la Taxe de séjour perçu en 2019 :

286 656,00 € (321 656,00 €)

24,266,94 € (41 157,61 €)

Pour l'année 2020, les chiffres enregistrés au niveau de la fréquentation des points d'accueil sont les suivants :

Statistiques - Accueil

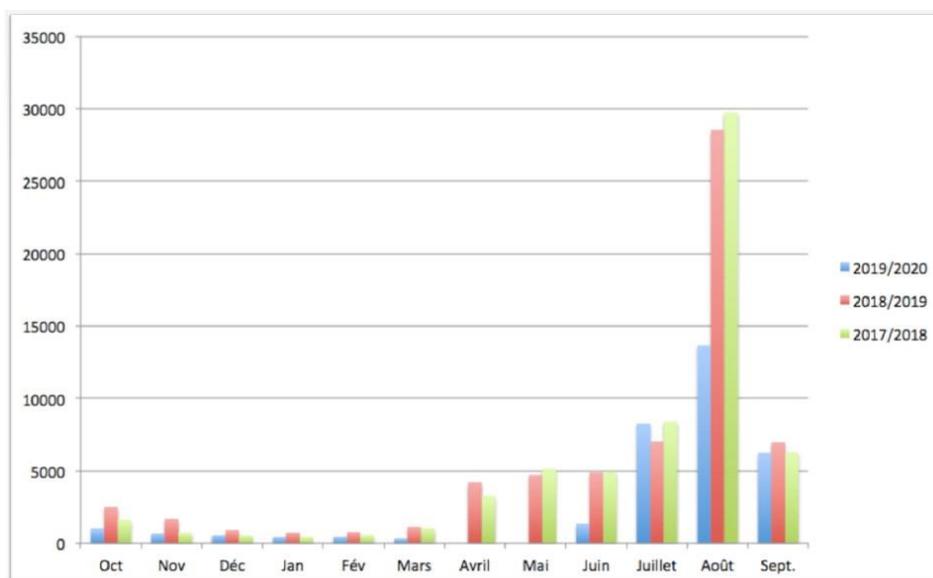
	Oct	Nov	Džc	Jan	Fžv	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aožt	Sept.	TOTAL	Diff
2019/2020	1014	677	548	424	438	328	0	0	1358	8255	13661	6239	32942	-48,55%
2018/2019	2502	1674	897	735	775	1117	4212	4710	4874	7026	28529	6972	64023	2,09%
2017/2018	1616	738	541	437	576	1030	3275	5156	4920	8406	29756	6262	62713	
Diff / Pers	-1488	-997	-349	-311	-337	-789	-4212	-4710	-3516	1229	-14868	-733		
Diff / %age	-59,47%	-59,56%	-38,91%	-42,31%	-43,48%	-70,64%	-100,00%	-100,00%	-72,14%	17,49%	-52,12%	-10,51%		

- Baisse importante (-50%) de la fréquentation des agences sur l'année (COVID)
- Forte augmentation en juillet, résultats liés aux contraintes d'accueil (6 p max. à Terrasson, **8p max. à Hautefort**).
- Septembre en avril (+29%), septembre (+11%).
- GB+NL+BE : 77% étrangers en 2016, 83% en 2017, 81% en 2018, 94% en 2019 (46% BE, 36% NL, 12% GB)
- 2020 : 93% FR, 7% étrangers (87% BE, 9% DE, 1,5% NL, 0,5% SP)

Agence	2016	2017	2018	2019	2020
Terrasson	28088	31121	31249	32597	14006
Hautefort	27804	33736	29238	27076	18473
Thenon	3688	3618	2226	4003	463
Tourtoirac				347	
TOTAL	59580	68475	62713	64023	32942

Répartition :

- 43% Terrasson
- 56% Hautefort
- 1% Thenon (uniquement juillet/août)
- Tourtoirac fermé



Statistiques – Nationalité

PROFIL

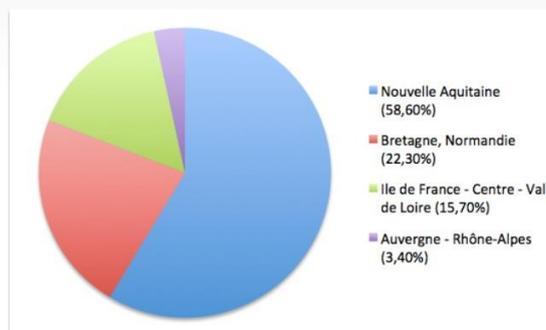
15% -> 18% seul,
20% -> 11% en couple,
65% -> 71% en famille

93% habitent en France
dont près 97% viennent de
NA, IDF, Bretagne

Changement de la demande :
1/ randonnées 2/ activités plein air,
3/ fermes, 4/ sites et visites,
5/ restaurants

Avant covid : 1/ sites et visites, 2/ animations, 3/ restaurants, 4/ Activités gratuites, 5/
Plan de ville

RÉPARTITION EN FRANCE



Actions de promotion

Guide touristique

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics – 58, avenue Jean Jaurès – 24120 Terrasson-Lavilledieu

Té. : 05.53.50.96.10 - contact@cctth.fr

AR PREFECTURE

024-200041150-20210928-DE2021123-DE
Regu le 01/10/2021



Nouvelle version, début janvier

- Couverture et contenu plus « magazine »
- Format réduit 170x246
- 20 000 exemplaires
+ 5000 exemplaires de réassort (écoulés)



- > 2016 : 134 encarts
- > 2017 : 150 encarts
- > 2018 : 189 encarts
- > 2019 : 202 encarts
- > 2020 : 196 encarts

Baisse encarts 202->196 (HLO / CHO)

Depuis 2016 : 134 -> 196 (+46%)



Agenda mensuel

- + de 5000 destinataires. 110 journalistes et correspondants.
- 69 200 emails de promotion
- Valorisation des actions des associations sur le territoire (sport, culture, ...).
- Un outil pour les touristes **et** les habitants.



Brochure groupe

Nouvelle brochure

Nouvelle Brochure

Brochure groupe avec un positionnement double :

- 1/ Contacts direct avec les prestataires
- 2/ Promotion des Services OT

Diffusée par courrier postal, mail, salons de Colmar (Novembre 2019)
> 1200 contacts pros qualifiés en janvier 2020.



COVID

Retours quasi-nuls (activité groupe stoppée), malgré un bon accueil des pros (prestataires et autocaristes) sur cette nouvelle manière d'aborder le secteur.

- 125 000 Sets de table, nouvelles versions en vert et en bleu, imprimés grâce au co-financement de 6 partenaires et de la Communauté de Communes



- Carte Vézère Périgord Noir reconduite : 500 adhérents (480)
- Soutien aux associations : affiches, flyers, communiqué de presse, promotion
- Campagne d'affichage en partenariat avec le Conseil Départemental, affichage de 30 affiches sur le réseau en été.
- Promotion hors les murs dans les campings grâce à l'acquisition d'un véhicule utilitaire. Une personne mobilisée. Distribution marché de Terrasson... Chez les partenaires : Jardins de l'Imaginaire, Grotte de Tourtoirac, Hôtel Moulin Rouge, La Noix Patiente, La ferme du Moulin Haut.
- Diffusion des supports de communication sur les départements 24, 19 et 87 grâce aux bourses aux dépliants. Participation aux salons de Nantes, Rennes, Bruxelles, Paris et Bordeaux annulés
- Site internet : 66 000 (32 903) visiteurs, 175 258 (87 864) pages vues (1- agenda, 2- Terrasson, 3- Vidéomapping)

Actions

Visites de villes sur Hautefort avec la ronde des artisans et les Fleurs médicinales ainsi que sur Terrasson. Les visites organisées ont permis d'accueillir 27 (367) personnes.

Visites nocturnes : 250 personnes sur 8 dates

Application Terra Aventura : 5 320 joueurs sur Terrasson, 5 000 sur Hautefort

Été actif

2015	: 11 activités > 43%
2016	: 13 activités > 73%
2017	: 18 activités > 88%
2018	: 32 activités > 94%
2019	: 38 activités > 90%
2020	: 40 activités > 87%

- Les 17 circuits VTT labellisés FFCT autour de la « Base VTT Vézère Périgord Noir » ont été publiés sur le site de FFCT
- « Pass aventure en famille » : 2 000 pass imprimés, 350 (316) vendus.
- Création de deux boutiques de producteurs sur Terrasson et Hautefort et vente des produits promotionnels « L'aventure humaine ». CA réalisé en 2016 : 7 000 €, en 2017 : 14 700 €, en 2018 : 26 000 €, 41 700 € en 2019 et 25 000 € en 2020.
- Organisation de deux salons du « Bien-être » à Thenon ; Un rendez-vous établi, 1 édition en 2020 (février et juin annulée) 30 à 45 exposants, 1 000 à 2 500 visiteurs.

Appel à Projet Région Nouvelle Aquitaine

Déposée en 2015, la candidature commune en liaison avec nos voisins de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme avait été retenue par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

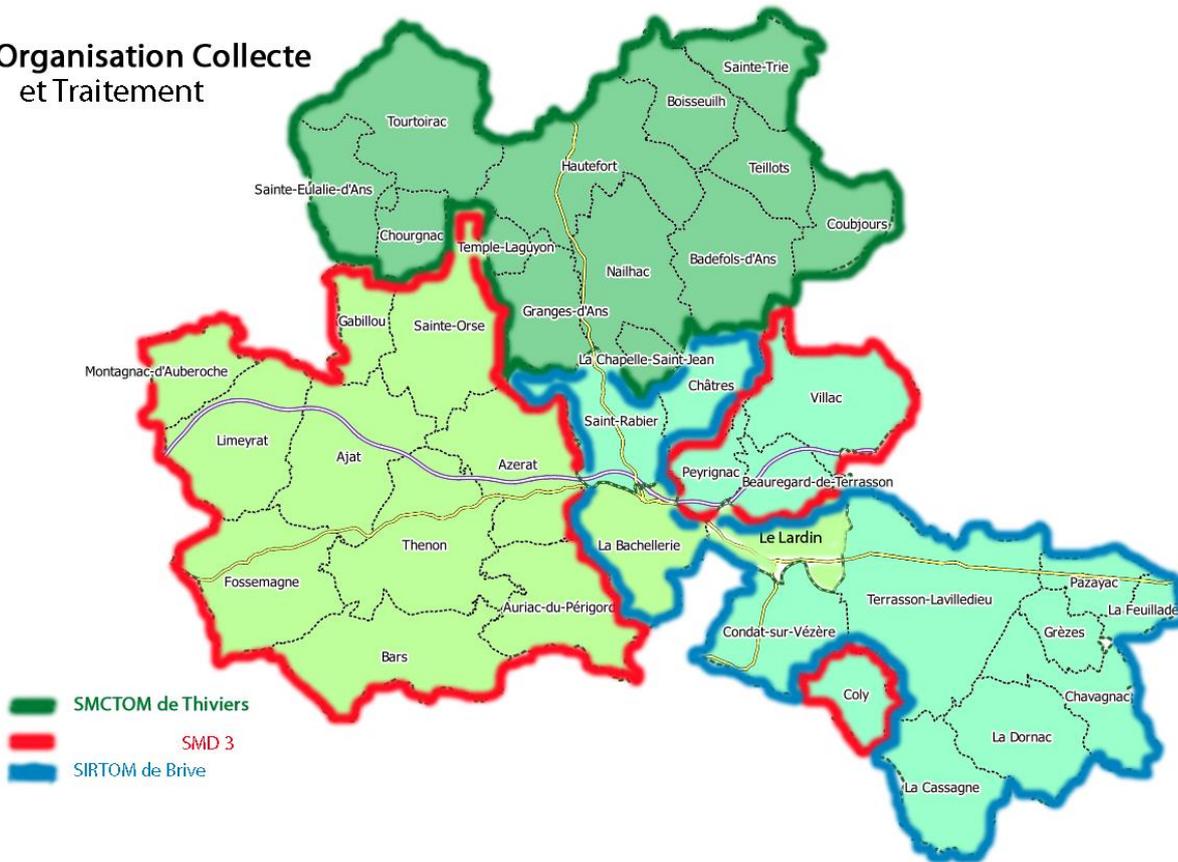
Poursuite des 3 actions lancées en 2017 et 2018 :

- Wifi territorial
- Constitution du réseau d'ambassadeurs « Greeters » du territoire
- Développement du label local « Éco-tourisme en Vallée Vézère ». Le label serait attribué par les OT avec écolabel et NF Environnement



COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Organisation Collecte et Traitement



Depuis le mois de février 2016, si rien n'a changé sur le Pays de Hautefort et le Terrassonnais, la CCTTH compte un nouvel organisme de collecte avec le SMD 3, qui, à la suite du marché conclut en début d'année a remplacé la SITA-SUEZ et assure désormais la collecte sur ces 14 communes tout en assurant toujours l'intégralité du traitement. Nous ne disposons plus que des tonnages globaux par organisme de collecte et de traitement recouvrant l'ensemble des communes de leur secteur d'intervention, ce qui nous donne qu'une idée approximative des moyennes de déchets collectés et traités.



Pour le SMD3

Coût OM SMCTOM Thiviers : 427 487,00 €
Coût OM SMD3 : 676 280,00 €

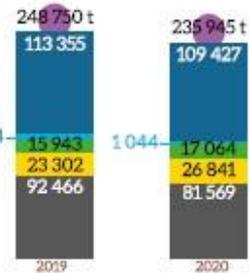


Tonnages collectés

235 945 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors apport des professionnels) ont été collectées sur le territoire du SMD3. Cela représente 596 kg par habitant en moyenne en 2020. Une diminution de -5 % des tonnages collectés est constatée entre 2019 et 2020, avec une diminution marquée des déchets résiduels (- 8 %). Les apports en déchèterie représentent 46 % des tonnages collectés. Les ordures ménagères résiduelles sont le deuxième flux le plus important (35 %). Les déchets recyclables (DPS et verre) représentent 18 % des déchets collectés.

Évolution des tonnages collectés

- Ordures ménagères résiduelles
- Déchets propres et secs
- Verre
- Autres déchets collectés en AV et PAP
- Déchèteries
- Totaux



Zoom sur la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire



126 518 t de déchets ont été collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sur le territoire en 2020, soit en moyenne 320 kg par habitant. Ces collectes sont réalisées majoritairement en régie par : 127 véhicules et 381 agents.

21%

APPORT VOLONTAIRE

79%

PORTE-À-PORTE



165



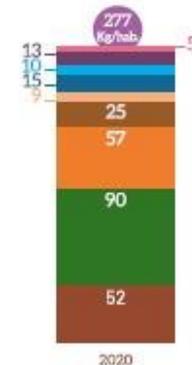
384

Zoom sur la collecte en déchèterie

50 déchèteries sont en fonctionnement en 2020 sur le territoire du SMD3 soit 1 déchèterie pour 7 911 habitants.

277 kg par habitant en moyenne ont été collectés en déchèterie en 2020 soit 8 kg /habitant de moins qu'en 2019.

- Autres
- DEA
- DEEE
- Ferrailles
- Papiers-cartons
- Bois
- Gravats
- Déchets verts
- Tout venant
- Totaux





La collecte des déchets produits sur le territoire est réalisée en partie pour le SMD3, sur 5 antennes (Belvès, Montpon-Mussidan, Ribérac, Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et Bergerac), et en partie directement par les collectivités adhérentes (en régie dans la majorité des cas, et, dans certains cas, en faisant appel à des prestataires privés).

	Antenne de Belvès	Antenne de Montpon-Mussidan	Antenne de Ribérac	Antenne du Terrassonnais	Antenne de Bergerac	CA Bergeracoise
Collectivités	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	-
Nombre de communes	76	48	46	14	46	32
Nombre d'habitants	33 311	32 960	21 612	6 104	16 927	60 633
FINANCEMENT						
Financement	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM	TEOM
Montant RS	118 805 €	42 657 €	202 194 €	21 169 €	0 €	0 €
Montant TEOM	4 710 578 €	3 969 445 €	2 644 384 €	676 280 €	1 437 751 €	NC
MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS						
Nombre d'agents	55	33	29	3,5	21	28
dont technique	37	27	24	3	16	24
dont administratif	7	6	5	0,5	5	4
Nombre de véhicules	30	17	17	1	8	13
Collecte en régie ou prestation	Régie	Régie	Régie	Régie par l'antenne de Belvès	Régie	Mixte
Nombre de déchèteries	8	6	3	1		4
Nombre de visites en déchèteries	129 025	68 551	35 370	12 751	Pas de données	
TONNAGES COLLECTÉS						
OMR	6 071	5 049	4 137	1 257		18 072
Emballages/papiers	2 449	2 573	1 517	447		4 043
Verre	1 856	1 542	888	252		3 180
Déchèteries	12 617	9 298	4 271	791		21 832
Biodéchets	0	0	0	0		0
COMPOSTAGE						
Composteurs individuels distribués	1 121	635	231	4		1 020
Composteurs collectifs	42	16	1	0		2
CC Isle Verne Salenbre						
Collectivités	-	-	-	-	-	-
Nombre de communes	16	44	63	43	43	58
Nombre d'habitants	17 426	26 977	32 107	106 954	106 954	40 888
FINANCEMENT						
Financement	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS	TEOM et RS
Montant RS	113 760 €	NC	155 991 €	NC	NC	314 491 €
Montant TEOM	2 393 416 €	NC	3 623 375 €	11 000 000 €	11 000 000 €	6 593 889 €
MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS						
Nombre d'agents	14	NC	41	54	54	56
dont technique	12	NC	38	47	47	47
dont administratif	2	NC	3	7	7	9
Nombre de véhicules	6	NC	14	21	21	17
Collecte en régie ou prestation	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
Nombre de déchèteries	2 gérées par l'antenne de Montpon-Mussidan	5	6	9	9	6
Nombre de visites en déchèteries	79 009	68 823	70 721	NC	NC	105 523
TONNAGES COLLECTÉS						
OMR	3 325	5 959	6 114	19 996	19 996	10 958
Emballages/papiers	1 156	1 759	2 057	7 295	7 295	3 545
Verre	610	1 254	1 414	3 674	3 674	2 394
Déchèteries	9 096	6 722	7 232	27 325	27 325	10 241
Biodéchets	0	0	0	0	0	205
COMPOSTAGE						
Composteurs individuels distribués	157	65	114	602	602	564
Composteurs collectifs	0	2	45	6	6	0

NC : Non communiqué - * hors agents IS/DND



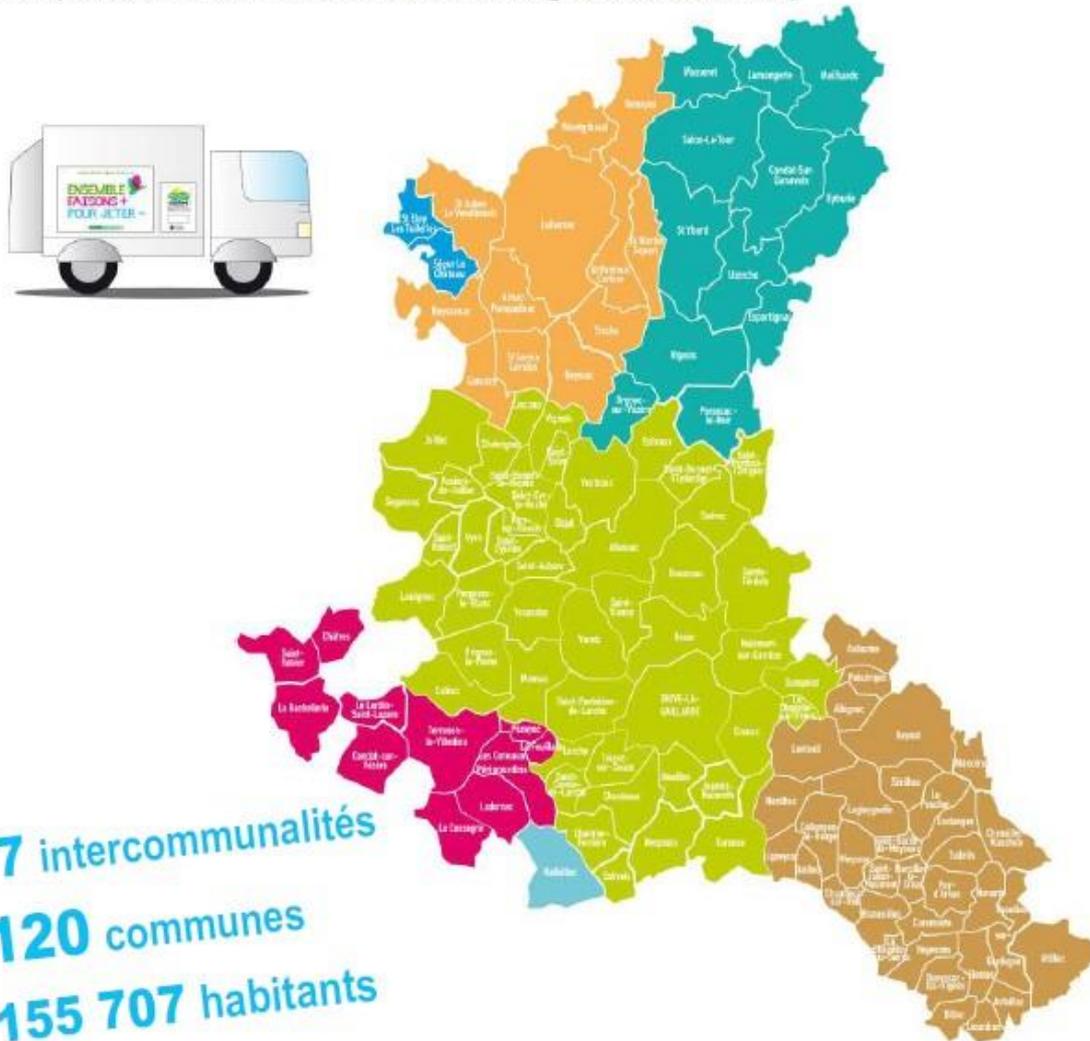
Pour le SIRTOM de Brive

Coût : 1 247 403,52 €

Créé en 1973, par le groupement de 61 communes (107 000 habitants) pour la collecte des OMR (statuts du 30/11/1973), le SIRTOM est aujourd'hui composé de 120 communes soit 157 707 habitants, regroupées dans 7 EPCI :

- Communauté d'agglomération du Bassin de BRIVE – 48 communes
- Communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien – 34 communes
- Communauté de communes du Pays d'Uzerche – 12 communes
- Communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour – 12 communes
- Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort – 11 communes
- Communauté de communes du Pays de St Yrieix – 2 communes
- Communauté de communes du Pays de Fenelon – 1 commune

Par ailleurs le SIRTOM de la région de BRIVE est membre du SYTTOM 19 (Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze)





Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2020	CA 2020
011 - Charges à caractère général	10 486 200,00 €	10 333 488,76 €
012 - Charges de personnel	6 745 965,00 €	6 655 460,22 €
65 - Charges de gestion courante	42 700,00 €	41 093,35 €
66 - Charges financières	22 908,53 €	22 908,53 €
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00 €	5 558,30 €
022 - Dépenses imprévues	740 808,13 €	- €
5/Total dépenses réelles	18 044 581,66 €	17 058 509,16 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 642 781,87 €	1 645 068,87 €
023 Virement à la section d'investissement	160 473,31 €	
TOTAL DEPENSES	19 847 836,84 €	18 703 578,03 €

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2020	CA 2020
013 - Atténuation de charges	80 000,00 €	65 555,54 €
70 - Produits de services	1 085 000,00 €	985 071,83 €
74 - Dotations et participations	17 718 632,68 €	17 937 300,80 €
75 - Autres recettes de gestion courante	40 000,00 €	18 203,72 €
77 - Produits exceptionnels	9 500,00 €	8 211,12 €
5/Total recettes réelles	18 933 132,68 €	19 014 343,01 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	73 432,90 €	73 432,90 €
002 - Excédent antérieur reporté	841 271,26 €	841 271,26 €
TOTAL RECETTES	19 847 836,84 €	19 929 047,17 €

Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2020	CA 2020
16 - Capital des emprunts et relais TVA	541 593,59 €	541 593,59 €
20 - Immos incorporelles	10 000,00 €	35 915,25 €
21 - Immos corporelles	2 096 667,03 €	1 866 674,64 €
23 - Immos en cours	1 012 506,70 €	1 069 676,50 €
5/Total dépenses réelles	3 660 767,32 €	3 513 859,98 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	73 432,90 €	73 432,90 €
TOTAL DEPENSES	3 734 200,22 €	3 587 292,78 €

Recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2020	CA 2020
10222 - FCTVA	384 771,31 €	384 771,32 €
1068 - Affectation résultat N-1	400 454,91 €	400 454,91 €
13 - Subventions	100 000,00 €	57 640,96 €
1641 - Emprunt relais TVA	500 000,00 €	481 680,00 €
1641 - Emprunt	500 000,00 €	500 000,00 €
5/Total recettes réelles	1 885 226,22 €	1 824 547,19 €
021 - Virement de la section fonctionnement	160 473,31 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 642 781,87 €	1 645 068,87 €
001 - Excédent reporté	45 718,82 €	45 718,82 €
TOTAL RECETTES	3 734 200,22 €	3 515 334,88 €



La politique menée depuis la création du syndicat a eu pour objectif d'effectuer des prestations répondant aux attentes des habitants au meilleur prix.

	POPULATION	MONTANT RECOUVRÉ POUR ÉQUILIBRER BUDGET	COÛT MOYEN PAR HABITANT	% N:N-1	% 2020/2009
2009	135 778	12 754 394 €	93.94		-9.51%
2010	141 044	12 751 458 €	90.41	-3.90	
2011	141 889	12 587 036 €	88.71	-1.92	
2012	140 054	11 898 517 €	84.96	-4.41	
2013	141 130	11 698 929 €	82.89	-2.50	
2014	156 334	13 171 139 €	84.25	1.61	
2015	155 665	13 360 727 €	85.83	1.84	
2016	155 379	13 184 538 €	84.85	-1.15	
2017	155 904	13 171 748 €	84.33	-0.62	
2018	156 399	13 189 272 €	84.33	0.00	
2019	156 074	13 005 646 €	83.33	-1.18	
2020	155 707	13 235 095 €	85.00	2	

1.4 Tarification Incitative

La **TIEOM** (Tarification Incitative) comprend :

- une **part fixe** fonction de la valeur locative cadastrale du logement
- une **part variable** fonction de la production d'ordures ménagères selon **2 paramètres** :

- le volume du contenant utilisé d'où l'importance de sortir son contenant plein

- ↳ le bac = 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
- ↳ la trappe de la colonne semi-enterrée = 50L
- ↳ les sacs rouges post-payés = 30L, 50L ou 100L

- le nombre de présentations

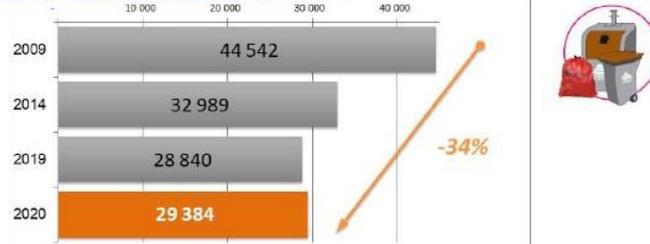
- ↳ levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
- ↳ ouverture de trappe de la colonne (comptabilisée avec le badge)
- ↳ retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs).



Un **prix au litre** est appliqué et permet de calculer la part incitative (*prix au litre 2020 : 0.0208 € multiplié par le volume de déchets collectés par foyer*). Il est fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM.



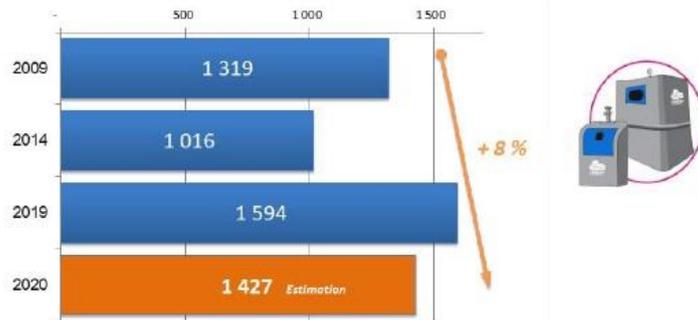
Les Ordures Ménagères Résiduelles



Les Emballages Ménagers Recyclables



Le Papier en Apport Volontaire



Le Verre



Évolution des résultats

Années	Population	OMR	N-(N-1)	Kg/Hab/an	CS + papier	Verre	Biodéchets	Déchèteries	N-(N-1)	Total	Kg/Hab/an
2009	135 778	41 272	-	304	5 404	3 299	-	25 714	-	75 689	557
2014	156 334	32 989	3 586	211	8 513	4 663	-	35 226	6 184	81 391	521
2019	156 074	28 840	-1 202	185	10 699	5 331	239	40 694	- 754	85 803	550
2020	155 707	29 384	543	189	9 812	5 354	196	39 413	- 1 281	84 159	540

COMPÉTENCE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Vice-Président : M. Jean-Marie CHANQUOI, Maire des Coteaux Périgourdins

✚ Création, aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR

Entretien annuel réalisé par nos équipes techniques sur le Pays de Hautefort et le Terrassonnais ainsi que celui effectué sur Causses et Vézère par l'Atelier Chantier d'Insertion du Centre Social pour un montant de 20 000 €.

✚ Aménagement et entretien des rivières de la Vézère, de l'Isle et de leurs affluents

Vice-Président : M. Stéphane ROUDIER, Maire de Condat-sur-Vézère

La participation au financement des actions engagées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Vézère en Dordogne s'est élevée à **60 556,58 €** (60 084,80 € en 2019), l'augmentation résultant de l'extension du périmètre d'intervention. S'y sont ajoutés **146,37 €** (281,83 €) de remboursement de la charge d'emprunt concernant la halte nautique de Terrasson réalisée en 2011.

Pour le Syndicat vallée de l'Isle, pour notre première année d'adhésion, la participation s'est élevée à **22 371,11 €** (20 092,71 €).

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Vice-Président : M. Daniel BARIL, Maire de La Feuillade

✚ Mise en œuvre d'opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat en lien avec les partenaires institutionnels

Comme suite à la proposition de mettre en œuvre une OPAH sur les trois Communautés de Communes du nord du Pays : Sarlat Périgord Noir, Vallée de l'Homme et Terrassonnais Thenon Hautefort, un marché préalable pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle a été lancé par la Communauté de Communes désignée coordonnateur du groupement de commande fin mai avec la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence. En septembre, le pouvoir adjudicateur sur avis de la commission ad'hoc a retenu le cabinet SOLIHA Dordogne comme prestataire de cette étude pré-opérationnelle pour un programme d'amélioration de l'habitat, pour un montant de 80 099 € HT. L'étude a débuté le 15 octobre 2019 conformément à la notification faite au prestataire et le premier Comité de Pilotage de lancement a eu lieu le 25 octobre 2019. Au cours de l'année 2020 l'étude s'est poursuivie, fortement ralentie par la crise sanitaire, par la tenue d'ateliers et de « diagnostic en marchant ».

✚ L'aménagement et l'entretien des équipements sportifs suivants : haltes nautiques de Tourtoirac, de Sainte Eulalie et de Terrasson ; piste de bi-cross de Terrasson ; parcours VTT et terrain d'auto-cross de Badefols d'Ans

Travaux d'aménagement

COMPÉTENCE ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Vice-Président : M. Jean-Jacques DUMONTET, Maire de Pazayac

Instruction et suivi des dossiers d'aide sociale légale ; Gestion d'un service d'aide à domicile ;
Gestion d'un service de portage de repas dont la gestion et l'organisation sont confiées à un
CIAS (centre intercommunal d'action sociale)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais est un établissement public autonome créé en 2014 suite à la fusion des C.I.A.S. du Pays de Hautefort, du Terrassonnais et du C.C.A.S. du Lardin Saint Lazare.

Acteurs historiques sur l'ensemble du bassin de vie Terrasson-Hautefort-Thenon, les trois structures possèdent un passé fort, porteur de valeurs et d'exigences dans l'aide à la personne et l'accompagnement des publics à domicile.

Les trois services fusionnés unissent 25 ans d'histoires respectives qui ont modelées l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées sur l'ensemble du secteur.

L'engagement des élus de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Hautefort-Thenon en faveur du maintien à domicile a été acté afin de doter le territoire d'une structure unique et adaptée aux problématiques du grand âge.

Le C.I.A.S.T. s'attache à développer des valeurs et des principes déontologiques qui affirment que l'utilisateur du service doit faire l'objet d'une prise en charge et d'un accompagnement individualisé et adapté à ses besoins.

Quatre principes fondent l'intervention du C.I.A.S.T. :

- Une attitude générale de respect, d'honnêteté et d'humanité,
- Une intervention individualisée auprès de la personne,
- Une relation triangulaire entre le C.I.A.S.T., l'utilisateur et son entourage,
- La relation de confiance, l'échange, l'écoute, le « faire ensemble ».

Les services proposés s'adressent à tous, tout au long de la vie et nos engagements et missions sont de développer des prestations toujours mieux adaptées aux besoins de chaque personne aidée tout en inscrivant notre action dans une logique de territoire et de partenariat avec l'ensemble des acteurs présents.

Le contexte de la crise sanitaire, comme perturbateur de l'exécution 2020

Alors que les perspectives étaient difficilement évaluables, le secteur médico-social a été directement impacté et a subi de plein fouet les effets de cette crise.

Le secteur de l'aide à domicile a été placé en première ligne afin de valoriser l'axe d'intervention mis en place par le projet intercommunal : favoriser l'autonomie en milieu rural.

Cet axe d'intervention a trouvé tout son sens sur l'exercice 2020 en pleine crise sanitaire et l'intervention des aides à domicile chez les bénéficiaires était leur seul moyen d'accès vers « l'extérieur ».

Au-delà même des contingences financières, c'est notre organisation, notre structuration qui a été mise à mal par les impératifs liés à la sécurité et aux actions rendues nécessaires pour lutter contre la propagation du virus.

De nombreux frais inhérents à la crise sanitaire ont été subis par la structure mais rendus nécessaire au titre de la sécurisation des salariés de la structure.

Première ligne rime également avec gratitude confiée par l'exécutif afin de remercier le personnel qui a agi face au virus pour assurer la mission de service public avec l'attribution de « primes COVID » non prévues initialement au budget.

Les exercices précédents avaient marqué une réelle dynamique d'activité, une structuration de notre offre de service et une prise en compte des attendus que pouvaient imposer une collectivité de notre importance. Bien que toute organisation soit perfectible, bien que la situation financière soit fragile, le CIAST avait malgré tout positionné son action dans la durée et engagé un plan d'action sur ses conditions d'emploi, son attractivité, sa relation à l'utilisateur et sur son impérieuse nécessité de demeurer un acteur incontournable du bien-vivre à domicile.

Aujourd'hui, force est de constater que nous n'avons pas disposé de la lisibilité nécessaire à la projection, que nous ne sommes pas en mesure de programmer un niveau d'activité prévisionnelle sans émettre les doutes et réserves qui s'imposent.

Malgré tout, il nous a appartenu de poursuivre les chantiers entrepris ces dernières années, de poursuivre la politique de gestion qui était jusqu'alors la nôtre et de garantir à nos usagers et à nos personnels les conditions de prestations et d'emplois sur lesquelles nous nous sommes engagés.

En parallèle, diverses annonces ont été formulées sur d'éventuelles revalorisations salariales ou attributions de primes. Cependant, peu ou pas de visibilité nous a été offerte. Le secteur associatif de l'aide à domicile va connaître une évolution mais à ce jour nous ne disposons pas d'éléments garantissant la transposabilité des décisions. Maintenir l'attractivité du secteur public sera un enjeu essentiel dans les prochaines années, faute de quoi les difficultés de recrutement actuellement constatées risquent de devenir de plus en plus prégnantes.

Une activité et une exécution 2020 bouleversée :

L'hypothèse d'activité retenue pour le budget 2020 s'est élevée à 106 000 heures soit une augmentation de 1 500 heures par rapport à l'activité proposée en 2019. Le contexte sanitaire et économique n'a pas permis d'augurer un accroissement d'activité, au regard du nombre d'heures de l'année 2020 qui ont oscillé les 90 000 heures.

Au-delà de la crise COVID, les conditions d'intervention, la limitation des plans d'aide par certains financeurs, conjuguées aux inquiétudes des usagers qui limitent leurs prestations ne nous laissent pas de perspectives positives. Alors que ces derniers exercices nous avaient laissé des perspectives intéressantes en matière de développement, l'année 2020, et au-delà de la période de confinement, témoigne d'un réel tassement des interventions. Les mois post-confinement présentent une activité correcte et satisfaisante mais dont le niveau se révèle légèrement inférieur au prévisionnel initial.

	Nbe d'heures
Janvier	8 757
Février	8 205
Mars	6 664
Avril	4 458
Mai	4 751
Juin	8 833
Juillet	8 720
Août	7 908
Septembre	8 607
Octobre	8 816
Novembre	7 753
Décembre	8 539

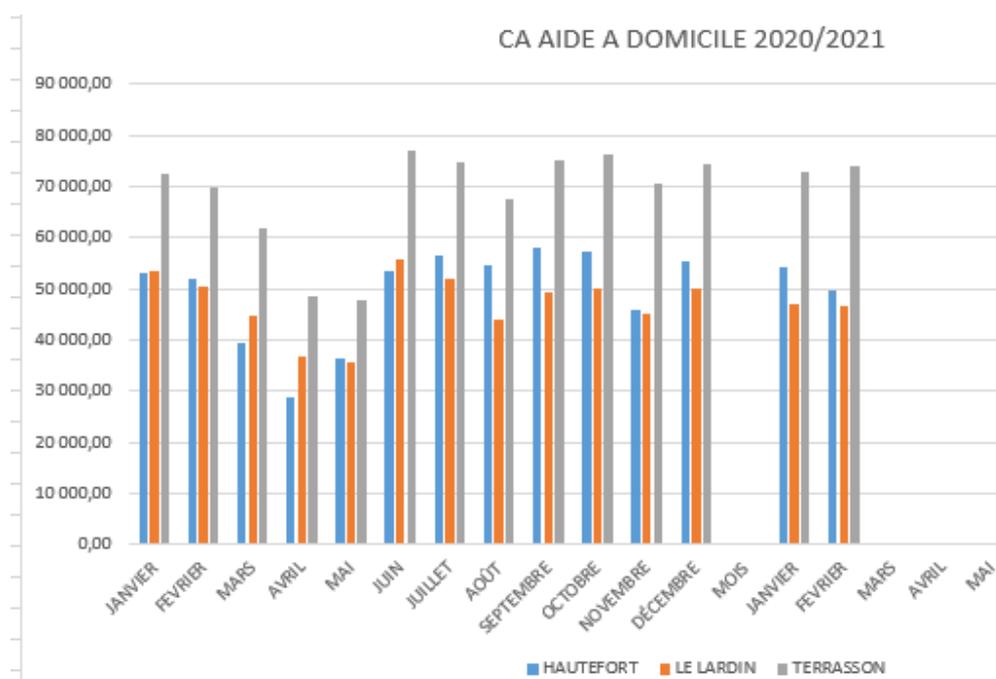
La répartition des heures d'intervention entre les financeurs reste sensiblement identique à celle constatée sur ces derniers exercices. A la prédominance des prestations accomplies dans le cadre de l'APA (près de 60% de l'activité globale), s'oppose la baisse continue des heures réalisées pour le compte des caisses de retraite.

En effet, la prévision était de 349 648 € 00 et la consommation de l'année 2020 titrée s'élève à la somme de 215 835 € 93.

Pendant logique et légitime de cette situation, le nombre d'heures directement financées par les usagers augmentent régulièrement pour représenter près d'un quart de l'activité. Cet accroissement a malgré tout ses limites compte-tenu de l'indicateur de richesse par habitant de notre territoire et du faible niveau des pensions de retraite.

Les chiffres -clés de l'année 2020 en synthèse :

- Une activité de 92 000 heures réalisée en 2020 soit une chute de 12 000 heures par rapport à la projection 2020
- Une activité en 2020 qui a baissé en nombre d'heures au regard de la période sanitaire et de la cassure en mars- mai reprise ci-dessus. L'année 2020 doit être considérée comme une année accidentelle en matière d'activités
- Le gel du point d'indice
- La titularisation de 3 agents sociaux
- Le changement de grade d'un agent administratif pour lequel son dossier a été retenu par la Commission Administrative Paritaire pour un passage en catégorie B
- L'impact du GVT normal sur l'ensemble de la masse salariale
- Une moyenne de 0.96h par intervention correspondant aux éléments enregistrés sur ces derniers exercices et qui vient confirmer la partition accrue des prestations
- La prise en compte de la flotte de véhicules de service à destination du personnel d'intervention. Sont associés à cette flotte les frais afférents aux assurances, au marquage des véhicules et aux frais de carburant



DÉPENSES

GROUPE I : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : 128 500 € CONSOMMÉ 2020 : 128 114€ 78 €

Une revalorisation de ce poste de dépenses a été perceptible au titre de l'année 2020 avec la nécessité de voter une décision modificative à hauteur de 41 750 €, afin d'assumer deux éléments principaux

- Les effets de la crise sanitaire,
- L'acquisition de la flotte automobile.

En 2020, les charges générales liées à ce groupe ont connu un accroissement sensible du fait notamment :

- De l'acquisition de gants à usage unique qui, en raison des contraintes sanitaires, a nécessité des approvisionnements supplémentaires.

- Les frais de déplacement des aides à domicile. Cette dotation correspond aux remboursements de frais accordés aux agents du service qui ne disposent pas de véhicules et qui interviennent principalement en remplacement,
- La prise en charge des frais de carburant occasionnés par l'utilisation des véhicules de service. A l'issue des premiers mois d'utilisation des véhicules de service, il est apparu que la consommation moyenne enregistrée est largement supérieure à la consommation théorique. Aussi, la prévision a dû être revue à la hausse, ayant nécessité la décision modificative. La nouvelle hypothèse est tablée sur la réalisation de 450 000 km à une consommation moyenne de 8 litres au 100 kilomètres à un prix moyen au litre de 1.50 € soit 54 000 € sur année pleine.
- Les remboursements du budget annexe vers le budget principal pour un montant de 40 000€. Ces remboursements entre budgets correspondent principalement aux charges de gestion courante financées par le budget principal. **Aucune majoration n'est envisagée sur ce compte. A terme, il faudra envisager une revoyure de cette refacturation au regard de l'évolution des charges de structures qui est indéniable : du forfaitaire à une refacturation au réel ?**

GROUPE II : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : 2 340 542 € 84 CONSOMMÉ 2020 : 2 292 084 € 39

Une revalorisation de ce poste de dépenses a été perceptible au titre de l'année 2020 avec la nécessité de voter une décision modificative à hauteur de 50 890 € 84 afin d'assumer un élément principal

- Les effets de la crise sanitaire, ainsi que le volet prime « COVID » à des fins de valorisation de l'investissement et de l'engagement des salariés en contexte de crise.

Ce groupe intègre les rémunérations des agents assurant le fonctionnement du service d'aide à domicile. Les charges salariales ont été rémunérées selon les modalités suivantes

- 92 000 heures d'activité réalisées au domicile des usagers. Le volume d'activité global est bien en deçà de la prévision 2020 et à celui enregistré en 2019. Le contexte sanitaire obligeait à la prudence et n'offrait pas de réelles perspectives positives sur un éventuel accroissement d'activité en 2021 par rapport au prévisionnel 2020.
- Un volume d'heures non prestées mais payées évalué à 22% du nombre d'heures d'activité. Ces heures intègrent non seulement les congés payés mais également les heures « non productives » à savoir, les temps de déplacement, les temps de réunion, les temps de délégation de représentants du personnel, les repos compensateurs, les arrêts maladie. Sont intégrés également des temps de coordination afin de prendre en compte la mise en place du programme aidants aidés et la poursuite du SPASAD.
- Le changement de grade d'un adjoint administratif ayant reçu une réponse favorable à son dossier de promotion interne,
- La titularisation de 3 agents sociaux jusqu'alors contractuels,
- Le GVT « normal » lié aux avancements d'échelons et de grades et la prise en compte des éléments liés au PPCR.

GROUPE III : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : 99 380 € CONSOMMÉ 2020 : 97 754 € 29

Ce groupe de dépenses supporte le financement de la flotte de véhicules en location et les charges d'assurance s'y rapportant. Sont ainsi reportés les frais suivants :

- la location de 84 véhicules pour 10 000 km au tarif moyen de 97€ par mois pour un montant de 98 400€. Lors de la prévision budgétaire 2020, le loyer mensuel de location avait été estimé à 85€. Cependant, à l'issue des ouvertures des plis, il est apparu que le montant se révélait plus élevé d'où la nécessité de revaloriser ce poste de dépenses. Le montant consommé à ce titre a été à hauteur de 66 527 € 57.
- la souscription d'un contrat d'assurance véhicules évalué à 35€ par mois et par véhicule soit une consommation globale pour l'année 2020 à hauteur de 24 100 € 76 pour 2020.

RECETTES

GROUPE I : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : 2 252 694 € 00 CONSOMMÉ 2020 : 2 097 232 € 44

La dotation portée au titre de l'exercice 2020 s'élève quant à elle à 2 252 694 €. Cette hypothèse de produits s'inscrit dans un volume d'activité qui n'a pu être réalisée et se répartit comme suit :

- Conseil Départemental : 1 456 844,00€ ouverts pour 1 186 273 € 78
- Usagers : 477 405 € ouverts pour un crédit de 578 173 € 81
- Autres financeurs : 349 648 € ouvert pour un crédit de 215 835 € 93.

GROUPES II : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : 333 514 € 84 CONSOMMÉ 2020 : 334 729 € 48

A noter dans la prise en compte des crédits ouverts, le résultat d'une décision modificative à hauteur de 85 890 € 94 liées aux recettes exceptionnelles liées à la COVID (remboursement des partenaires dans le cadre des équipements COVID) et les subventions liées au programme aidants aidés.

Sont valorisés sur ce compte 71 017 € 44 de remboursements sur rémunérations du personnel (IJ notamment) ainsi que des subventions réparties comme suit :

- au titre du programme aidants aidés correspondant au niveau 1 du programme : (16 375 €)

5 000 € - Versement subvention programme aidants aidés – Carsat Aquitaine

11 375 € Versement subvention programme aidants aidés- CD 24

- au titre de la subvention attribuée par la Communauté de Communes afin non seulement de maintenir son subventionnement initial mais aussi d'accompagner le service dans la mise en place de la flotte de véhicules :

185 286 € - Subvention 2020 communauté de communes

- au titre des aides COVID versées par le département

30 321.95 € - Versement dotation exceptionnelle COVID par le CD24

20 568.89 € - Versement dotation exceptionnelle COVID par le CD24

Et d'un remboursement de l'Etat concernant les masques acquis : 196 € 65.

- au titre du CPOM

10 963 € - Versement Solde CPOM 2018-2020 par le conseil départemental

GROUPES III : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES : 8 500 € CONSOMMÉ 2020 : 37 612 € 30

Ce groupe de recettes intègre principalement le règlement du solde du maintien de financement par le conseil départemental à hauteur de 36 461 € 37.

Participation financière au transport collectif des élèves du secondaire résidant sur le territoire de la communauté de communes

La prise en compte par la CC, sur le secteur du Terrassonnais, de la moitié du ticket unique a représenté une charge financière de 2 165 € (29 947 €).

Gestion, animation et financement des actions en faveur de la jeunesse inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la CAF

Secteur du Thenonnais

Depuis septembre 2013, l'animation du Projet Educatif De Territoire et la gestion des ateliers mis en place dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaire a été confié au Centre Social et Culturel qui a proposé que l'organisation des Accueils périscolaires repose sur 3 Accueils multi-sites que sont :

- Limeyrat
- Sainte-Orse, Azerat
- La Bachellerie et Thenon.

Depuis septembre 2014, le Centre Social et Culturel gère un accueil périscolaire déclaré à Fossemagne.

En 2018, pour la CAF, le temps du mercredi après-midi ou du mercredi toute la journée est également un temps périscolaire.

Aspect quantitatif :

Pour le site de THENON, **16 524 heures** (13 882 h) ont été réalisées (accueils périscolaires du matin et du soir + accueil périscolaire du mercredi matin et du mercredi toute la journée).



Pour le site de LA BACHELLERIE, **7 130 heures** (6 100 h) ont été réalisées.

Pour le site de LIMEYRAT : **3 980 heures** (3 968 h) ont été réalisées.

Pour le site de FOSSEMAGNE : **4 566 heures** (3 856 h) ont été réalisées.

Pour le site de SAINTE-ORSE : **128 heures** (194 h) ont été réalisées.

Pour le site d'AZERAT : **3 664 heures** (3 522 h) ont été réalisées.

Aspect qualitatif :

Encadré par des animateurs diplômés, l'Accueil périscolaire est conçu et pensé pour accueillir les enfants dans des conditions propices à leur épanouissement tout en respectant leur rythme de vie.

De 7 h ou 7 h 30 à 8 h 45 : L'accueil du matin - Activités proposées (préparation + rangement) ou temps libre

De 8 h 45 à 9 h : Départ pour l'école

Dans le cadre des Accueils périscolaires de la fin de journée, les départs échelonnés des enfants de 16 h 30 à 18 h 30 (Azerat, Ste Orse, Thenon et Fossemagne) et de 16 h 20 à 19 h pour la Bachellerie, orientent les animations proposées vers des jeux extérieurs quand les conditions climatiques le permettent, de sociétés ou vers des activités manuelles (dessins etc.).

Les enfants bénéficient d'un goûter équilibré : pain/barre de chocolat, pain/confiture, fruits sont préférés aux gâteaux et boissons sucrées.

Les équipes d'animations proposent aussi des ateliers dans lesquels les enfants, en fonction de leur âge peuvent s'initier à des pratiques artistiques (atelier théâtre, atelier danse et atelier cuisine, chant et aide aux devoirs). Outre l'intérêt pédagogique, la fidélisation des enfants à l'Accueil périscolaire permet de maintenir un effectif à peu près constant.

Les ateliers ont aussi pour objectif de produire un spectacle en fin d'année scolaire.

En 2020, l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi à Thenon démarre à 8 h 00 et non plus 12 h comme auparavant, avec un accueil échelonné des enfants des différentes communes qui arrivent avec les bus du SIVS de Thenon et avec le bus de Peyrignac. L'accueil se termine à 18h30 avec un départ échelonné des enfants à partir de 17h00 et un transport en bus qui est proposé aux familles.

Le temps du repas est aussi un temps pédagogique, les enfants sont sensibilisés aux aliments qu'ils n'ont pas l'habitude de manger en famille et ils doivent à minima goûter ce qui leur est proposé. Ils participent au rangement et débarrassent la table.

Après le repas, un temps calme ou un temps « calme libre » peut être organisé en concertation avec les enfants, une sieste pour les plus petits est proposée.

Les activités de l'après-midi (grands jeux, activités manuelles à thème, jeux collectifs, jeux extérieurs, cuisine...) se déroulent de 14 h 30 à 16 h 00 pour les plus grands, et après la sieste pour les petits (au plus tard 15 h 30). Vers 16 h 30, le goûter marque la fin des activités. Jusqu'au moment du départ, les enfants poursuivent l'activité ou peuvent jouer seul ou en groupe.

Les enfants quittent la structure soit avec leurs parents ou par le mini-bus du centre social et culturel de Thenon conduit par une animatrice.

Depuis septembre 2018, la commune de Thenon étant repassée à la semaine de 4 jours, l'accueil de loisirs extra-scolaire du mercredi matin à La Bachellerie est fermé et tous les enfants fréquentent l'accueil de loisirs périscolaire de Thenon qui est ouvert toute la journée.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, les accueils périscolaires ont malgré tout fonctionné (avec des horaires modifiés pour pouvoir tout désinfecter pour le lendemain) lorsque les écoles étaient ouvertes mais avec des protocoles sanitaires bien spécifiques que nous nous sommes efforcés de respecter au mieux. Nous avons pu constater une baisse significative de la fréquentation depuis mars 2020.

Les vacances

Aspect quantitatif :

LES PETITES VACANCES (HIVER ET TOUSSAINT) : **479 journées réalisées** soit 3828h00 réalisées. Il n'y a pas eu d'accueil de loisirs pendant les vacances de Printemps 2020 en raison de la crise sanitaire.



- L'ETE (JUILLET ET AOUT) : **896 journées réalisées** soit 7168h00 réalisées.

Aspect qualitatif :

En temps normal, sans crise sanitaire, pendant les vacances, les enfants sont accueillis par une équipe d'animateurs diplômés à la journée avec repas ou à la demi-journée sans repas de 8h00 à 18h30. Les programmes d'activités sont établis à partir de thématiques qui sont explorées à partir de supports diversifiés (activités sportives, manuelles, artistiques...). Ce programme d'activité est distribué dans les écoles deux semaines avant chaque vacances scolaires.

Dans un cadre sécurisant pour les enfants, les animateurs proposent des activités diverses et variées. Ces activités sont en cohérence avec le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs qui découle directement du projet éducatif du Centre Socio Culturel « Passerelle ».

Une sortie par semaine est proposée sur les séjours d'été et une sortie par séjour de petites vacances est proposée également.

Un ramassage en bus matin et soir est également proposé aux familles dans différentes communes du territoire pour acheminer les enfants vers l'Accueil de Loisirs ou de les déposer dans leur commune.

Des mini-camps sont également organisés pendant l'été pour les enfants de 6 à 13 ans.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, aucune sortie n'a pu se faire et aucun mini-camp n'a été organisé. La fréquentation à été en forte baisse sur la période estivale.

Les Temps d'Activités Périscolaire

Aspect quantitatif :

Depuis septembre 2013, le Centre Social et Culturel de Thenon gère la mise en application de la réforme des rythmes scolaires sur les communes de : Thenon, La Bachellerie, Limeyrat et Fossemagne, Ste Orse et Azerat.

Cette réforme sur ces 6 communes touche environ 320 enfants, encadrés par une quinzaine d'intervenants extérieurs, 4 animateurs du Centre Social et Culturel, une dizaine de bénévoles et du personnel municipal mis à disposition par les mairies.

Depuis septembre 2016, le Centre Social et Culturel a également géré l'organisation des TAP sur la commune de Badefols d'Ans.

Depuis la rentrée de septembre 2017, certaines communes sont repassées à la semaine de 4 jours. De ce fait, le Centre Social ne gère plus de TAP pour les communes de La Bachellerie et Badefols d'Ans.

Le taux moyen de participation des enfants aux TAP est entre 85 et 90 %.

Depuis la rentrée 2018/2019, il n'y a plus de TAP à Thenon car la commune est repassée à la semaine des 4 jours. Le Csc gère les TAP pour les communes de Fossemagne, Limeyrat, Ste Orse et Azerat. Cette réforme ne concerne plus qu'environ 150 enfants alors qu'en 2013 cela en concernait 400.

En septembre 2020, les communes de Limeyrat et Fossemagne ont également fait le choix de repasser à la semaine de 4 jours. Du coup, le Centre Socio Culturel « Passerelle » ont la gestion administrative et financière des TAP pour les communes de Sainte Orse et Azerat.

Aspect qualitatif :

Cette réforme dont la gestion a été déléguée par les mairies au Centre Social et Culturel de Thenon montre une des utilités du Centre Social et Culturel sur le territoire. Malgré tous les a priori sur cette réforme, le Centre Social et Culturel a proposé aux enfants des différentes écoles des activités de qualité avec des intervenants diplômés. En effet, les activités proposées sont diversifiées (sportives, culturelles et artistiques). Depuis septembre 2013, nous entamons notre cinquième année de gestion.

Si les 3 premières années ont été riches (rencontres de différents intervenants, initiation et découverte d'activités pour les enfants), les 4 dernières années ont été plus compliquées en termes de gestion (moins d'intervenants par exemple) et les enfants moins réceptifs aux activités alors que les horaires ont changé.

Début 2020, un sondage sera proposé aux écoles des communes étant restées à 4.5 jours pour savoir si à la rentrée de septembre 2020 elles repassent à 4 jours ou si elles restent à 4.5 jours et donc avec la même organisation.

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de TAP du 16/03/2020 au 03/07/2020.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Lestrade

L'association Léo-Lagrange développe quatre valeurs fondamentales au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement : Civilité, civisme, solidarité, citoyenneté

Périodes d'ouverture

Mercredis périscolaires de janvier à Décembre : 23 (6 fermés COVID-19)

Vacances d'Hiver : 10 jours

Vacances de Printemps : Fermé (COVID-19)

Vacances d'Été : Juillet : 19 jours Août : 21 jours

Vacances d'Automne : 10 jours

TOTAL : 83 (102) jours d'ouverture jusqu'au 4 novembre

Nombre total de journées réalisées : **3 337 (6 380) journées** jusqu'au mercredi 4 novembre

Moyenne total enfant/jour : 40,2 (63) enfants par jour

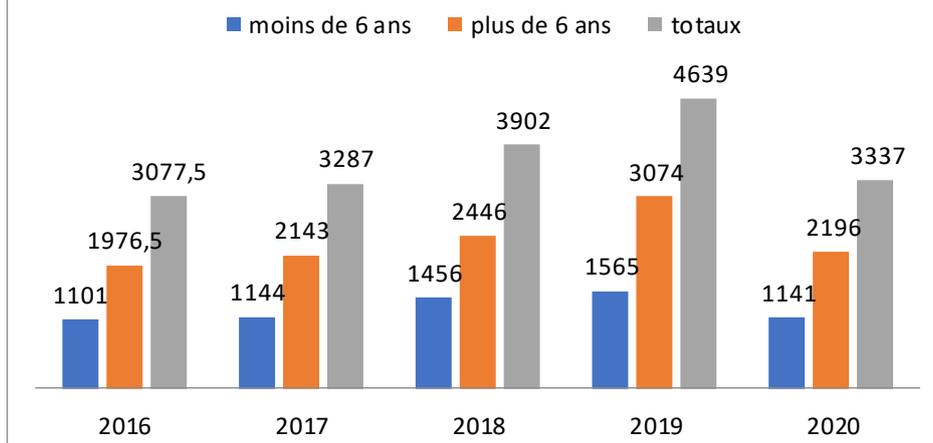
Nombre de journées 3/6 ans : 1 141 (2 203) journées jusqu'au 27/11/19

Nombre de journées 7/12 ans : 2 196 (4 176) journées jusqu'au 27/11/2019

Évolution de la fréquentation Hors Mercredis

Année	moins de 6 ans	plus de 6 ans	totaux
2016	1101	1976,5	3077,5
2017	1144	2143	3287
2018	1456	2446	3902
2019	1565	3074	4639
2020	1141	2196	3337

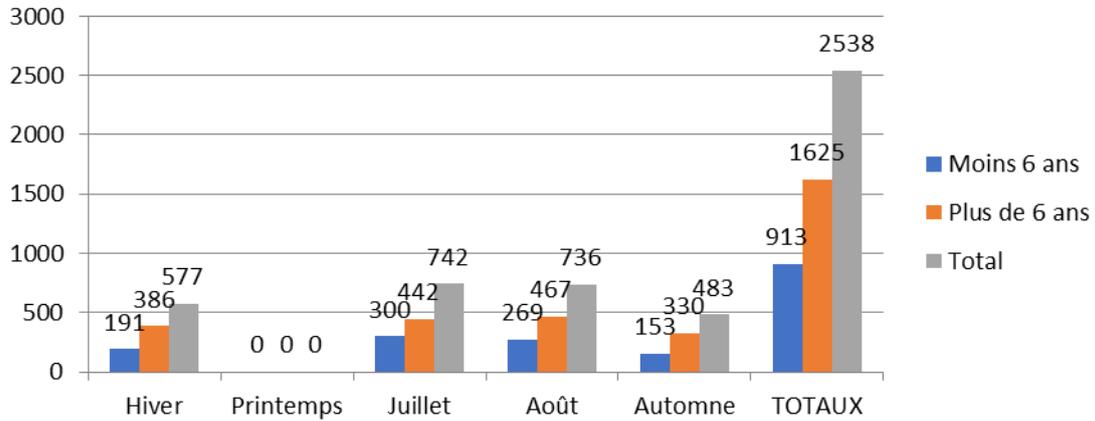
Evolution de la fréquentation



En raison de la crise sanitaire et du grand nombre de jours de fermeture, la comparaison n'est pas significative.



Effectifs par tranche d'âge et par période de vacances



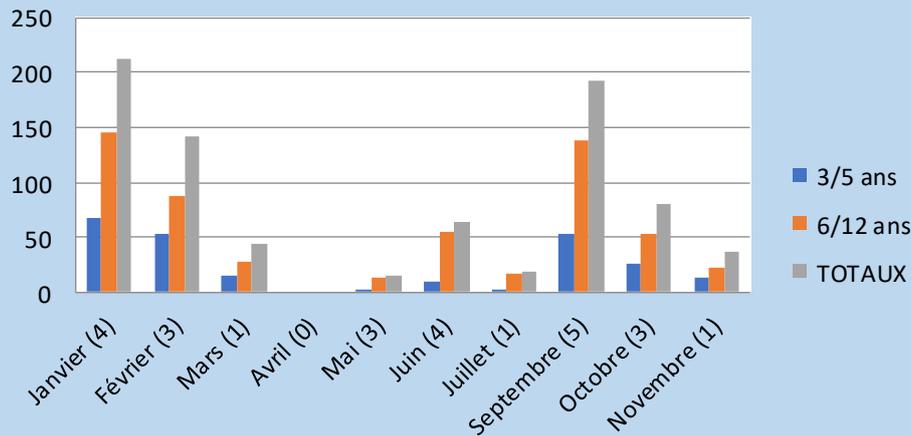
Les Mercredis :

Nombre de journées 3/5 ans : 243,5 journées jusqu'au 4 Novembre 2020 soit 23 mercredis ouvertes (556 en 2019 pour 35 mercredis ouverts)

Nombre de journées 6/12 ans : 563,5 journées jusqu'au 4 Novembre 2020 soit 23 mercredis ouvertes (868 en 2019 pour 35 mercredis ouverts)

Depuis la rentrée de Septembre 2020, la fréquentation des enfants en demi-journée est régulière par rapport à 2019. 25 demi-journées pour les moins de 6 ans et 109 demi-journées pour les plus de 6 ans les mercredis.

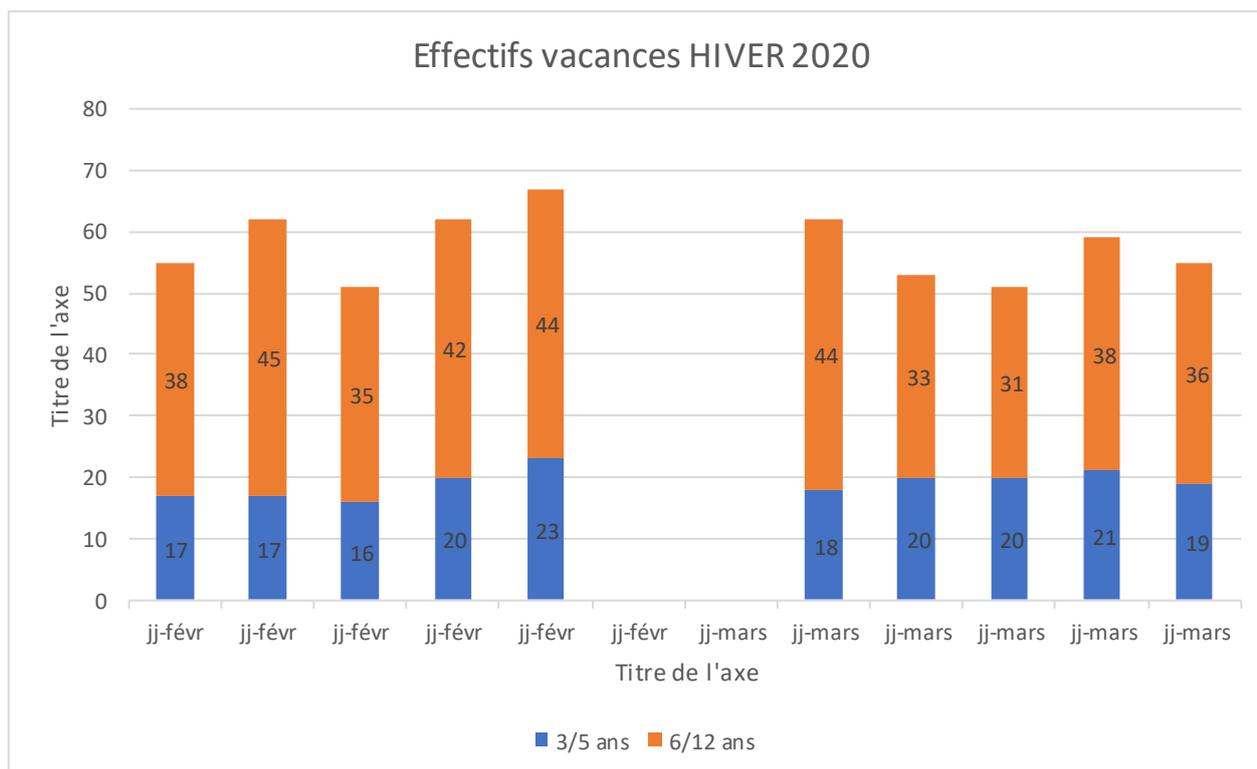
Mercredis 2020 jusqu'au 4 Nov.



2020	3/5 ans	6/12 ans	TOTAUX
Janvier (4 jrs)	68	145	213
Février (3 jrs)	53	88	141
Mars (1 jr)	16	28	44
Avril (0)	0	0	0
Mai (3 jrs)	2	14	16

Juin (4 jrs)	9	55,5	64,5
Juillet (1 jr)	2	17	19
Septembre (5 jrs)	54	139	193
Octobre (3 jr)	26	54	80
Novembre (1 jr)	14	23	37
TOTAUX	244	563,5	807,5

Vacances d'HIVER



10 Jours de fonctionnement soit 577 Journées enfants

Effectifs – de 6 ans : 191 journées enfants

Effectifs + de 6 ans : 386 journées enfants

Année 2019 : 591 journées enfants réalisées

Année 2018 : 420 journées

Année 2017 : 353 journées

Année 2016 : 398 journées

Les vacances d'hiver restent une période comparable à celle des années précédentes puisqu'antérieure à la première période de confinement.

Cette analyse nous montre une relative stabilité par rapport à l'année 2019 avec une évolution de -2,36 %.

Pour 10 jours de fonctionnement sur les vacances d'hiver, nous avons accueilli en moyenne 58 enfants par jour.

dates	3/5 ans	6/12 ans
24-févr	17	38
25-févr	17	45
26-févr	16	35
27-févr	20	42

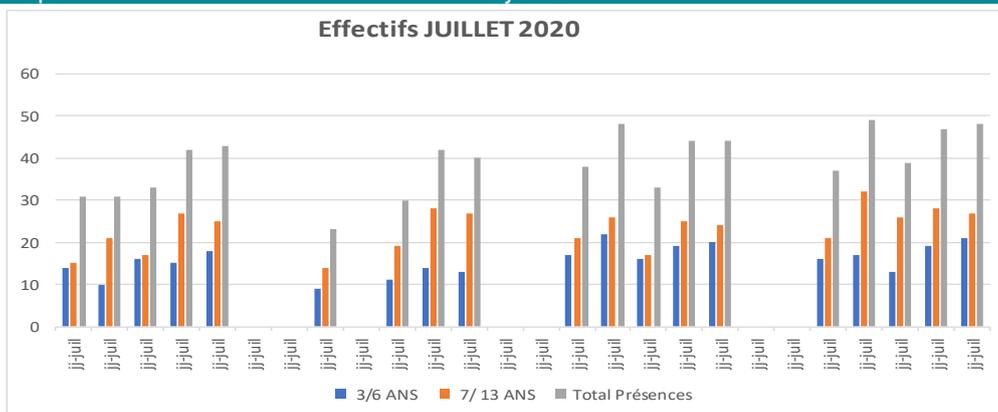
28-févr	23	44
2-mars	18	44
3-mars	20	33
4-mars	20	31
5-mars	21	38
6-mars	19	36
TOTAL	191	386

Vacances de Printemps (FERME COVID)

Vacances d'été

Du 6 juillet au 31 juillet 2020 soit 19 jours

La crise sanitaire a fait chuter les effectifs par rapport à juillet 2019. Les protocoles mis en place associés à l'incertitude de l'emploi des familles ont été des raisons majeures de la baisse du nombre d'enfants.



740 journées

Année 2019 : 1422 journées, Année 2018 : 1174 journées, Année 2017 : 984 journées Année, 2016 : 999.5 journées

Effectifs – de 6 ans : 300

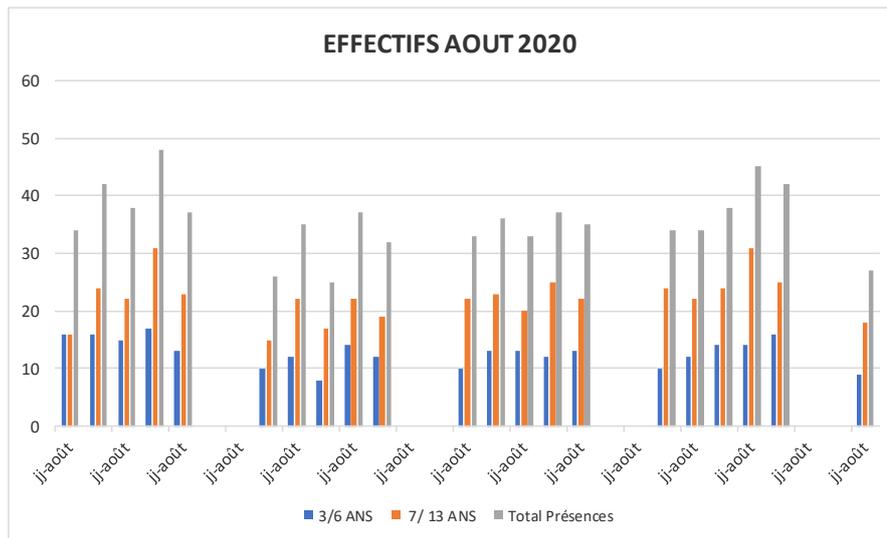
Effectifs + de 6 ans : 440

DATES	3/6 ANS	7/13 ANS
06-juil	14	15
07-juil	10	21
08-juil	16	17
09-juil	15	27
10-juil	18	25
13-juil	9	14
15-juil	11	19
16-juil	14	28
17-juil	13	27
20-juil	17	21
21-juil	22	26
22-juil	16	17
23-juil	19	25
24-juil	20	24
27-juil	16	21
28-juil	17	32
29-juil	13	26
30-juil	19	28
31-juil	21	27
TOTAL	300	440



736 journées (décompte journées + demi-journées) pour 21 jours de fonctionnement
 Année 2019 : 1318 journées, Année 2018 : 1306.5, Année 2017 : 1264.5, Année 2016 : 968 journées

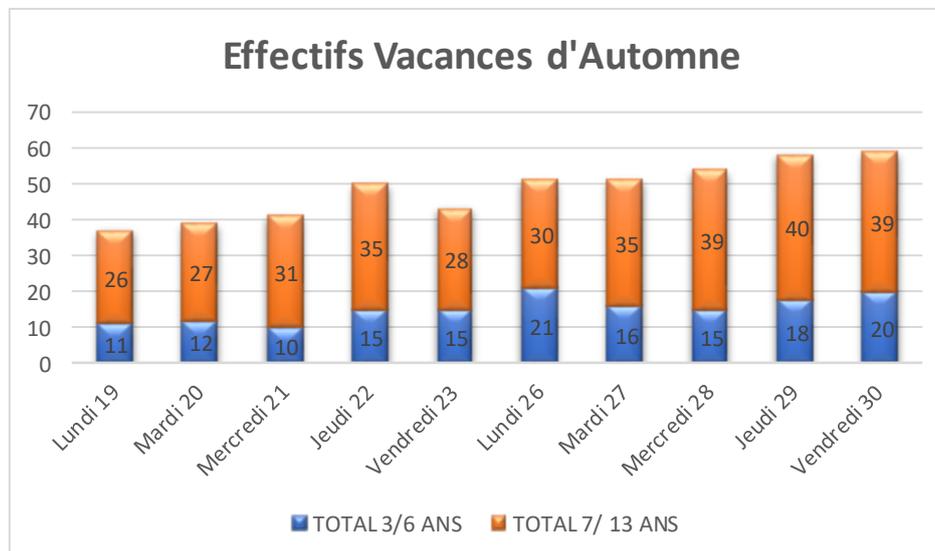
Effectifs – de 6 ans : 269 journées
 Effectifs + de 6 ans : 467 journées



DATES	3/6 ANS	7/ 13 ANS
03-août	16	16
04-août	16	24
05-août	15	22
06-août	17	31
07-août	13	23
10-août	10	15
11-août	12	22
12-août	8	17
13-août	14	22
14-août	12	19
17-août	10	22
18-août	13	23
19-août	13	20
20-août	12	25
21-août	13	22
24-août	10	24
25-août	12	22
26-août	14	24
27-août	14	31
28-août	16	25
31-août	9	18
TOTAL	269	467

736 journées pour 21 jours de fonctionnement au mois d'Août.

Vacances d'Automne



483 journées réalisées pour 10 jours de fonctionnement

Année 2019 : 524.50 journées, Année 2018 : 538 journées , Année 2017 : 394 journées , Année 2016 : 312 journées

Effectifs – de 6 ans : 153 enfants

Effectifs + de 6 ans : 330 enfants

Soit 42 journées de moins sur les vacances par rapport à 2019.

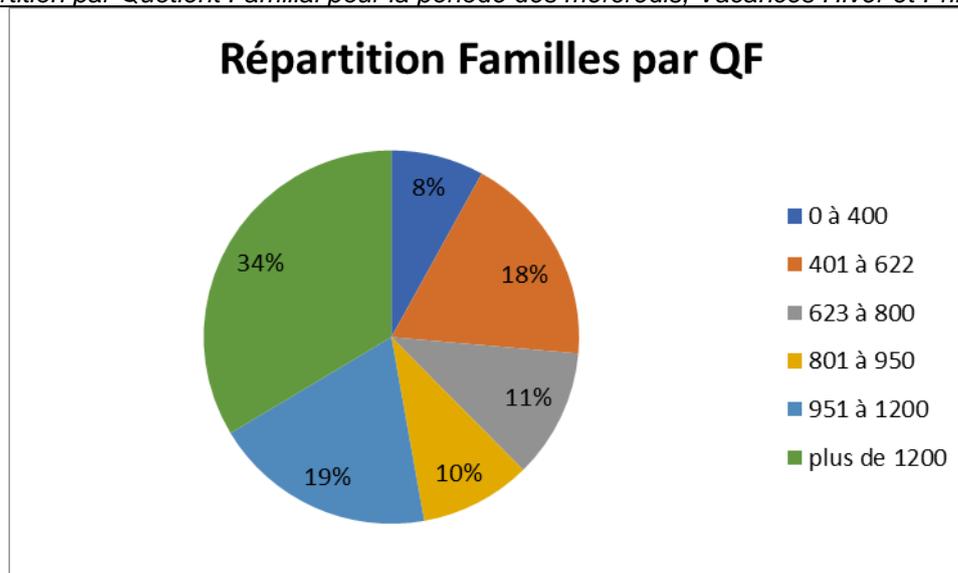
Pour 10 jours de fonctionnement sur les vacances d'Automne, nous avons accueilli en moyenne 48 enfants par jour. Les effectifs sont en légère baisse de sur cette période. Cela s'explique par le contexte social, les conditions de travail des parents incertaines liées à la crise sanitaire. On note un peu plus d'enfants la deuxième semaine.

dates	TOTAL 3/6 ANS	TOTAL 7/ 13 ANS
Lundi 19	11	26
Mardi 20	12	27
Mercredi 21	10	31
Jeudi 22	15	35
Vendredi 23	15	28
Lundi 26	21	30
Mardi 27	16	35
Mercredi 28	15	39
Jeudi 29	18	40
Vendredi 30	20	39
TOTAL	153	330

RÉPARTITION PAR COMMUNE ET PAR QUOTIENT FAMILIAL

LOCALITES	Présences enfants
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU	762
24120 GREZES	48
24120 BEAUREGARD DE TERRASSON	23
24210 SAINT RABIER	34
24570 LE LARDIN SAINT LAZARE	51
24120 PAZAYAC	57
24120 LA DORNAC	47
24120 LA FEUILLADE	14
19520 CUBLAC	27
24120 VILLAC	32
24120 COLY	54
24120 LA CASSAGNE	3
24120 CHAVAGNAC	1
24570 CONDAT SUR VEZERE	14

Répartition par Quotient Familial pour la période des mercredis, Vacances Hiver et Printemps



Fréquentation par Quotient Familial année 2020

Tranches	Nbre de familles	Nbre d'Enfants
0 à 400	10	15
401 à 622	23	33
623 à 800	14	29
801 à 950	12	16
951 à 1200	24	31
plus de 1200	42	58

BILAN

En continuité du fonctionnement mis en place avec la fusion, la prise en charge de la politique « Enfance », pour le secteur du Thenonnais, par la Communauté de Communes s'exprime par le remboursement des frais de gestion engagés par le Centre Social et Culturel ainsi que celui concernant les frais engagés par les communes (charges locatives et frais de personnel).

S'y ajoutent les frais remboursés à la Communauté de Communes Vallée de l'Homme pour les enfants d'Auriac-du-Périgord qui fréquentent l'Accueil de loisirs d'Aubas, à la Communauté Isle Loue Auvézère en Périgord pour ceux du Pays de Hautefort allant sur Excideuil Pour les enfants de Pazayac et La Feuillade il est nécessaire de rembourser les frais aux communes de Mansac et de Larche. Enfin, s'ajoute depuis 2017 le remboursement des frais à la commune de Bassillac et Auberoche pour les enfants de l'est Thenonnais et depuis 2016 les frais de transport et de nettoyage de Lestrade.

Remboursement des frais de gestion de l'association Léo Lagrange :	209 588,64 € (201 731,76 €)
Frais de nettoyage des locaux du Centre de Lestrade :	3 655,41 € (5 001,20 €)
Remboursement des frais de gestion du Centre Social :	80 530,00 € (idem)
Remboursement des frais engagés par la commune de Terrasson :	31 171,00 € (52 223,00 €)
Remboursement des frais engagés par la commune de Hautefort	5 129,02 €
Remboursement des frais engagés par les communes ex-CCCV :	74 046,76 € (60 590,00 €)
Remboursement des frais engagés par la commune de Mansac :	492,50 € (227,50 €)
Remboursement des frais engagés par la commune de Larche :	573,90 € (785,84 €)
Remboursement des frais engagés par Brive Agglo. :	9 982,50 €
Remboursement des frais engagés par la Com. de Com. Vallée de l'Homme :	10 090,08 € (9 435,98 €)
Frais de transports :	4 275,50 € (14 847,54 €)

Soit, **un total des dépenses de** : 429 535,31 € (425 580,86 €)

En recettes, la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse a contribué à hauteur d'un peu plus de **78 812,44 €** (69 662,48 €).

Plus, le remboursement par la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère pour les enfants fréquentant l'ALSH « La Chartreuse » s'élevant de **4 100,00 €** (6 062,50 €) cela représente un total de recettes de **82 912,44 €** (75 724,98 €) soit à peine **19,3 %** (17,8 %) du coût de la politique enfance.

Mise en œuvre et gestion d'un Relai d'Assistantes Maternelles (RAM) en liaison avec la CAF et les autres partenaires publics

La participation financière de la CCTPNTH au RAM mis en œuvre par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme a représenté un montant de 15 022,21 € (15 305,30 €). Une subvention de la CAF de 9 149,93 € (idem) a été perçue représentant 61 % du coût.

Données quantitatives :

Au 31/12/20, le service comptait 92 assistantes maternelles.

C'est le nombre le plus bas depuis l'ouverture du service.

Avec 318 places d'accueil potentielles, les assistantes maternelles restent tout de même le 1^{er} mode d'accueil.

Sur le secteur du RAM, il existe 64 places en accueil collectif (20 à Montignac, 20 au Lardin, 24 à Terrasson). Ainsi que 9 places en accueil familial (assistantes maternelles liées à la crèche familiale gérée par la communauté de communes).

À ce jour, 93% d'entre elles pratiquent leur activité. 23 se sont déclarées en « sous-activité ».

MAM :

Il y a actuellement 1 Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur le secteur, à Coly St Amand. Elle compte 2 assistantes maternelles.

La MAM de Plazac a fermé en 2020.

Ces MAM sont des projets qui attirent les parents et les élus. Les assistantes maternelles qui y travaillent sont à la recherche de partage et de travail en équipe. Mais paradoxalement, une fois en activité, elles participent peu aux temps d'activités proposés. On observe également que ce type de fonctionnement, bien que source de riches expériences, reste très fragile...

Sur le territoire du RAM 24% des ass mat ont entre 55 et 59 ans ; 13% ont plus de 60 ans.

Animations enfants/ assistantes maternelles (ateliers, groupes de jeux...)

- Nombre de séances d'animations réalisées (tous secteurs) : 33

Secteur d'animation	Animations réalisées	Moyenne d'Ass Mat accueillies	Moyenne d'enfants accueillis
Hautefort	7	5	12
Montignac	9	4	9
Terrasson	13	4	9
Thenon	4	4	7

Animations annulées :

30 animations ont été programmées et annulées (28 à cause du Covid, 2 problèmes de salle).

La fréquentation à ces temps d'animation est assez stable, et ce sur tous les secteurs et depuis plusieurs années. Il y a toujours un « noyau » de personnes « fidélisées » et des personnes qui viennent de façon plus aléatoire en fonction de l'âge des enfants, des horaires d'arrivées, etc... certaines arrêtent leur activité et de nouvelles agrées arrivent, ce qui engendre des statistiques de participation relativement stables. Une légère baisse peut être à Terrasson où le nombre de participantes est toujours assez aléatoire.

Le site de Thenon n'a pas eu d'animation depuis mars 2020. Il y a eu le Covid, puis l'été, et depuis le mois de septembre la salle dans laquelle se déroulait les animations ne présente plus des conditions d'hygiène et de sécurité suffisantes pour l'accueil de jeunes enfants. Une future salle doit être aménagée dans les locaux de l'ancien centre médico-social, mais les travaux sont toujours inachevés...

Durant l'année, 38 assistantes maternelles différentes ont participé aux temps d'animation, accompagnées de 122 enfants différents.

Ce taux de participation est satisfaisant et montre que le service est bien investi par les professionnelles.

Autres Animations : sorties, fêtes...

Les animations spécifiques :

Nombre d'ateliers PREVUS	Type d'Atelier	Nombre d'ateliers REALISES
5	Bébés lecteurs à Montignac	2
2	Bébés lecteurs à Hautefort	0
3	Bébés nageurs	0
1	Poterie	0
4	Sorties juin	0
3	Actions parentalité	1 (balade poussettes)
18	TOTAL	3

Les temps festifs :

Programmés mais annulés cause Covid :

- 2 fêtes/spectacles de Noël
- 1 Kermesse de printemps
- 1 spectacle bébés lecteurs Montignac
- 1 matinée bébés lecteurs Le Lardin

Les réunions à thème en soirées :

Programmées mais annulées cause Covid :

- 2 séances d'analyse de pratiques pour les ass mat (groupe de 8 personnes)
- Les neurosciences (avec les puéricultrices de secteur)
- Rappel les signes avec bébé
- 2 soirées thème ménage sain et santé environnementale
- Sensibilisation au feu et manipulation des extincteurs

1 seule réunion a pu se concrétiser : réunion de rentrée au mois de septembre, « redémarrage » des animations, retour sur la période de confinement (échanges et ressentis), point sur le fonctionnement du service et sur le nouveau modèle de contrat de travail. 16 assistantes maternelles ont participé à cette réunion.

Les Contacts

Les contacts RECUS (uniquement) par le service en 2020 :

	Rendez-vous	Visites	Téléphone	SMS	Mails	Total
Ass Mat	8	19	331	199	172	729
Parents	31	5	277	21	11	345
Partenaires	21	16	192	23	50	302
AM + parents	6	/	/	/	/	6
Autres (<i>stagiaires, candidates à l'agrément, porteurs de projet, élus, ...</i>)	2	/	30	/		32
TOTAL	68	40	830	243	233	1414

Le nombre de rendez-vous a évidemment chuté à cause du Covid (128 en 2019). Durant le confinement, plusieurs rendez-vous téléphoniques ont été assurés, mais sont donc comptabilisés dans les données téléphoniques. Le nombre d'appels lui a augmenté (638 en 2019), notamment pour des questions ou problématiques en lien avec le Covid.

Le nombre de contacts reçus uniquement liés à des questions spécifiques au Covid est de 279 (189 par des ass mat / 64 par des parents / 26 par des partenaires).

Durant cette période inédite, les liens avec les partenaires ont été essentiels.

Dans les premiers temps du confinement, le service était sur-sollicité, et il a fallu adopter un système de « réponses groupées » car il était impossible de procéder à des réponses individuelles (comme normalement).

On observe que les années précédentes la majorité des contacts étaient émis par des parents alors qu'en 2020, se sont les assistantes maternelles qui ont le plus contacté le service. Cette crise a démontré plus avant la nécessité de ce service auprès des professionnelles qui se sont véritablement « appuyées » sur le RAM et y ont trouvé écoute, information et soutien...

Le service a très bien fonctionné en télétravail. Les outils mobiles existaient déjà et d'autres supports (Visio etc...) se sont développés. Les situations conflictuelles par contre se sont révélées encore plus compliquées à accompagner à distance (que lors de rendez-vous).

INFODROITS

730,00 €

Bilan 2020 : Organisation des permanences

En cette année 2019, le secteur d'intervention d'Infodroits a été étendu avec la mise en place de la MSAP, des permanences ont été créées sur Thenon et Hautefort. Les permanences d'information juridique ont lieu tous les mois, dans les locaux de la tour Jeanne d'Arc. Elles sont assurées le 4^{ème} jeudi du mois, de 10 h à 12 h.

Une seconde permanence cofinancée par la Communauté de Communes et la mairie de Terrasson est assurée le 2^{ème} jeudi du mois, au même horaire.

Les usagers sont reçus **uniquement sur rendez-vous, pris auprès du secrétariat d'INFODROITS, au 05.53.35.34.03**

Dans le cadre de la MSAP les permanences se déroulent au Centre Social et Culturel Thenon – 5 place Michel Montaigne, 24210 THENON (05 53 35 09 96) : en alternance avec la mairie de Hautefort le 1^{er} mardi de 14h à 17h.

L'association tient à remercier les structures accueillantes pour ces excellentes conditions d'accueil.

 **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

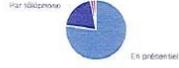
Le bilan 2020 des Maisons France Services :



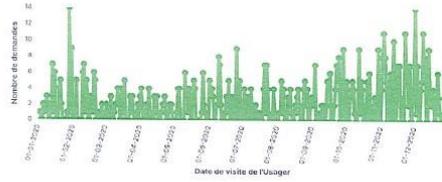
Nombre total de demandes ①

786

Modalités d'accès ①



Nombre de demandes par jour ①



RDV Partenaires ①

16

Moy. par jour ①

4

Ateliers ①

0

Satisfaction demande ①

72%

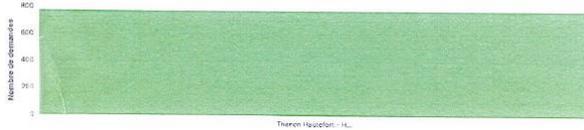
Posts informatiques ①

42

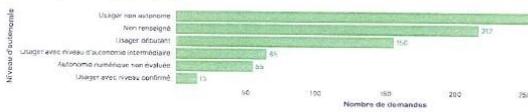
Nombre de France Services ①

2

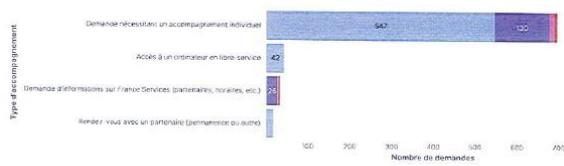
Nombre de demandes par France Services ①



Niveau d'autonomie numérique des Usagers ①



Nombre de demandes par type de service et canal de communication ①



TOP 5 des thématiques ①

Nombre de demandes	Thématique	Partenaire
29	Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité)	La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
52	Pré-demande de titre d'identité et de voyage	Le Ministère de l'Intérieur
67	Permis de conduire	Le Ministère de l'Intérieur
76	La demande concerne les impôts	La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)

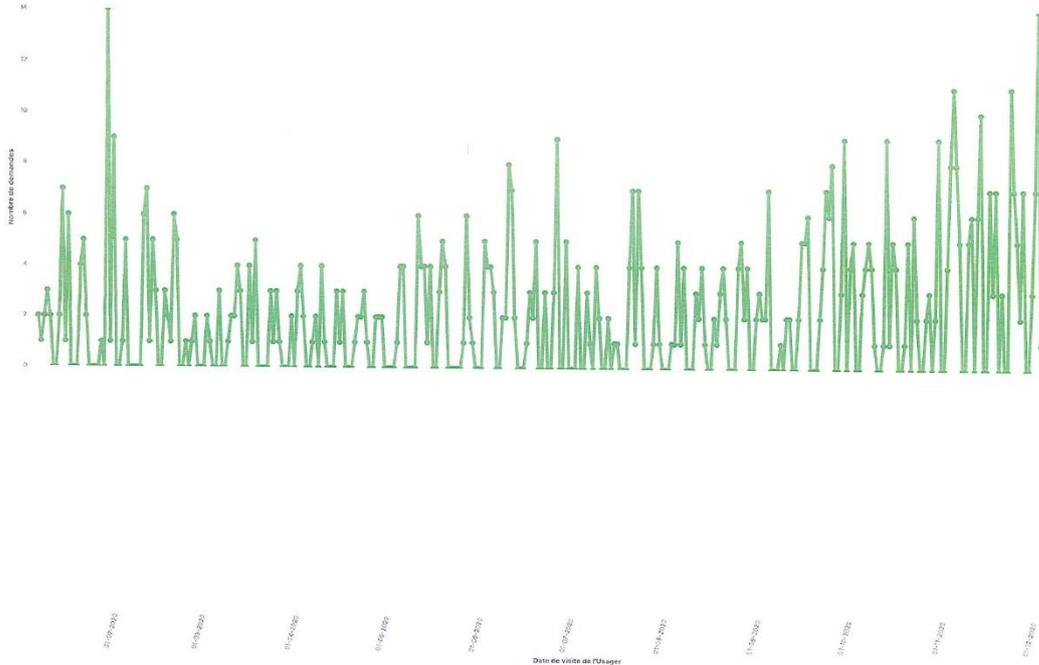
Demandes par partenaire national ①

Partenaire n°1 ①

Le Ministère de l'Intérieur

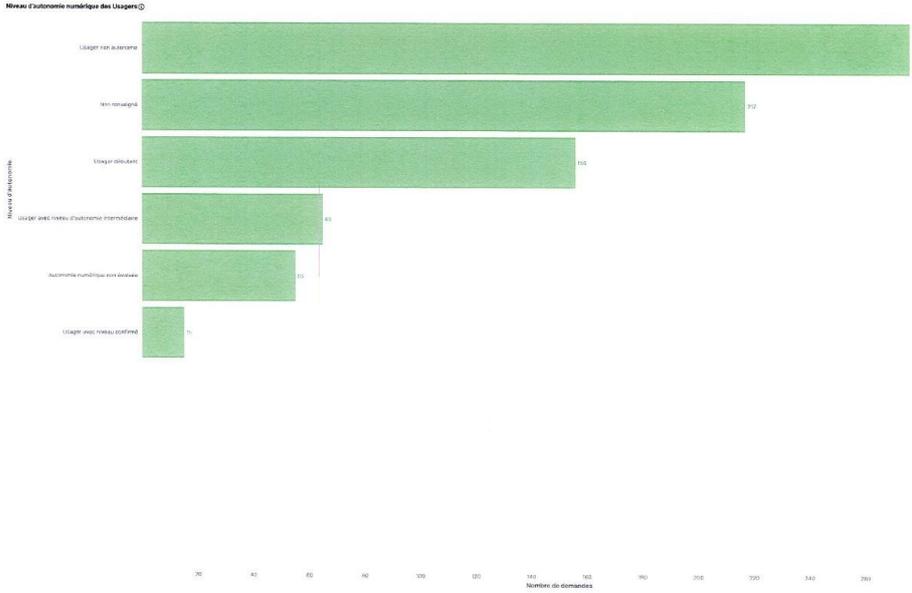
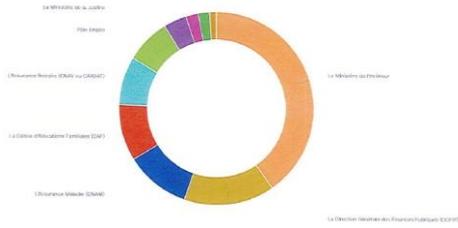
Top 10 des partenaires locaux ①

Nombre de demandes par jour ①





Communauté de Communes
Terrassonnais
 en Périgord Noir
 Thenon Hautefort



COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Vice-Président : Lionel ARMAGHANIAN, Maire de Beuaregard-de-Terrasson

➤ **Contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Cette compétence est mise en œuvre dans le cadre d'une prestation de service dévolue à la société Véolia Eau (CEO) qui est donc chargée d'effectuer les contrôles. Deux contrats sont en cours avec le plus récent qui concerne le secteur de Hautefort et du Terrassonnais et le plus ancien pour Causses et Vézère.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif (ANC) au 31 décembre de l'exercice et la population desservie figurent ci-après :

COMMUNES	Nombres d'installation à l'assainissement non collectif
AJAT	250
AURIAC DU PERIGORD	236
AZERAT	205
BADEFOLS D ANS	220
BARS	158
BEAUREGARD DE TERRASSON	165
BOISSEUILH	97
CHATRES	131
LES COTEAUX PEROGOURDINS	307
CHOURGNAC D ANS	57
CONDAT SUR VEZERE	187
COUBJOURS	106
FOSSEMAGNE	212
GABILLOU	87
GRANGE D ANS	117
HAUTEFORT	317
LA BACHELLERIE	247
LA CASSAGNE	114
LA CHAPELLE SAINT JEAN	69
LA DORNAC	158
LA FEUILLADE	39
LE LARDIN SAINT LAZARE	361
LE TEMPLE LAGUYON	36
LIMEYRAT	207
MONTAGNAC D AUBEROCHE	115
NAILHAC	230
PAZAYAC	116
PEYRIGNAC	166
SAINTE ORSE	212

SAINTE TRIE	81
STE EULALIE D ANS	186
TEILLOTS	91
TERRASSON LAVILLEDIEU	1058
THENON	293
TOURTOIRAC	329
VILLAC	199
Total général	7377



Les contrôles de conception réalisés :

communes	Nombre de conceptions	Communes	Nombre de bonne exécution
AJAT	2	AURIAC-DU-PÉRIGORD	3
AURIAC-DU-PÉRIGORD	6	AZERAT	2
AZERAT	1	BADEFOLS-D'ANS	3
BADEFOLS-D'ANS	3	BARS	3
BARS	3	BEAUREGARD-DE-TERRASSON	2
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	3	CHÂTRES	1
CHÂTRES	2	CHAVAGNAC-LES COTEAUX PÉRIGOURDINS	1
CHAVAGNAC-LES COTEAUX PÉRIGOURDINS	1	CHOURGNAC	1
CHOURGNAC	1	CONDAT-SUR-VÈZÈRE	4
CONDAT-SUR-VÈZÈRE	7	COUBJOURS	1
COUBJOURS	1	FOSSEMAGNE	2
FOSSEMAGNE	4	GABILLOU	1
GABILLOU	1	GRÈZES-LES COTEAUX PÉRIGOURDINS	1
GRÈZES-LES COTEAUX PÉRIGOURDINS	4	GRANGES-D'ANS	4
HAUTEFORT	3	HAUTEFORT	4
LA BACHELLERIE	4	LA BACHELLERIE	1
LA CASSAGNE	1	LA CASSAGNE	1
LA CHAPELLE-SAINT-JEAN	1	LA CHAPELLE-SAINT-JEAN	1
LA DORNAC	5	LA DORNAC	2
LA FEUILLADE	1	LA FEUILLADE	1
LE LARDIN-SAINT-LAZARE	5	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	4
MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	2	MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	2
PAZAYAC	2	NAILHAC	2
PEYRIGNAC	2	PEYRIGNAC	4
SAINTE-EULALIE-D'ANS	1	SAINTE-EULALIE-D'ANS	1
SAINTE-ORSE	5	SAINTE-ORSE	4
SAINTE-TRIE	2	SAINTE-TRIE	1
SAINT-RABIER	5	SAINT-RABIER	3
TEMPLE-LAGUYON	1	TEMPLE-LAGUYON	1
TERRASSON-LAVILLEDIEU	15	TERRASSON-LAVILLEDIEU	10
THENON	3	THENON	6
TOURTOIRAC	4	TOURTOIRAC	1
VILLAC	3	VILLAC	3
Total général	104	Total général	81



Type de conceptions par communes	Nombre		
		CONSTRUCTION NEUVE	2
AJAT	2	REHABILITATION	1
CONSTRUCTION NEUVE	2	LA BACHELLERIE	4
AURIAC-DU-PÉRIGORD	6	CONSTRUCTION NEUVE	2
CONSTRUCTION NEUVE	1	REHABILITATION	2
REHABILITATION	5	LA CASSAGNE	1
AZERAT	1	CONSTRUCTION NEUVE	1
CONSTRUCTION NEUVE	1	LA CHAPELLE-SAINT-JEAN	1
BADEFOLS-D'ANS	3	CONSTRUCTION NEUVE	1
MODIFICATION- CONSTRUCTION NEUVE	1	REHABILITATION	2
REHABILITATION	2	LA DORNAC	5
BARS	3	CONSTRUCTION NEUVE	2
CONSTRUCTION NEUVE	1	MODIFICATION- REHABILITATION	1
REHABILITATION	2	REHABILITATION	2
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	3	LA FEUILLADE	1
CONSTRUCTION NEUVE	3	REHABILITATION	1
CHÂTRES	2	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	5
CONSTRUCTION NEUVE	2	CONSTRUCTION NEUVE	5
CHAVAGNAC-LES COTEAUX PÉRIGOURDINS	1	MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	2
REHABILITATION	1	REHABILITATION	2
CHOURGNAC	1	PAZAYAC	2
MODIFICATION- REHABILITATION	1	CONSTRUCTION NEUVE	2
CONDAT-SUR-VÈZÈRE	7	PEYRIGNAC	2
CONSTRUCTION NEUVE	6	REHABILITATION	2
REHABILITATION	1	SAINTE-EULALIE-D'ANS	1
COUBJOURS	1	REHABILITATION	1
MODIFICATION- REHABILITATION	1	SAINTE-ORSE	5
FOSSEMAGNE	4	CONSTRUCTION NEUVE	1
CONSTRUCTION NEUVE	4	REHABILITATION	4
GABILLOU	1	SAINTE-TRIE	2
REHABILITATION	1	REHABILITATION	2
GRÈZES-LES COTEAUX PÉRIGOURDINS	4	SAINT-RABIER	5
CONSTRUCTION NEUVE	2	CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	2	MODIFICATION- REHABILITATION	1
HAUTEFORT	3	REHABILITATION	2
		TEMPLE-LAGUYON	1
		REHABILITATION	1
		TERRASSON-LAVILLEDIEU	15
		CONSTRUCTION NEUVE	12
		REHABILITATION	3
		THENON	3
		CONSTRUCTION NEUVE	2
		MODIFICATION- CONSTRUCTION NEUVE	1
		TOURTOIRAC	4
		REHABILITATION	4
		VILLAC	3
		CONSTRUCTION NEUVE	1
		REHABILITATION	2
		Total général	104



Les contrôles de bonne exécution réalisés :

Type de contrôle par communes	Nombre		
		REHABILITATION	1
AURIAC-DU-PÉRIGORD	3	GRANGES-D'ANS	1
REHABILITATION	3	CONSTRUCTION NEUVE	1
AZERAT	2	GRÈZES	4
CONSTRUCTION NEUVE	2	CONSTRUCTION NEUVE	1
BADEFOLS-D'ANS	3	REHABILITATION	3
CONSTRUCTION NEUVE	1	HAUTEFORT	4
REHABILITATION	2	CONSTRUCTION NEUVE	3
BARS	3	REHABILITATION	1
CONSTRUCTION NEUVE	1	LA BACHELLERIE	1
REHABILITATION	2	REHABILITATION	1
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	2	LA CASSAGNE	1
CONSTRUCTION NEUVE	2	REHABILITATION	1
CHÂTRES	1	LA CHAPELLE-SAINT-JEAN	1
REHABILITATION	1	CONSTRUCTION NEUVE	1
CHAVAGNAC	1	LA DORNAC	2
REHABILITATION	1	REHABILITATION	2
CHOURGNAC	1	LA FEULLADE	1
REHABILITATION	1	REHABILITATION	1
CONDAT-SUR-VÈZÈRE	4	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	4
CONSTRUCTION NEUVE	2	CONSTRUCTION NEUVE	4
REHABILITATION	2	MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	2
COUBJOURS	1	CONSTRUCTION NEUVE	1
REHABILITATION	1	REHABILITATION	1
FOSSEMAGNE	2	NAILHAC	2
CONSTRUCTION NEUVE	1	CONSTRUCTION NEUVE	2
REHABILITATION	1	PEYRIGNAC	4
GABILLOU	1	CONSTRUCTION NEUVE	1
		REHABILITATION	3
		SAINTE-EULALIE-D'ANS	1
		REHABILITATION	1
		SAINTE-ORSE	4
		CONSTRUCTION NEUVE	1
		REHABILITATION	3
		SAINTE-TRIE	1
		REHABILITATION	1
		SAINT-RABIER	3
		CONSTRUCTION NEUVE	1
		REHABILITATION	2
		TEMPLE-LAGUYON	1
		REHABILITATION	1
		TERRASSON-LAVILLEDIEU	10
		CONSTRUCTION NEUVE	7
		REHABILITATION	3
		THENON	6
		CONSTRUCTION NEUVE	5
		REHABILITATION	1
		TOURTOIRAC	1
		REHABILITATION	1
		VILLAC	3
		CONSTRUCTION NEUVE	1
		REHABILITATION	2
		Total général	81



Communauté de Communes
Terrassonnais
 en Périgord Noir
 Thenon Hautefort

Type de traitement :

Type de traitement détaillé	Nombre
FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINE	10
FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE	22
LIT D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR	2
TRANCHEES D'EPANDAGE	5
Filtre compact Xperco-Eloy-xylit	2
Filtre compact Tricell-coco	2
Phytoépuration-Aquatiris FV	2
Filtre compact-Boxparco-Eparco pin	4
Microstation Graf easyone	2
Filtre compact Ecoflo- Premier tech aqua-coco	13
Filtre compact-Bionuts-Simop-Noisettes	4
Filtre compact Biorock- Biorock- laine de roche	5
Microstation bio reaction system-Phyto plus environnement	2
Filtre compact actifiltre-Sotralentz	3
Filtre compact Biomeris- Sebico-silicate de calcium	1
Microstation Tricel-kmg	2
Total général	81

Nombre de contrôles effectués dans le cadre d'une vente :

Étiquettes de lignes	Nombre
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	6
Installation adaptée	36
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	25
Installation non conforme (Art.4-cas c)	86
Total général	153

Étiquettes de lignes	Nombre de ref. contrôle
AJAT	5
AURIAC-DU-PÉRIGORD	1
AZERAT	3
BADEFOLS-D'ANS	4
BARS	3
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	5
BOISSEUILH	1
CHÂTRES	5
CHAVAGNAC	2
CHOURGNAC	3
CONDAT-SUR-VÈZÈRE	6
COUBJOURS	3
FOSSEMAGNE	10
GABILLOU	1
GRANGES-D'ANS	1
HAUTEFORT	6
LA BACHELLERIE	11
LA CASSAGNE	1
LA CHAPELLE-SAINT-JEAN	1
LA DORNAC	3
LA FEUILLADE	1
LE LARDIN-SAINT-LAZARE	7
LIMEYRAT	6
MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	3
NAILHAC	3
PAZAYAC	1
PEYRIGNAC	2
SAINTE-EULALIE-D'ANS	4
SAINTE-ORSE	3
SAINTE-TRIE	2
SAINT-RABIER	5
TEILLOTS	1
TERRASSON-LAVILLEDIEU	28
THENON	6
TOURTOIRAC	5
VILLAC	1
Total général	153



→ Les contrôles de bon fonctionnement de 2020

Avis des périodiques 2020	Nombre
Absence d'installation	6
Installation adaptée	58
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	19
Installation non conforme (Art.4-cas c)	198
Total général	281

Avis des périodiques 2020 par communes	Nombre
AJAT	1
Installation adaptée	1
AZERAT	2
Installation adaptée	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
BADEFOLS-D'ANS	3
Installation adaptée	2
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
BARS	1
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
CHÂTRES	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
CHAVAGNAC	3
Installation adaptée	1
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
CHOURGNAC	2
Installation adaptée	1
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
CONDAT-SUR-VÉZÈRE	1
Installation adaptée	1
COUBJOURS	10
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	1
Installation adaptée	3
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	2
Installation non conforme (Art.4-cas c)	4
GRÈZES	6
Installation adaptée	2



Installation non conforme (Art.4-cas c)	4
HAUTEFORT	1
Installation adaptée	1
LA BACHELLERIE	2
Installation non conforme (Art.4-cas c)	2
LA CASSAGNE	3
Installation adaptée	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	2
LA DORNAC	2
Installation non conforme (Art.4-cas c)	2
LIMEYRAT	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
NAILHAC	18
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	1
Installation adaptée	4
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	2
Installation non conforme (Art.4-cas c)	11
PAZAYAC	7
Installation adaptée	3
Installation non conforme (Art.4-cas c)	4
PEYRIGNAC	2
Installation non conforme (Art.4-cas c)	2
SAINTE-EULALIE-D'ANS	1
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
SAINTE-ORSE	1
Installation adaptée	1
SAINTE-TRIE	8
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	7
SAINT-RABIER	4
Installation non conforme (Art.4-cas c)	4
TEILLOTS	14
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	1
Installation adaptée	3
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	3
Installation non conforme (Art.4-cas c)	7
TEMPLE-LAGUYON	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	1
TERRASSON-LAVILLEDIEU	171
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	2
Installation adaptée	28
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	5
Installation non conforme (Art.4-cas c)	136
TOURTOIRAC	11
Absence d'installation > Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique	1
Installation adaptée	2
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
Installation non conforme (Art.4-cas c)	7
VILLAC	4
Installation adaptée	3
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	1
Total général	281

➤ Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)

Depuis la création du service assainissement le 1^{er} janvier 2018, des travaux ont été réalisés aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Travaux d'investissement

- ✚ Lancés en 2018, les travaux de réhabilitation du système des eaux usées dans le bourg de Fossemagne se sont terminés avec les derniers raccordements pour un montant de travaux de 2 993,60 €.
- ✚ Des études et des travaux d'extension du réseau d'eaux usées ont été réalisés sur les communes de La Bachellerie (27 393,10 €), de Pazayac (32 750,85 €) et La Feuillade (71 998,85 €), Le Lardin-Saint-Lazare (34 437,09 €), Tourtoirac (6 922 €), Terrasson-Lavilledieu (95 508,84 €), Fossemagne (155 606,24 €).
- ✚ Réalisation de divers travaux de maintenance des stations et des réseaux de : Bars (1 250 €), Hautefort (2 797,80 €), Condat-sur-Vézère (5 395,30 €), La Feuillade sur la ZAE de Guinassou (13 322 €) et Azerat (889 €).
- ✚ Des branchements ont enfin été réalisés sur les communes de : Terrasson (16 315,34 €), La Feuillade (1 211,76 €), Thenon (1 368 €), Ladornac (1 650 €), Pazayac (1 620,70 €), Hautefort (1 920 €) et Condat-sur-Vézère (1 309,73 €).
- ✚ Les travaux de la nouvelle station d'épuration se sont élevés cette année à 1 636 236,55 €.

Compétence Aménagement numérique au sens de l'article L1425-1 du CGCT

Pour l'année 2020, la contribution de la CCTTH au Syndicat Mixte Périgord Numérique s'est élevée en fonctionnement à 17 001,38 € (16 916,79 €) et en investissement à 64 835,00 € (64 835,00 €). Ce Syndicat a pour charge le déploiement d'un réseau 100% FttH (Fiber To The Home) sur tout le territoire de la Dordogne en 3 phases de 6 ans sur la base de 3 principes :

- Réseau de collecte – artère structurante (utilisation du réseau de collecte existant d'Orange en le complétant si nécessaire)
- Déployer un réseau de desserte FttH à terme.
- Raccorder des sites prioritaires en anticipation de la BLOM (Boucle Locale Optique Mutualisée)

DÉLIBÉRATIONS

REPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

DATE	THEME	OBJET	
22/01/2019	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Mise en œuvre du projet "Le Nettoyage Suivi des observations définitives du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes	1
	DOMAINE ET PATRIMOINE	Vente d'un terrain ZAE Les Fauries - NSO Assistance	2
		Vente d'un terrain ZAE Les Fauries	3
		Bail de location Parc Photovoltaïque avec la société JP Energie Environnement	4
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Révision des Statuts du SMD3	5
	COMMANDE PUBLIQUE	Choix du délégataire pour le SPANC	6
	ASSAINISSEMENT	Règlement de service du SPANC	7
	FINANCES LOCALES	Tarifs de la redevance assainissement collectif pour 2019	8
	ASSAINISSEMENT	Modalités de raccordement d'un particulier	9
		Extension du réseau d'assainissement collectif sur les communes de La Bachellerie, La Feuillade, Pazayac et Sainte Eulalie d'Ans	10
	FINANCES LOCALES	Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement	11
		Acompte de subvention au CIAST	12
	TRANSPORT SCOLAIRE	Convention pour les Transports Scolaires avec Coly-Saint-Amand	13
20/03/2019	FINANCES LOCALES	Rapport d'Orientations Budgétaires 2019	14
	COMMANDE PUBLIQUE	Lancement Etude Diagnostic et schéma directeur du système d'assainissement des eaux usées de la commune de Tourtoirac	15
	ASSAINISSEMENT	Reconstruction de la station d'épuration et mise en séparatif du réseau d'eaux usées de Fossemagne : demande aides financières du Conseil Départemental	16
		Règles concernant les demandes d'extension de réseaux d'assainissement	17
	URBANISME	PLUi : délibération de prescription et objectifs généraux	18
		Approbation de la modification simplifiée du PLU d'AZERAT	19
	FINANCES LOCALES	Admission en non-valeur : effacement de dettes	20
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Nomination d'un membre au SIAS de Montignac	21	
08/04/2019	FINANCES LOCALES	Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget principal 440	23
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE du Rousset (442)	24
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE Aménagement (444)	25
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe Maison de Santé Rurale (445)	26
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe SPANC (446)	27
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE Saint Agnan (447)	28
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE des Fauries (449)	29
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe ZAE des Broussilloux (450)	30
		Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 du budget annexe Assainissement (451)	31
		Dissolution du budget annexe ZAE Saint Agnan (447)	32
		Affectation de résultat du budget principal (440)	33
08/04/2019	FINANCES LOCALES	Affectation de résultat du budget annexe ZAE du Rousset (442)	34
		Affectation de résultat du budget annexe Aménagement (444)	35
		Affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé Rurale (445)	36
		Affectation de résultat du budget annexe SPANC (446)	37
		Affectation de résultat du budget annexe ZAE des Fauries (449)	38
		Affectation de résultat du budget annexe ZAE des Broussilloux (450)	39
		Affectation de résultat du budget annexe Assainissement (451)	40



		Vote de la fiscalité professionnelle et additionnelle	41
		Vote du taux de TEOM pour le secteur du SIRTOM de Brive	42
		Vote du taux de TEOM pour le secteur du SMD3	43
		Vote du taux de TEOM pour le secteur du SMCTOM de Thiviers	44
		Vote BP2019 du Budget Principal (440)	45
		Vote BP2019 du Budget annexe ZAE du Rousset (442)	46
		Vote BP2019 du Budget annexe ZAE Aménagement (444)	47
		Vote BP2019 du Budget annexe Maison de Santé Rurale (445)	48
		Vote BP2019 du Budget annexe SPANC (446)	49
		Vote BP2019 du Budget annexe ZAE des Fauries (449)	50
		Vote BP2019 du Budget annexe ZAE des Broussilloux (450)	51
		Vote BP2019 du Budget annexe Assainissement (451)	52
	COMMANDE PUBLIQUE	Marché d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées à Rispe sur la commune du Lardin Saint Lazare : Modifications de marchés	53
		Convention de recouvrement de la redevance avec la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24) pour les communes de Pazayac et Tourtoirac	54
		Convention de groupement de commande pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour l'élaboration d'un programme d'amélioration de l'habitat (OPAH)	55
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Retrait du SIAS de Montignac	56
25/04/2019	COMMANDE PUBLIQUE	STEP de Terrasson Attribution des marchés	58
		Prestations relatives aux opérations d'hydrocurage des réseaux et des stations : attribution du marché	59
		Convention d'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif avec l'ATD 24	60
		Convention pour l'assistance technique à l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif avec Véolia Eau	61
	DOMAINE ET PATRIMOINE	Vente de terrain sur la ZAE du Rousset	62
		FEUILLET N°	
25/04/2019	COMMANDE PUBLIQUE	OPAH : lancement de l'étude pré opérationnelle	63&64
		Structuration Touristique des Territoires : convention avec la Communauté de Communes Vallée de l'Homme pour le financement du poste Chef de projet structuration touristique en Vallée de la Vézère, suite aux modifications de financement du Conseil Régional	65
	TRANSPORT SCOLAIRE	Transports scolaires Modalités de fonctionnement et conventionnement avec la Région Nouvelle Aquitaine	66
	FINANCES LOCALES	Attribution de subventions aux associations	67
17/06/2019	COMMANDE PUBLIQUE	STEP Terrasson : convention de déversement avec les Fermiers du Périgord	69
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Délégation de pouvoir au Président	70
	DOMAINE ET PATRIMOINE	Modification de la délibération du 25/04/2019 pour la Vente de terrain (ZAE du Rousset)	71
	COMMANDE PUBLIQUE	Création d'une zone d'activités à Terrasson sur le site des Coudonnies : choix du groupement pour mener les études préalables et demande de subventions	72
		Convention 2019 avec le Conseil Départemental pour les Etés Actifs	73
	FINANCES LOCALES	Principe du reversement partiel de l'IFER photovoltaïque	74
		Attribution de subventions aux associations	75
		Convention 2019 "soutien aux initiatives culturelles concertées" entre le Département de la Dordogne et la Communauté de Communes	76
	Subvention au Centre Social et Culturel - Complément à la délibération N° DE2019064 du 25 avril 2019	76 bis	
26/06/2019	COMMANDE PUBLIQUE	Contrat de Dynamisation et de Cohésion du Territoire du Pays du Périgord Noir	78&79
	URBANISME	PLU de Condat sur Vézère : convention avec le bureau d'études pour l'achèvement de la procédure	80
	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution du marché de travaux de voirie sur la ZAE des Fauries	81
		Attribution du marché de fournitures et reprise de matériels agricoles	82
	FINANCES LOCALES	ZAE Les Broussilloux : réalisation d'un contrat de prêt pour l'achat des terrains	83
18/09/2019	FINANCES LOCALES	Règlement d'intervention en matière de développement économique	85
		Périgord Numérique : Participation à la phase 2 de l'aménagement numérique	86&87



		de la Dordogne	
	COMMANDE PUBLIQUE	Convention relative à l'admission des boues avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	88
	FINANCES LOCALES	Reversement subventions de travaux à la commune de Condat sur Vézère	89
	COMMANDE PUBLIQUE	Avenant au contrat de délégation du service public d'assainissement non collectif	90
		Attribution du marché pour l'étude pré-opérationnelle OPAH	91
		Admission en non-valeur : effacement de dettes	92
	FINANCES LOCALES	Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Projets territoriaux	93
		Subvention au Comité de jumelage du Pays d'Ans	94
18/09/2019	FINANCES LOCALES	Répartition des subventions aux associations dans le cadre de la convention SICC 2019	95
		Convention pour la mise en place de la plateforme Mobilité	97
	COMMANDE PUBLIQUE	Convention de groupement de commandes pour la location de véhicules de service	98
		Contrat Territoire d'industrie Bassin de Brive-Périgord	99&100
	FINANCES LOCALES	Convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises	101
		Fonds de concours relatif à l'aménagement d'un carrefour pour l'accès à une entreprise	102
		NEANT	103
	URBANISME	Modification simplifiée du PLU de la commune de La Bachellerie	104
		Avis sur le projet de PPRI du Cern	105
04/11/2019	COMMANDE PUBLIQUE	Convention avec Larche pour la garderie des enfants de La Feuillade et de Pazayac	106
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Révision des statuts du SMCTOM de Thiviers	107
		Facturation des composteurs pour le secteur géré par le SMD3	108
		Subvention complémentaire à l'association Infodroits	109
	FINANCES LOCALES	Participation financière pour l'opération "Vivons local, vivons artisanal" organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne	110
		Subvention à l'association "Les Bras Ka'C"	111
		Subvention à l'association "The Twins's 4L"	112
	PERSONNEL	Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un emploi	113
		Contrat d'assurance du personnel	114
	VŒUX ET MOTIONS	MOTION sur la réorganisation des services des Finances Publiques	115
	COMMANDE PUBLIQUE	Marché de location longue durée de véhicules de service	117
		Conventions de gestion des ALSH	118
	FINANCES LOCALES	Participation financière au SIAS de Montignac	119
	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	Modification des statuts du SMBVV et désignation de délégués	120 & 121
	COMMANDE PUBLIQUE	Renouvellement Convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'installation/transmission des exploitations agricoles	122
18/12/2019	DOMAINE ET PATRIMOINE	Vente de terrain ZAE du Rousset à la SCI Muratel	123
		RPQS 2018 SPANC	124
	ASSAINISSEMENT	RPQS 2018 Assainissement Collectif	125
	FINANCES LOCALES	Fixation de la redevance d'assainissement non collectif pour l'année 2020	126
	COMMANDE PUBLIQUE	Etude de diagnostic du système d'assainissement de Condat-sur-Vézère : consultation des entreprises et demande de subventions	127
		Etude diagnostique du système d'assainissement de la Feuillade et Pazayac : consultation des entreprises et demande de subventions	128
	COMMANDE PUBLIQUE	Etude de diagnostic du système d'assainissement de Terrasson-Lavilledieu : consultation des entreprises et demande de subventions	129
		Avenant au marché de Réhabilitation du système des eaux usées du bourg de Fossemagne	130
18/12/2019		Subvention à RDE 24	131
		Budget Annexe ZAE Broussilloux DM1	132
	FINANCES LOCALES	Budget Annexe Assainissement DM1	133
		Budget Annexe Assainissement DM2	134
		Budget Annexe Aménagement DM1	135
		Finalisation de l'aménagement des zones d'activités : Demande de	136



	subvention dans le cadre Contrat Territorial Départemental	
	Modernisation de la Maison de santé pluridisciplinaire de Hautefort : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Départemental	137
	Mise en conformité d'un bâtiment public à Badefols d'Ans pour accueillir un ALSH : Demande de subventions	138
	Création d'une Résidence Emploi Formation au Lardin Saint Lazare : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Départemental	139
	Attribution de subvention à l'association France Rein Aquitaine	140
	Attribution de subvention à l'association Raid de l'Aide	141
	Liquidation de la SPL e-TIC	142
	Tableau récapitulatif des attributions de compensation	143
URBANISME	Arrêt du projet PCAET	144
ASSAINISSEMENT	Budget Annexe Assainissement DM3 : subvention RDE24	145